

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



www.cnrs.fr

N°2

FÉVRIER 2012

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.08 Le CNRS en région

02.08.03 Nomination

- Décision portant nomination ACMO de Mme Szilvia KARPATI-BANYASZ pour l'UMR 7167 - DR1-CAGD-2012-4 - 10/01/2012
- Décision portant nomination de M. Evariste CIRET aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC DR1-CAGD-2012-7 - 19/01/2012
- Décision portant nomination de M. Pascal TANSKI aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DEC DR1-CAGD-2012-8 - 19/01/2012
- Décision portant nomination de Mme Brigitte DELHOMME aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO) - DR1-CAGD-2012-11 - 19/01/2012

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

- Nomination de Alain VINCENT, Membre du CSI-INSB, Instance du Comité national - DEC120517SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-IN2P3 - DEC120536SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-INC - DEC120538SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-INEE - DEC120541SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-INP - DEC120535SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-INS2i - DEC120543SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-INSHS - DEC120540SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-INSMI - DEC120542SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-INSU - DEC120537SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau - CSI-INSB - DEC120539SGCN - 02/02/2012
- Nomination des membres du bureau CSI-INSIS - DEC120526SGCN - 02/02/2012

05. Budget, finances et comptabilité

05.03 Recettes

05.03.04 Catégories de recettes (sauf contrats de recherche)

05.03.04.02 Tarification des biens et des services

- Analyses Carbone et Azote CNRS - DEC120855DR17 - 21/02/2012

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination

07.01.01. DR1

07.01.01.04. 2012

- Décision portant nomination de M. Alexandros TSOUKIAS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7243 « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision » - DEC120259INS2I - 07/02/2012

07.01.02. DR2

07.01.02.04. 2012

- Décision portant nomination de M. MAIRESSE Jean en qualité de chargé de mission_2012 - DEC120146INS2I - 15/02/2012
- Décision portant nomination de M. Jean PONCE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8548 « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) » -

DEC120263INS2I - 23/02/2012

- Décision portant nomination de Mme DOUCET Anne en qualité de chargée de mission -

DEC120139INS2I - 26/01/2012

- Nomination ACMO I.Brunet UMR8554-Christophe - DEC120569DR02 - 02/02/2012

- nomination de Mme Sylvie Schneider-Maunoury aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7622 intitulée "Biologie du développement" - DEC120439INSB - 15/02/2012

07.01.04. DR4

07.01.04.04. 2012

- Nomination de Jean-François ROCH - UPR3321 LAC - DEC113047INP - 21/12/2011

- Nomination de Pierre PILLET aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UPR3321 - LAC - DEC113137INP - 19/12/2011

07.01.05. DR5

07.01.05.03. 2011

- HOCINI - nomination ACMO - UPR 3407 - DEC111113DR05 - 06/05/2011

- VEGA-GONZALEZ - nomination ACMO - UPR 3407 - DEC111130DR05 - 06/05/2011

07.01.07. DR7

07.01.07.04. 2012

- Nomination de Patrice Verdier aux fonctions de directeurs adjoint de l'UMR 5822 intitulée Institut de physique nucléaire de Lyon - DEC120138IN2P3 - 16/02/2012

- Nomination de Thierry DAUXOIS aux fonctions de directeur de l'UMR5672 - Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon - DEC113136INP - 19/12/2011

07.01.08. DR8

07.01.08.01. 2009

- Décision de nomination ACMO - Monsieur Jean-Marc GREGOIRE - Unité ERL n°3106 "De la maturation à la dégénérescence" à Tours - à compter du 01/02/2009 en régularisation - DEC112963DR08 - 25/01/2012

07.01.08.03. 2011

- Décision de nomination ACMO de GUERIT Lionel à l'UMS2927 CAES d'Oléron - à compter du 18/04/2011 - DEC111523DR08 - 19/12/2011

07.01.08.04. 2012

- Décision de nomination - Nicolas GOUILLON - ICARE UPR3021 - à compter du 01/01/2012 - DEC120561DR08 - 14/02/2012

07.01.09. DR10

07.01.09.04. 2012

- Nomination ACMO Philippe SCHMITT FRE3240 - DEC120777DR10 - 30/01/2012

07.01.10. DR11

07.01.10.03. 2011

- nomination de Mme Nadia El Kissi en tant que directrice de l'UMR5520 et changement d'intitulé du laboratoire - DEC113066INSIS - 21/12/2011

07.01.10.04. 2012

- Décision de nomination ACMO de Thierry Gaudé - LECA - DEC110847DR11 - 09/02/2012

- Nomination de Françoise HIPPERT aux fonctions de directrice adjointe de l'UPR3228 - LNCMI - DEC113133INP - 19/12/2011

- Nomination de Jacques Derouard aux fonctions de directeur de l'UMR5588 - LIPhy - DEC113135INP - 19/12/2011

- décision de fin de fonction de directeur adjoint, P. Pierson à l'UMR5564 - DEC120236INSU - 29/02/2012

07.01.11. DR12

07.01.11.03. 2011

- Décision modificative portant nomination de M. Giorgio Blundo directeur adjoint par interim de l'UMR8562 (CNE) - DEC120012INSHS - 30/01/2012

07.01.12. DR13

07.01.12.04. 2012

- Décision portant nomination de M. André CROSNIER aux fonctions de directeur adjoint de l'UMR5506 - LIRMM - DEC120293INS2I - 07/02/2012

- Nomination de M. Alain Gojon aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'Unité mixte de recherche N°5004 - DEC120325INSB - 15/02/2012

- Nomination de M. Alain Gojon aux fonctions de directeur et de M. Christophe Maurel aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5004 - DEC120454INSB - 15/02/2012

07.01.13. DR14

07.01.13.04. 2012

- Décision nomination PCR - LAAS - E.IMBERNON - DEC120281DR14 - 24/01/2012

07.01.16. DR17

07.01.16.04. 2012

- Nomination de Alexandra Le Petitcorps aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120910DR17 - 28/02/2012

- Nomination de André Rebour aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120902DR17 - 27/02/2012

- Nomination de Anne-Laure Guihot aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120912DR17 - 28/02/2012

- Nomination de Colette Rivault aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120911DR17 - 28/02/2012

- Nomination de Emmanuel Brasseur aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120907DR17 - 27/02/2012

- Nomination de Erwan Le Grogneux aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120906DR17 - 27/02/2012

- Nomination de François Besseau aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120905DR17 - 27/02/2012

- Nomination de Françoise Le Corre aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120917DR17 - 29/02/2012

- Nomination de Jonathan Courbe aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120919DR17 - 29/02/2012

- Nomination de Loïc Toupet aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120918DR17 - 29/02/2012

- Nomination de Marylène Bercegeay aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120922DR17 - 29/02/2012

- Nomination de Robert Boisliveau aux fonctions d'agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) - DEC120921DR17 - 29/02/2012

07.01.17. DR18

07.01.17.04. 2012

- Décision portant nomination de Mme TOUZET Hélène en qualité de chargée de mission - DEC120142INS2I - 26/01/2012

07.01.21. Nomination autres

- Décision portant nomination de M. Cyrille Macquart aux fonctions de directeur de l'unité propre de service intitulée "Institut d'Information Scientifique et Technique" - DEC120573DAJ - 17/02/2012

07.01.22. Instituts

07.01.22.03. 2011

- Décision de nomination de M. Nicolas VAYATIS en tant que Directeur et de M. Florian de VUYST en tant que Directeur adjoint de l'UMR8536 CMLA - DEC112643INSMI - 16/01/2011
- Décision de nomination de M. P. LE CALVEZ aux fonctions de Directeur et de M. C. BLANCHET directeur adjoint de l'UMR 7586 intitulées Institut de mathématiques de Jussieu - DEC112642INSMI - 25/11/2011
- Décision de nomination de Monsieur Olivier GLASS aux fonctions de Directeur de l'UMR 7534 CEREMADE - DEC112301INSMI - 28/10/2011
- Nomination de chargé de mission à temps partiel - Mme Béatrice DAGENS - du 1er au 31 décembre 2012 - DEC112981INSIS - 17/02/2011

07.01.22.04. 2012

- DEC portant nomination de M. Jean Guillon, Responsable de la FRE3396 en remplacement de M. Gérard Déléris - DEC120431INC - 09/02/2012
- DEC portant nomination de M. Thierry ARTUSO, sous-directeur de l'UPR4301 dirigée par Mme Eva JAKAB TOTH - DEC120432INC - 31/01/2012
- Décision de chargé de mission à temps partiel - Monsieur Stéphane BILA du 1er au 31 décembre 2012 - DEC112974INSIS - 17/01/2012
- Décision portant fin de fonctions de M. Sydney Galès aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et de physique des particules - DEC120671DAJ - 17/02/2012
- Décision portant nomination de M. Alain Dollet aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes - DEC120219DAJ - 15/02/2012
- Décision portant nomination de M. Jean-Charles Pomerol aux fonctions de conseiller auprès de la directrice de l'Institut des Sciences de l'ingénierie et des systèmes - DEC120342DAJ - 15/02/2012
- Décision portant nomination de M. Jean-Claude André aux fonctions de conseiller auprès de la directrice de l'Institut des Sciences de l'ingénierie et des systèmes - DEC120341DAJ - 15/02/2012
- Décision portant nomination de M. Michel De Mathelin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes - DEC120220DAJ - 15/02/2012
- Décision portant nomination de M. Pascal Brault aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes - DEC120221DAJ - 15/02/2012
- Nomination de M. Benoit COURNOYER aux fonctions de DU adjoint de l'UMR5557 - DEC120460INEE - 14/02/2012
- Nomination de M. Charles-Antoine ARNAUD comme directeur-adjoint de l'UMR5185 - DEC112016INSHS - 11/10/2011
- Nomination de M. Gérard LACROIX aux fonctions de DU adjoint de l'UMS3194 - DEC120459INEE - 23/02/2012
- Nomination de Monsieur Christian Bergaud en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC120064INSIS - 15/02/2012
- Nomination de plein droit de M. Gilles Pinay directeur de l'UMS 3343 - DEC120675INSU - 28/02/2012

07.01.22.05. 2013

- Décision de nomination de M. Frédéric COQUEL aux fonctions de chargé de mission INSMI - DEC113084INSMI - 15/02/2012
- Décision de nomination de M. Olivier GOUBET aux fonctions de chargé de mission INSMI - DEC113083INSMI - 15/02/2012
- Décision de nomination de M. Philippe BESSE aux fonctions de chargé de mission INSMI - DEC113085INSMI - 15/02/2012

- Décision de nomination de Mme Elise JANVRESSE aux fonctions de chargée de mission INSMI - DEC113086INSMI - 15/02/2012
- Décision portant nomination de Mme Ariane MEZARD aux fonctions de Directrice de l'UMR 8100 "LMV" - DEC120607INSMI - 13/02/2012
- Nomination de Mme Nathalie MALBERT en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC120070INSIS - 15/02/2012
- Nomination de Monsieur Andrei CONSTANTINESCU en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC120066INSIS - 13/02/2012
- Nomination de Monsieur François COULOUVRAT en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC120067INSIS - 13/02/2012
- Nomination de Monsieur Luc DARRASSE en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC120068INSIS - 13/02/2012
- Nomination de Monsieur Pascal SOMMER en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC120071INSIS - 13/02/2012
- Nomination de Mr Olivier DONNI directeur de l'UMR8184 - DEC112648INSHS - 05/01/2012
- Décision portant nomination au secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique (Mme Michèle Saumon) - DEC120095DAJ - 03/02/2012
- Nomination de M. François MAUREL directeur par intérim de l'UMR7086 - DEC120683INC - 23/02/2012
- Nomination de Monsieur Jean-Marc BLONDY en qualité de chargé de mission à temps partiel - DEC120065INSIS - 15/02/2012

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.02. DR2

07.02.02.03. 2011

- Délégation de signature PRM Anne-Marie Lezine - DEC120019DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature PRM CHRETIENNE - DEC111756DR02 - 01/10/2011
- Délégation de signature ordonnateur LACOME - DEC111861DR02 - 01/10/2011

07.02.02.04. 2012

- Délégation de signature PRM Christian Chopin - DEC120618DR02 - 12/01/2012
- Délégation de signature PRM Esmail Alikhani - DEC120192DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature PRM Patrice Le Calvez - DEC120176DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature PRM Pinol - DEC120280DR02 - 23/01/2012
- Délégation de signature PRM Stéphane Zaleski - DEC120547DR02 - 23/01/2012
- Délégation de signature ordonnateur Christian Chopin - DEC120617DR02 - 12/01/2012
- Délégation de signature ordonnateur Esmail Elikhani - DEC120189DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature ordonnateur PINOL - DEC120279DR02 - 23/01/2012
- Délégation de signature ordonnateur Patrice Le Calvez - DEC120175DR02 - 02/01/2012
- Délégation de signature ordonnateur Stéphane Zaleski - DEC120546DR02 - 23/01/2012

07.02.03. DR3

07.02.03.04. 2012

- Décision de délégation de signature OS consentie à Jacques Besson, directeur de l'UMR7633 - DEC120009DR03 - 01/01/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à Jean-François Joanny, directeur de l'UMR168 - DEC120076DR03 - 01/01/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à M. Nicolas Vayatis, directeur de l'UMR8536 - DEC120385DR03 - 01/01/2012
- Décision de délégation de signature OS consentie à Sébastien Aubourg, directeur de l'ERL8196 - DEC120831DR03 - 20/02/2012

- Décision de délégation de signature PRM consentie par Jacques Besson, directeur de l'UMR7633 - DEC120010DR03 - 01/01/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie par Jean-François JOANNY, directeur de l'UMR168 - DEC120077DR03 - 01/01/2012
- Décision de délégation de signature PRM consentie par M. Nicolas Vayatis, directeur de l'UMR8536 - DEC120391DR03 - 01/01/2012
- Délégation de signature PRM consentie par Michel Latroche, directeur de l'UMR7182 ICMPE - DEC120008DR03 - 01/01/2012

07.02.04. DR4

07.02.04.04. 2012

- Délégation de signature de Bruno Robert à ses collaborateurs (UMR8221) - DEC120144DR04 - 01/01/2012
- Délégation de signature de Marc Mézard à ses collaborateurs (UMR8626) - DEC120511DR04 - 01/02/2012
- Délégation de signature de Michèle SAUMON à Bruno ROBERT (UMR8221) - DEC120143DR04 - 01/01/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Jean-François Roch (UPR3321) - DEC120217DR04 - 01/01/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Loïc Bertrand (USR3461) - DEC120184DR04 - 01/01/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Marc Mézard (UMR8626) - DEC120510DR04 - 01/02/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Patrick Le Quéré (UPR3251) - DEC120508DR04 - 01/02/2012
- Délégation de signature de Michèle Saumon à Philippe Maître (FR 3510) - DEC120708DR04 - 01/01/2012
- Délégation de signature de Patrick Le Quéré à ses collaborateurs (UPR3251) - DEC120509DR04 - 01/02/2012

07.02.05. DR5

07.02.05.04. 2012

- Délégation de signature consentie à Mme Arianne Mézard, à Mr Yvan Martel et à Mr Oleksiy Khorunzhiy, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120750DR05 - 14/02/2012
- Délégation de signature consentie à Monsieur Claude CATALA, à Monsieur Emmanuel ROQUES, et à Madame Christine BALSAMO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120741DR05 - 13/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) Emmanuel ROQUES ET Christine BALSAMO - DEC120742DR05 - 13/02/2012
- MAILLY - UPR 20 - ordonnateur - DEC120254DR05 - 23/01/2012
- PRM MAILLY - UPR 20 - DEC120253DR05 - 23/01/2012

07.02.06. DR6

07.02.06.04. 2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire à François-Xavier Maquart (FRE3481) - DEC120119DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Alain DEREUX - UMR 6303 (PRM) - DEC120108DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Alain DEREUX pour l'UMR 6303 - DEC120107DR06 - 01/01/2012

- Délégation de signature consentie à Bertrand Tillier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (FRE3499) - DEC120085DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Christian MAIRE pour l'UMR 6623 - DEC120132DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Cyrille Macquart par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UPS76) - DEC120858DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Dominique GREVEY - FR2604 (PRM) - DEC120097DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Dominique Grevey pour la FR 2604 - DEC120096DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Fabrice MERIAUDEAU - UMR 6306 (PRM) - DEC120113DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Fabrice MERIAUDEAU pour l'UMR 6306 - DEC120112DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Françoise Simon-Plas par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (ERL6300) - DEC120123DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Georges DURRY pour l'UMR 7331 - DEC120116DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Laurence Ravillon par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (UMR6295) - DEC120109DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Raymond Duval par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - MOY1663 - DEC120118DR06 - 01/02/2012
- Délégation de signature consentie à Serge Wolikow par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire (USR3516) - DEC120121DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Sylvain PICAUD pour l'UMR 6213 - DEC120114DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Sylvain PICAUD-UMR 6213 (PRM) - DEC120115DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Xavier COQUERET - UMR7312 (PRM) - DEC120099DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Xavier COQUERET pour l'UMR 7312 - DEC120098DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (MOY1663) - DEC120848DR06 - 01/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (ERL6300) - DEC120124DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (FRE3481) - DEC120120DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UMR6295) - DEC120110DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (UPS76) - DEC120860DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (USR3516) - DEC120122DR06 - 01/01/2012
- Délégation de signature consentie à Christian MAIRE - UMR 6623 (PRM) - DEC120133DR06 - 01/01/2012

07.02.07. DR7

07.02.07.04. 2012

- Délégation de signature à Chantal Vaury-Zwiller - DEC120623DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Christine Berthaud - DEC120469DR07 - 02/01/2012
- Délégation de signature à David Dureisseix - DEC120859DR07 - 20/02/2012
- Délégation de signature à Françoise Peyrin - DEC120487DR07 - 20/01/2012
- Délégation de signature à Jean-Luc Peiry - DEC120478DR07 - 05/01/2012
- Délégation de signature à Maïté Carre-Pierrat - DEC120466DR07 - 02/01/2012
- Délégation de signature à Michel Broyer - DEC120506DR07 - 17/01/2012
- Délégation de signature à Olivier Bertrand - DEC120507DR07 - 02/01/2012

07.02.08. DR8

07.02.08.04. 2012

- Délégation de signature consentie à M. Alain FERRAND, Directeur de l'unité UMS842 - MSHS - DEC120892DR08 - 22/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Bruno SCAILLET, Directeur de l'UMR7327 - ISTO - DEC120549DR08 - 31/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Didier BOUCHON, Directeur de l'UMR7267 - EBI - DEC120552DR08 - 31/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'UMR7247 - PRC - DEC120735DR08 - 06/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Frédéric BECQ, Directeur de la FRE3511 - IPBC - DEC120550DR08 - 31/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Gilles PAINAUD, Directeur de l'UMR7292 - GICC - DEC120736DR08 - 06/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'UPR3021 - ICARE - DEC120471DR08 - 30/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'UPR3346 - PPRIME - DEC120551DR08 - 31/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'unité UMR7261 - IRBI - DEC120893DR08 - 22/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, Directeur de la FR2964 - FDP - DEC120553DR08 - 31/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Michel ISINGRINI, Directeur de l'UMR7295 - CERCA - DEC120470DR08 - 30/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, Directeur de l'UMR7328 - LPC2E - DEC120818DR08 - 06/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR7311 - ICOA - DEC120887DR08 - 22/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, Directeur de la FR776 - EPEE - DEC120474DR08 - 30/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Patrice MELE, Directeur de l'UMR7324 - CITERES - DEC120554DR08 - 31/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Philippe VENDRIX, Directeur de l'UMS1835 - MSHVL - DEC120732DR08 - 06/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Philippe VENDRIX, Directeur de l'unité UMR7323 - CESR - DEC120891DR08 - 20/02/2012
- Délégation de signature consentie à M. Pierre RICHARD, Directeur de l'UMR7266 - LIENSS - DEC120920DR08 - 23/01/2012
- Délégation de signature consentie à M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR7348 - LMA - DEC120888DR08 - 22/02/2012

- Délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, Directeur de l'UMR7355 - MAPMO - DEC120548DR08 - 31/01/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR7302 - CESCO - DEC120890DR08 - 22/02/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR3097 - EDD - DEC120886DR08 - 22/02/2012
- Délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'UMR7285 - IC2MP - DEC120733DR08 - 06/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Bruno SCAILLET, Directeur de l'UMR7327 - ISTO - DEC120730DR08 - 10/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Didier BOUCHON, Directeur de l'UMR7267 - EBI - DEC120820DR08 - 01/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Frédéric BECQ, Directeur de la FRE3511 - IPBC - DEC120727DR08 - 03/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Iskender GOKALP, Directeur de l'UPR3021 - ICARE - DEC120819DR08 - 02/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Michel ISINGRINI, Directeur de l'UMR7295 - DEC120821DR08 - 08/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Michel TAGGER, Directeur de l'UMR7328 - LPC2E - DEC120557DR08 - 02/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Pascal BRAULT, Directeur de la FR776 - EPEE - DEC120731DR08 - 02/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Patrice MELE, Directeur de l'UMR7324 - CITERES - DEC120728DR08 - 10/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Philippe VENDRIX, Directeur de l'UMR7323 - CESR - DEC120555DR08 - 02/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Pierre RICHARD, Directeur de l'UMR7266 - LIENSS - DEC120897DR08 - 23/01/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Romain ABRAHAM, Directeur de l'UMR7349 - MAPMO - DEC120729DR08 - 02/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM de M. Vincent T'KINDT, Directeur de l'ERL6305 - OC - DEC120894DR08 - 23/02/2012

07.02.09. DR10

07.02.09.04. 2012

- OS Ackerer Philippe UMR7517 - DEC120305DR10 - 02/01/2012
- OS Adam Anne-Marie UMR7044 - DEC120306DR10 - 02/01/2012
- OS Bader MF UPS3156 - DEC120420DR10 - 02/01/2012
- OS Bader Marie-France UPR3212 - DEC120307DR10 - 02/01/2012
- OS Bertin Philippe GDR2909 - DEC120414DR10 - 02/01/2012
- OS Colobert Françoise - UMR7509 - DEC120308DR10 - 02/01/2012
- OS Delzant Thomas UMR7501 - DEC120309DR10 - 02/01/2012
- OS Diebolt Claude UMR7522 - DEC120313DR10 - 02/01/2012
- OS Dracos Marcos GDR2918 - DEC120314DR10 - 02/01/2012
- OS Drillon Marc UMR7504 - DEC120319DR10 - 02/01/2012
- OS Galzi Jean-Luc UMR7242 - DEC120320DR10 - 02/01/2012
- OS Genschik Pascal UPR2357 - DEC120321DR10 - 02/01/2012
- OS Guillon Daniel FR2229 - DEC120324DR10 - 02/01/2012
- OS Heitz Fabrice UMR7005 - DEC120336DR10 - 02/01/2012

- OS Hibert Marcel - UMR7200 - DEC120337DR10 - 02/01/2012
- OS Hinderer Jacques - UMR7516 - DEC120339DR10 - 02/01/2012
- OS Hintermeyer Pascal UMR7236 - DEC120340DR10 - 02/01/2012
- OS Kelche Christian UMR7237 - DEC120352DR10 - 02/01/2012
- OS Maillard Christiane USR3227 - DEC120353DR10 - 02/01/2012
- OS Mathiot Daniel UMR7163 - DEC120354DR10 - 02/01/2012
- OS Mely Yves UMR7213 - DEC120355DR10 - 02/01/2012
- OS Messner F UMR7012 - DEC120356DR10 - 02/01/2012
- OS Mose Robert FRE3240 - DEC120357DR10 - 02/01/2012
- OS Muller Sylviane UPR9021 - DEC120358DR10 - 02/01/2012
- OS Potier Serge GDR2354 - DEC120360DR10 - 02/01/2012
- OS Potier Serge UMR7156 - DEC120359DR10 - 02/01/2012
- OS Pourquoié Olivier UMR7104 - DEC120362DR10 - 02/01/2012
- OS Reibel-Foisset Sophie UMS3415 - DEC120363DR10 - 02/01/2012
- OS Reicchart JM UPR9022 - DEC120364DR10 - 02/01/2012
- OS Roy Christelle UMR7178 - DEC120366DR10 - 02/01/2012
- OS Schappacher Norbert GDR3398 - DEC120367DR10 - 02/01/2012
- OS Spitzer Denis UMR3208 - DEC120368DR10 - 02/01/2012
- OS Varnek Alexandre GDR3418 - DEC120369DR10 - 02/01/2012
- OS Villa Pascal UMS3286 - DEC120373DR10 - 02/01/2012
- OS Vix Cathie LRC7228 - DEC120375DR10 - 02/01/2012
- OS Weber Christiane ERL7230 - DEC120376DR10 - 02/01/2012
- OS Westhof Eric FRC1589 - DEC120377DR10 - 02/01/2012
- OS Westhof Eric UPR9002 - DEC120380DR10 - 02/01/2012
- OS Wozniak Hervé UMR7550 - DEC120381DR10 - 02/01/2012

07.02.13. DR14

07.02.13.03. 2011

- OS Dominique Roby - DEC112661DR14 - 29/11/2011

07.02.14. DR15

07.02.14.04. 2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire UMS 2567 - DEC120180DR15 - 18/01/2012
- Délégation de signature de Florence Parnier en tant qu'ordonnateur secondaire - DEC120682DR15 - 01/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) (2 équipes)UMR 5095 - DEC120695DR15 - 10/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) UMS 2567 - DEC120179DR15 - 18/01/2012

07.02.16. DR17

07.02.16.04. 2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120680DR17 - 07/02/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120608DR17 - 03/02/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120668DR17 - 07/02/2012
- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120687DR17 - 08/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120525DR17 - 01/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120605DR17 - 03/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120619DR17 - 03/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120621DR17 - 03/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120653DR17 - 06/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120657DR17 - 07/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120616DR17 - 03/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120676DR17 - 07/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120659DR17 - 07/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120430DR17 - 27/01/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120564DR17 - 02/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120661DR17 - 07/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120678DR17 - 07/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120651DR17 - 06/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120645DR17 - 06/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120663DR17 - 07/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120643DR17 - 06/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120512DR17 - 31/01/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120531DR17 - 01/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120528DR17 - 01/02/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120446DR17 - 27/01/2012

- Délégation de signature consentie au directeur d'unité en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120685DR17 - 08/02/2012

- Délégation de signature consentie à Anne Godfroy par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120797DR17 - 16/02/2012

- Délégation de signature consentie à Annie Antoine par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120751DR17 - 14/02/2012

- Délégation de signature consentie à Benoît Grébert par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120757DR17 - 14/02/2012
- Délégation de signature consentie à Bernd Grambow par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120755DR17 - 14/02/2012
- Délégation de signature consentie à Christian Le Bart par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120767DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature consentie à Christophe Delacourt par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120753DR17 - 14/02/2012
- Délégation de signature consentie à Claude Martin par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120880DR17 - 24/02/2012
- Délégation de signature consentie à Claude Prigent par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120787DR17 - 16/02/2012
- Délégation de signature consentie à Claude Roy par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120785DR17 - 16/02/2012
- Délégation de signature consentie à Françoise Binet par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120779DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature consentie à Jacques Le Pendu par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120770DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature consentie à Jean-Marc Hovasse par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120794DR17 - 16/02/2012
- Délégation de signature consentie à Marc Robin par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120802DR17 - 16/02/2012
- Délégation de signature consentie à Martine Hausberger par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120800DR17 - 16/02/2012
- Délégation de signature consentie à Pascal Besnard par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120813DR17 - 17/02/2012
- Délégation de signature consentie à Pascal Gressier par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120762DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature consentie à Philippe Pierre par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120782DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature consentie à Thierry Levasseur par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120774DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature consentie à Vincent Gouëset par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120790DR17 - 16/02/2012
- Délégation de signature consentie à Yvon Rocaboy par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - DEC120776DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120778DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120529DR17 - 01/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120783DR17 - 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120791DR17 - 16/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120799DR17 - 16/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120615DR17 - 03/02/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120803DR17
- 16/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120622DR17
- 03/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120660DR17
- 07/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120681DR17
- 07/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120568DR17
- 02/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120606DR17
- 03/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120610DR17
- 03/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120662DR17
- 07/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120527DR17
- 01/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120752DR17
- 14/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120644DR17
- 06/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120664DR17
- 07/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120766DR17
- 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120781DR17
- 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120775DR17
- 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120758DR17
- 14/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120756DR17
- 14/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120754DR17
- 14/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120814DR17
- 17/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120795DR17
- 16/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120801DR17
- 16/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120773DR17
- 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120686DR17
- 08/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120429DR17
- 27/01/2012

- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120882DR17
- 24/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120650DR17
- 06/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120652DR17
- 06/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120654DR17
- 06/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120672DR17
- 07/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120679DR17
- 07/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120688DR17
- 08/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120769DR17
- 15/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120532DR17
- 01/02/2012
- Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la PRM (DU) - DEC120326DR17
- 25/01/2012

07.02.18. DR19

07.02.18.04. 2012

- DELEGATION DE SIGNATURE OS M LEWITOWICZ UPR3266 - DEC120520DR19 - 01/02/2012
- DELEGATION SIGNATURE OS M M'SAAD UMR 6072 - DEC120485DR19 - 06/01/2012
- DELEGATION SIGNATURE PRM M LEWITOWICZ UPR 3266 - DEC120522DR19 - 01/02/2012

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.06. DR6

07.03.06.04. 2012

- Décision portant création d'un conseil de service au sein de la Délégation régionale Centre-Est - DEC120903DR06 - 27/02/2012

07.03.08. DR8

07.03.08.04. 2012

- Composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7344 - GREMI - DEC120851DR08 - 21/02/2012
- Création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 - ICARE - DEC120895DR08 - 22/02/2012
- Création de conseil de laboratoir au sein de l'unité UMR7344 - GREMI - DEC120850DR08 - 21/02/2012

07.03.12. DR13

- Décision de création du conseil de laboratoire de l'UMR 5243 - Directeur M. Bodinier - DEC120722DR13 - 10/02/2012
- Décision de création du conseil de laboratoire de l'UMR 5253 - Directeur M. Fajula - DEC120721DR13 - 10/02/2012

07.03.15. DR16

- Prorogation de deux ans de la durée du mandat de l'UMR 6417 intitulée Laboratoire souterrain de Modane - DEC120063IN2P3 - 02/02/2012

07.03.19. DR20

07.03.19.04. 2012

- Décision de création de l'UMS LSBB n°3538 - DEC120204INSU - 15/02/2012
- Décision portant création de la formation de recherche en évolution(FRE) n°3472 intitulée "Laboratoire de physio-médecine moléculaire" et nomination de M. Jacques Barhanin aux fonctions de responsable - DEC120017INSB - 13/02/2012

07.03.20. Administration centrale

07.03.20.04. 2012

- Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche - DEC122740DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et rebouvement des formations de recherche en évolution (FRE) - DEC122741DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composante exclusivement CNRS) - DEC120062DSI - 29/02/2012
- Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) - DEC120060DSI - 29/02/2012
- Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche (UPR USR) - DEC122733DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC122743DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC122735DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - DEC122742DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées - DEC122734DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service - DEC122739DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des unités mixtes internationales - DEC112736DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des unités propres de service - DEC122738DSI - 05/01/2012
- Décision portant création et renouvellement des équipes de recherche labellisées - DEC122737DSI - 05/01/2012
- Décision portant prorogation des unités de recherche et de service associant le CNRS à l'Université de Corse - Pascal Paoli - DEC112590DASTR - 31/01/2012

07.03.21. Instituts

07.03.21.03. 2011

- Création de la FRE 3529 au 01/01/2012 intitulée "Institut de Mathématiques de Luminy" - DEC113109INSMI - 29/12/2011

07.03.21.04. 2012

- Décision portant renouvellement du GDS n° 2755 intitulé RNBM - DEC120457INSMI - 06/02/2012
- Décision portant renouvellement du groupement de service (GDS) n° 2754 intitulé MATHRICE - DEC120445INSMI - 06/02/2012
- Prorogation de l'UPR2147 à compter du 01/01/2012 pour une durée de 2 ans - DEC120079INEE - 21/02/2012
- Décision de prorogation de deux ans de l'USR3103 - In Visu, à compter du 1er janvier 2012 - DEC120464INSHS - 17/02/2012
- Renouvellement de l'UMR2832 devenant l'UMR8293 - DEC123139INSIS - 04/01/2012

07.04. Décisions tarifaires

07.04.02. DR2

07.04.02.04. 2012

- Décision de tarification IAP - Location de chambres - DEC120074DR02 - 12/01/2012

07.04.03. DR3

07.04.03.04. 2012

- Décision tarifaire pour les prestations réalisées par l'ICMPE -UMR7182- CD 1878 -
DEC120875DR03 - 23/02/2012

07.04.04. DR4

07.04.04.04. 2012

- Décision tarifaire locations et prestations diverses (LAL - UMR8607) - DEC120857DR04 -
21/02/2012

07.04.05. DR5

07.04.05.04. 2012

- Décision relative aux tarifs de location de salles de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord -
DEC120530DR05 - 01/02/2012

- PLATEFORME ProRec MONTPELLIER UMS3426 - DEC120901DR13 - 27/02/2012

07.06. Autres décisions

07.06.01. DR1

07.06.01.04. 2012

- Portant modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et
renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS) -
DEC112460INS2I - 27/02/2012

07.06.02. DR2

07.06.02.04. 2012

- Composition cellule de crise Paris B - DEC120792DR02 - 16/02/2012

07.06.03. DR3

07.06.03.04. 2012

- Décision portant prorogation d'un an de la durée de l'UMR 218, à compter du 01/01/2012 -
DEC120348INSB - 02/02/2012

07.06.05. DR5

07.06.05.04. 2012

- Décision portant prorogation d'un an de la durée de l'URA 2182, à compter du 01/01/2012 -
DEC120346INSB - 17/02/2012

07.06.07. DR7

- Décision portant modification de la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 - DEC120422INP -
23/01/2012

07.06.08. DR8

07.06.08.03. 2011

- Décision de cessation d'activité ACMO - Monsieur PAQUET Denis - Unité UMR6269 HydrASA - à
compter du 31/12/2011 - DEC112745DR08 - 21/12/2011

- Décision de cessation d'activité ACMO - Monsieur Steve GIRARD - Unité Pprime UPR3346 - à
compter du 31/12/2011 - DEC112832DR08 - 31/01/2012

- Décision de cessation d'activité ACMO - Virginie LARDEUX - UMR 6187 IPBC à Poitiers - à
compter du 31/12/2011 - DEC112909DR08 - 23/12/2011

07.06.08.04. 2012

- Décision de cessation d'activité - Fabrice PEYROUX - ICARE UPR3021 - à compter du 01/02/2012
- DEC120545DR08 - 14/02/2012

- Décision de cessation d'activité - Nicolas GOUILLON - ICARE UPR3021 - à compter du 01/02/2012
- DEC120565DR08 - 14/02/2012

07.06.09. DR10

07.06.09.04. 2012

- Décision portant prorogation d'un an de la durée de l'UPS3156, à compter du 01/01/2012 -
DEC120349INSB - 02/02/2012

07.06.10. DR11

07.06.10.04. 2012

- Décision de nomination ACMO de Christophe Savariaux - GIPSA Lab - DEC110825DR11 -
07/02/2012
- Décision de nomination ACMO de Gabriel Buche - GIPSA Lab - DEC110834DR11 - 07/02/2012
- Décision nomination ACMO de Laurent Ott - GIPSA Lab - DEC110830DR11 - 07/02/2012
- décision nomination ACMO concernant Monsieur Kevin Berton - LTM - DEC120824DR11 -
07/02/2012
- décision nomination Acmo de Ludovic Gielly - LECA - DEC110849DR11 - 09/02/2012

07.06.13. DR14

07.06.13.03. 2011

- Décision de cessation ACMO - C.BOUCAYRAND - UMR 5563 - GET - DEC112904DR14 -
15/12/2011
- Décision de cessation d'un ACMO - A.CASTILLO - UMR 5563 - GET - DEC112899DR14 -
15/12/2011

07.06.19. DR20

07.06.19.03. 2011

- Décision de composition de la commission régionale d'action sociale de la DR20 -
DEC120013DR20 - 09/01/2012

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.04. 2012

- Décision n°DEC120533DRH du 01/02/2012 portant adoption du règlement intérieur du comité
technique du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - DEC120533DRH - 01/02/2012
- Décision n°DEC120760DRH du 16/01/2012 portant nomination des représentants titulaires et
suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs de recherche - DEC120760DRH -
16/01/2012
- Décision n°DEC120761DRH du 16/01/2012 portant nomination des représentants titulaires et
suppléants à la commission administrative paritaire des ingénieurs d'études - DEC120761DRH -
16/01/2012
- Décision n°DEC120763DRH du 16/01/2012 portant nomination des représentants titulaires et
suppléants à la commission administrative paritaire des assistants ingénieurs - DEC120763DRH -
16/01/2012
- Décision n°DEC120764DRH du 16/01/2012 portant nomination des représentants titulaires et
suppléants à la CAP des techniciens et secrétaires d'administration de la recherche -
DEC120764DRH - 16/01/2012
- Décision n°DEC120765DRH du 16/01/2012 portant nomination des représentants titulaires et
suppléants à la commission administrative paritaire des adjoints techniques - DEC120765DRH -
16/01/2012
- Décision portant nomination des représentants titulaires de l'administration à la commission
consultative n°2 - DEC120788DRH - 16/01/2012
- Décision portant modification du calendrier des élections des membres des sections du Comité
national de la recherche scientifique - DEC120484DAJ - 31/01/2012

07.06.21. Instituts

07.06.21.04. 2012

- Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes - DEC120720INEE - 10/02/2012
- Décision de prorogation de deux ans de l'UMR200, à compter du 1er janvier 2012 - DEC120441INSHS - 17/02/2012
- Décision modificative de la décision collective n°122735 du 5 janvier 2012 p - DEC120147INC - 22/02/2012
- Décision modificative de la décision collective n°122740 du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche - DEC120149INC - 22/02/2012
- Décision portant modification de la décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des sciences biologiques - DEC120435DAJ - 06/02/2012
- Décision portant nomination de M. Daniel Boujard aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques - DEC120272DAJ - 06/02/2012

08. Europe

08.03. 7ème PCRD

08.03.02 Mise en oeuvre CNRS

08.03.02.03 Spécificités ERC

- Décision portant nomination de Monsieur Philippe Roussignol en qualité de chargé de mission - DEC120001DERCI - 28/02/2012
- BOURNEZ - UMR 7161 - ordonnateur - DEC112647DR05 - 01/12/2011
- Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UMR7202 intitulée LMCM - DEC120228DR03 - 23/01/2012
- Délégation de signature 2012 - BAUDRIN FR3085 - DEC120148DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 - CHARARA FR3272 - DEC120161DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 - CHARARA UMR7253 - DEC120160DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 - CUGUEN UMR8198 - DEC120162DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 - DURAND UMR7352 - DEC120154DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 - ROELANDT UMR7337 - DEC120159DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 GUERRA UMR8201 - DEC120224DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 SERVAIS UMR8217 - DEC120223DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 VANHEEGHE UMR8219 - DEC120226DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature GOUBET FR3399 - DEC120168DR18 - 06/01/2012
- Délégation de signature 2012 - KOVENSKI FRE3517 - DEC120150DR18 - 06/01/2012
- Hassouni UPR3407 ORD - DEC112872DR05 - 13/12/2011
- PRM BOURNEZ - UMR 7161 - DEC112646DR05 - 01/12/2011

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'ESPCI de Paris le 19 décembre 2008, portant création de l'unité mixte de recherche n°7167 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 nommant Monsieur Ludwik LEIBLER directeur de l'unité mixte de recherche n° 7167 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 22 septembre 2011 ;

Considérant que Madame **Szilvia KARPATI-BANYASZ** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris Michel-Ange du 28 au 30 janvier, puis du 10 au 13 mars 2009.

Prévention et Sécurité

Décision n° DR1-CAGD-2012-4

Agent n° 49743

Article 1

Madame **Szilvia KARPATI-BANYASZ**, ingénieur d'études est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité mixte de recherche n° 7167 à compter du 1^{er} octobre 2010.

Madame **Szilvia KARPATI-BANYASZ** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame **Szilvia KARPATI-BANYASZ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 10 janvier 2012

Ludwik LEIBLER, directeur de l'UMR 7167

(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Jacques PROST, directeur de l'ESPCI ParisTech

Décision portant nomination de M. Evariste CIRET aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 122738DSI portant renouvellement de l'unité propre de service n°2776 ;

Vu la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 nommant Mme Christine LE SUEUR directrice par intérim de l'unité propre de service n°2776 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30 novembre 2004 ;

Considérant que **M. Evariste CIRET** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 février et du 08 au 10 mars 2005,

Article 1^{er}

M. Evariste CIRET, IE, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité propre du CNRS n°2776, à compter du 1^{er} janvier 2012 .

M. Evariste CIRET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **M. Evariste CIRET**, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 19 janvier 2012

Christine LE SUEUR
Directrice par intérim de l'UPS 2776
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Décision portant nomination de M. Pascal TANSKI aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 122738DSI portant renouvellement de l'unité propre de service n°2776 ;

Vu la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 nommant Mme Christine LE SUEUR directrice par intérim de l'unité propre de service n°2776 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 24 juin 2002 ;

Considérant que **M. Pascal TANSKI** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A, du 08 au 10 avril 2002 et du 14 au 16 mai 2002,

Article 1^{er}

M. Pascal TANSKI, TCS, est reconduit dans ses fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité propre du CNRS n°2776, à compter du 1^{er} janvier 2012 .

M. Pascal TANSKI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, **M. Pascal TANSKI**, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 19 janvier 2012

Christine LE SUEUR
Directrice par intérim de l'UPS 2776
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Décision portant nomination de Mme Brigitte DELHOMME aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université René Descartes le 14 janvier 2010 portant création de l'unité mixte de recherche FRE 3235 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 nommant M. Philippe DJIAN directeur de l'unité de recherche FRE 3235 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 septembre 2007 ;

Considérant que Mme **Brigitte DELHOMME** a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Paris A, du 01 au 03 avril 1997 et du 03 au 05 juin 1997 ;

Article 1^{er}

Mme **Brigitte DELHOMME**, IE, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS FRE 3235, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Mme **Brigitte DELHOMME** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme **Brigitte DELHOMME** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 19 janvier 2012

Philippe DJIAN
Directeur de la FRE 3235
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes

DEC112453SGCN

Décision modifiant la décision n° 105081SGCN du 15 novembre 2010 portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 03 mars 2010 portant nomination de M. Joël BERTRAND aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 100106DAJ du 12 avril 2010 donnant délégation de signature à M. Joël BERTRAND ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 23 janvier 2012,

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 novembre 2010 susvisée est modifié comme suit : « [Monsieur Alain VINCENT, Directeur de recherche CNRS](#)» en remplacement de Madame [Margareth BUCKINGHAM, Directrice de recherche CNRS, démissionnaire](#).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS

*Pour le Président et par délégation,
le Directeur général délégué à la science*

DEC

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Comité national de la recherche scientifique

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° DEC100103DAJ du 22 mars 2010 portant nomination de M. MARTINO (Jacques) aux fonctions de directeur de l'institut

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau de l'institut national de physique nucléaire et de physique des particules :

Monsieur Dominique BOUTIGNY et Madame Irène BUVAT

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Jacques MARTINO

DEC120538SGCN

Décision n° relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de chimie du Comité national de la recherche scientifique

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° DEC110975DAJ du 18 avril 2011 portant nomination de M. RÉAU (Régis) aux fonctions de directeur de l'institut ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de chimie :

Messieurs José-Antoine BACEIREDO et Yannick CHAMPION

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Régis RÉAU

DEC120541SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut écologie et environnement du Comité national de la recherche scientifique

La Directrice,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° DEC100045DAJ du 02 juillet 2010 portant nomination de Mme GAILL (Françoise) aux fonctions de directrice de l'institut ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut écologie et environnement :

Madame Sylvie DUFOUR et Monsieur Jean-Denis VIGNE

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Françoise GAILL

DEC

Décision n° DEC112049SGCN relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de physique du Comité national de la recherche scientifique

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° DEC10005DAJ du 02 juillet 2010 portant nomination de M. PINTON (Jean-François) aux fonctions de directeur de l'institut de Physique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut de physique :

Monsieur Eric PEREZ et Madame Elin SONDERGARD

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Jean-François PINTON

Décision n° relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences informatiques et leurs interactions du Comité national de la recherche scientifique

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° DEC100171DAJ du 02 juillet 2010 portant nomination de M. BAPTISTE (Philippe) aux fonctions de directeur de l'institut

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences informatiques et leurs interactions :

Madame Laure BLANC-FERAUD et Monsieur Michel ROBERT

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Philippe BAPTISTE

Décision n° relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales du Comité national de la recherche scientifique

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° DEC100172DAJ du 02 juillet 2010 portant nomination de M. BOURDELAIS (Patrice) aux fonctions de directeur de l'institut

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales :

Messieurs Marco PANZA et François PELLEGRINO

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Patrice BOURDELAIS

DEC

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences mathématiques et leurs interactions du Comité national de la recherche scientifique

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° DEC100050DAJ du 02 juillet 2010 portant nomination de M. METIVIER (Guy) aux fonctions de directeur de l'institut

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des [sciences mathématiques et leurs interactions](#) :

Messieurs Pascal AUSCHER et Jean-Marc COUVEIGNES

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Guy METIVIER

DEC120537SGCN

Décision n° relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers du Comité national de la recherche scientifique

Le Directeur,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut, notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° 100150DAJ du 23 juin 2010 portant nomination de M. STEPHAN (Jean-François) aux fonctions de directeur de l'institut ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers :

Madame Céline MARI et Monsieur Jérôme ROSE

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Jean-François STEPHAN

DEC120539SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques du Comité national de la recherche scientifique

Le Directeur,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut notamment l'article 10 ;

Vu la décision n° DEC100047DAJ du 02 juillet 2010 portant nomination de M. NETTER (Patrick) aux fonctions de directeur de l'institut ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut des [sciences biologiques](#) :

Messieurs Hervé CHNEIWEISS et Bruno GOUD

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Patrick NETTER

DEC120526SGCN

Décision relative à la nomination des membres du bureau du conseil scientifique de l'institut sciences de l'ingénierie et des systèmes du Comité national de la recherche scientifique

La Directrice,

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° DEC111597DAJ du 25 juillet 2011 portant nomination de Madame SCHMIDT-LAINÉ. (Claudine) aux fonctions de directrice de l'institut ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Sont nommés membres du bureau du conseil scientifique de l'institut sciences de l'ingénierie et des systèmes :

Messieurs Christian JUTTEN et Jacques MAGNAUDET

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Claudine SCHMIDT-LAINÉ

DEC120855DR17

Décision relative au tarif des produits de l'UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateur secondaire aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°DEC100262DAJ en date du 11 octobre 2010 portant nomination de M. André Quinquis aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Bretagne - pays de la Loire ;

Vu la décision n°105281DAJ en date du 01 janvier 2011 donnant délégation de signature à M. André Quinquis, délégué régional pour la circonscription de Bretagne - pays de la Loire notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 septembre 2011.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 21 février 2012

Pour le Président et par délégation

Le délégué régional

André Quinquis

Paramètre(s)	Tarif €HT/échantillon Clients internes IUEM UMR6539	Tarif €HT/échantillon Clients Externes IUEM UMR6539
Silicates	1,50	10,00
Total Nitrates + Nitrites	1,50	10,00
Nitrites	1,50	10,00
Phosphates	1,50	10,00
Ammonium	1,50	10,00
Chlorophylle a	1,50	9,37
Analyse Élémentaire C et N	5,00	16,44

Décision portant nomination de M. Alexandros TSOUKIAS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7243 « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création des unités mixtes de recherche et nommant M. Vangelis Paschos directeur de l'UMR 7243 - LAMSADE ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alexandros TSOUKIAS, directeur de recherche deuxième classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au terme de la convention pluriannuelle en cours, en remplacement de M. Vangelis Paschos, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120259INS2I

Décision portant nomination de M. Alexandros TSOUKIAS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7243 « Laboratoire d'analyse et modélisation de systèmes pour l'aide à la décision (LAMSADE) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création des unités mixtes de recherche et nommant M. Vangelis Paschos directeur de l'UMR 7243 - LAMSADE ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alexandros TSOUKIAS, directeur de recherche deuxième classe au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au terme de la convention pluriannuelle en cours, en remplacement de M. Vangelis Paschos, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7/02/12



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC120146INS2I

Décision portant nomination de M. MAIRESSE Jean en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. MAIRESSE Jean, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités développées à l'interface mathématique – informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. MAIRESSE Jean demeure affecté au Laboratoire d'informatique, algorithmique : fondements et applications (LIAFA) – UMR7089 – Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, M. MAIRESSE Jean percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

DEC120146INS2I

Décision portant nomination de M. MAIRESSE Jean en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. MAIRESSE Jean, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités développées à l'interface mathématique – informatique.

Pour l'exercice de cette mission, M. MAIRESSE Jean demeure affecté au Laboratoire d'informatique, algorithmique : fondements et applications (LIAFA) – UMR7089 – Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, M. MAIRESSE Jean percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

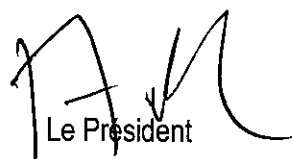
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/02/2012


Le Président



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Décision portant nomination de M. Jean PONCE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8548 « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 modifiée portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8548 intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'ENS (LIENS) » et nommant M. Jean Vuillemin directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 112014INS2I du 19 septembre 2011 portant nomination de M. Jean PONCE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 8548 – LIENS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean PONCE, professeur première classe à l'ENS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Article 2



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120263INS2I

Décision portant nomination de M. Jean PONCE aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 8548 « Laboratoire d'informatique de l'école normale supérieure (LIENS) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 modifiée portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8548 intitulée « Laboratoire d'Informatique de l'ENS (LIENS) » et nommant M. Jean Vuillemin directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 112014INS2I du 19 septembre 2011 portant nomination de M. Jean PONCE aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR 8548 – LIENS ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean PONCE, professeur première classe à l'ENS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23.02.12

Joël Bertrand

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC120139INS2I

Décision portant nomination de Mme DOUCET Anne en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme DOUCET Anne, professeure des universités de classe exceptionnelle est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des relations européennes et internationales.

Pour l'exercice de cette mission, Mme DOUCET Anne demeure affectée au Laboratoire d'informatique de Paris 6 (LIP6) – UMR7606 – Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Mme DOUCET Anne percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/01/2012

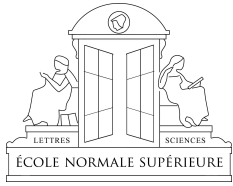

Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90



DEC120569DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Brunet aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'École normale supérieure le 10/12/2010 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8554 ;

Vu la décision n° 100009INSB du 27/04/2010 nommant Mme Anne Christophe directrice de l'unité de recherche n°8554, intitulée Laboratoire de Sciences Cognitives et Psycholinguistique ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06/10/2010;

Considérant que Mme Isabelle Brunet a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord du CNRS les 7-8 et 9 novembre 2011 et les 1-2 et 5 décembre 2011 ;

Article 1^{er}

Mme Isabelle Brunet, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°8554, à compter du 06/12/2011.

Mme Isabelle Brunet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle Brunet est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 02/02/2012

La directrice de l'unité
Anne Christophe

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la directrice de l'École normale supérieure
Monique Canto-Sperber

DEC120439INSB

Décision portant nomination de Mme Sylvie Schneider-Maunoury aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°7622 intitulée « Biologie du développement ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7622 intitulée « Biologie du développement » et nommant Mme Catherine Jessus directrice de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université Paris VI Pierre et Marie Curie ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sylvie Schneider-Maunoury, directrice de recherche à l'Inserm, est nommée directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC113047INP

Décision portant nomination de M. Jean-François ROCH aux fonctions de directeur de l'unité propre de recherche intitulée Laboratoire Aimé Cotton (UPR3321 – LAC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision en date du 30 juin 1947 portant création du laboratoire propre intitulé Laboratoire Aimé Cotton, la décision du 12 octobre 1988 modifiant le laboratoire en unité propre de recherche, la décision n° 10A001DSI du 1^{er} janvier 2010 portant renouvellement pour une durée de quatre ans de l'UPR3321 Laboratoire Aimé Cotton (LAC) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique de l'unité ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-François ROCH, (PU2), est nommé directeur de l'unité propre de recherche intitulée UPR3321 Laboratoire Aimé Cotton (LAC) du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2011



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Direction d'appui à la structuration
territoriale de la recherche

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 49 28

DEC113137INP

Décision portant nomination du directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche n° 3321 intitulée « Laboratoire Aimé Cotton » (LAC) – M. Pierre Pillet

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision en date du 30 juin 1947 portant création du laboratoire propre intitulé Laboratoire Aimé Cotton, la décision du 12 octobre 1988 modifiant le laboratoire en unité propre de recherche, la décision n° 10A001DSI du 1^{er} janvier 2010 portant renouvellement pour une durée de quatre ans de l'UPR3321 Laboratoire Aimé Cotton (LAC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2012, M. Pierre Pillet, DRCE - CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité propre de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2011



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Direction d'appui à la structuration
territoriale de la recherche

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 49 28

**Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)**

DEC111113DR05

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité propre de recherche n° 3407, intitulée « laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Khaled HASSOUNI ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Khaled HASSOUNI directeur de l'unité de recherche n° 3407 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Considérant que M. Azziz HOCINI a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 10 au 12 décembre 2007 (1^{ère} session) et du 14 au 16 janvier 2008 (2^{ème} session).

Article 1

M. Azziz HOCINI, Ingénieur d'Etudes CNRS est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3407, à compter du 1^{er} janvier 2011.

M. Azziz HOCINI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Azziz HOCINI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

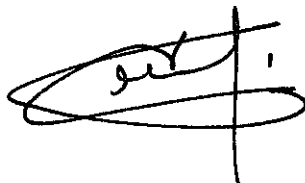
Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 mai 2011
Le directeur de l'unité

Khaled HASSOUNI
Directeur du LSPM
CNRS - UPR 3407

Visa du délégué régional du CNRS



Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

Décision portant nomination d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

DEC111130DR05

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction générale n°030039IGHS en date du 24 juin 2003 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité propre de recherche n° 3407, intitulée « laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux », dont le directeur est Monsieur Khaled HASSOUNI ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Khaled HASSOUNI directeur de l'unité de recherche n° 3407 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité ;

Considérant que Mme Arlette VEGA-GONZALEZ a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS du 2 au 4 octobre 2007 (1^{ère} session) et du 6 au 8 novembre 2007 (2^{ème} session).

Article 1

Mme Arlette VEGA-GONZALEZ, Ingénieur de Recherche CNRS est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 3407, à compter du 1^{er} janvier 2011.

Mme Arlette VEGA-GONZALEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T. 01 45 07 52 32
F. 01 45 07 53 35

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Arlette VEGA-GONZALEZ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 6 mai 2011

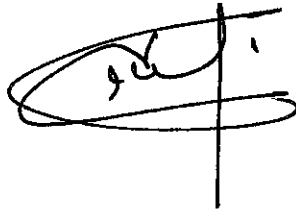
Le directeur de l'unité

Khaled HASSOUNI

Directeur du LSPM

~~CNRS - UPR 3467~~

Visa du délégué régional du CNRS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop on the left and a vertical line extending downwards on the right.

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

DEC120138IN2P3

Décision portant nomination de M. Patrice Verdier aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon et nommant M. Bernard Ille directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision n°DEC111666IN2P3 en date du 6 septembre 2011 nommant Monsieur Guy Chanfray directeur de l'unité mixte de recherche n°5822 intitulée Institut de Physique Nucléaire de Lyon ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire en date du 29 septembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Patrice Verdier, chargé de recherche de 1^{ère} classe au Centre National de la Recherche Scientifique, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC113136INP

Décision portant nomination de M. Thierry Dauxois aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 5672 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5672 intitulée Laboratoire de physique de l'ENS de Lyon et nommant M. Jean-François Pinton directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry Dauxois, DR2 - CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Jean-François Pinton, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris codex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC112963DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC080047SING du 07/01/2009 nommant M. Denis GUILLOTEAU directeur de l'unité ERL n°3106 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12/05/2005 ;

Considérant que M. Jean-Marc GREGOIRE a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'université d'Orléans du 30/05/2005 au 28/06/2005.

Article 1

M. Jean-Marc GREGOIRE, Technicien

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS ERL n°3106 intitulée « De la maturation à la dégénérescence », à compter du 01/02/2009 (pour régularisation).

M. Jean-Marc GREGOIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Marc GREGOIRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 4 janvier 2012

Le directeur de l'unité

Denis GUILLOTEAU

Date et visa du chef d'établissement partenaire

Le 23/01/2012

Loïc VAILLANT

Date et Visa du délégué régional du CNRS

25/01/2012

Patrice SOULLIE

Décision
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

DEC111523DR08

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu le contrat quadriennal conclu avec le CAES du 18/05/2005 portant création de l'unité mixte de service n°2927 et de l'avenant de renouvellement pour 4 ans du 22/06/2009 (courrier DRH/SDS/D-2009-38) ;

Vu la décision n°DEC112208DRH du 19/09/2011 nommant M. Jacky HIRSCH directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 20/04/2010 ;

Considérant que M. Lionel GUERIT a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS – Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes du 5 au 6 avril 2004 et du 26 au 27 avril 2004.

Article 1

M. Lionel GUERIT, IE2

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°2927, à compter du 20/04/2011.

M. Lionel GUERIT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Lionel GUERIT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Vincennes, le 13/12/2011

Le directeur de l'unité

Jacky HIRSCH

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 19/12/2011

Patrice SOULLIE

DEC120561DR08

Décision portant nomination de M. Nicolas GOUILLON aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05/01/2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n° UPR3021 et nommant M. Iskender GOKALP en qualité de directeur ;

Considérant que M. Nicolas GOUILLON a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Centre Poitou-Charentes sur 6 journées entre le 23/09/2008 et le 24/10/2008 ;

Article 1^{er}

M. Nicolas GOUILLON, AI, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°UPR3021, à compter du 01/01/2012.

M. Nicolas GOUILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Nicolas GOUILLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02/02/2012

Le directeur de l'unité
Iskender GOKALP

Date et visa du délégué régional du CNRS

Le 14/02/2012

Patrice SOULLIE

Décision portant nomination de M. Philippe SCHMITT aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 11A007DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité FRE n° 3240 ;

[pour toutes les unités]

Vu la décision n° du 1^{er} janvier 2011 nommant M. Robert MOSE directeur de l'unité de recherche n° 3240 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 12 décembre 2011 ;

Considérant que M. Philippe SCHMITT a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la délégation Alsace du CNRS du 16/5/2011 au 18/5/2011 et du 14/6/2011 au 16/6/2011 ;

Article 1^{er}

M. Philippe SCHMITT [IR-CNRS], est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3240, à compter du 17 juin 2011 .

M. Philippe SCHMITT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Philippe SCHMITT, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 30 janvier 2012

Le directeur de l'unité
Robert MOSE

Visa du délégué régional du CNRS
Gaëlle BUJAN

DEC113066INSIS

Décision modifiant la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5520 intitulée Laboratoire de Rhéologie.

Le Président,



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5520 intitulée Laboratoire de Rhéologie et nommant M. Albert MAGNIN directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les sections 9, 10 et 11 du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord de l'Université Joseph Fourier ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 5520 intitulée : « Laboratoire de Rhéologie » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

Remplacer les termes : « Directeur : M. Albert MAGNIN, directeur de recherche »

Par les termes : « Directrice : Mme Nadia EL KISSI, directrice de recherche »

Et remplacer les termes : « UMR n°5520, intitulée Laboratoire de Rhéologie »

Par les termes : « UMR n°5520, intitulée Laboratoire de Rhéologie et Procédés »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le **27 JAN. 2012**

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Décision n° DEC110847DR11
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement l'unité de recherche n°5553

Vu la décision n° DEC110301DR11 du 1er janvier 2011 nommant Irène Till-Bottraud, directeur de l'unité de recherche n°5553

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 12/12/2011

Considérant que Monsieur Thierry Gaude a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par Le service prévention et sécurité de la délégation Alpes du CNRS les 8, 9, 10 novembre et 6, 7, 8 décembre 2005

Article 1

Monsieur Thierry Gaudé - Technicien

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 5553, à compter du 01/01/2011

Monsieur Thierry Gaudé exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Thierry Gaudé est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 20 décembre 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

DEC113133INP

Décision portant nomination de Mme Françoise HIPPERT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité propre de recherche n° 3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 080043MPPU en date du 02 février 2009 portant création de l'unité propre de recherche intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI – UPR3228) et la décision n° 11A001DSI du 1^{er} janvier 2011 portant renouvellement pour une durée de quatre ans de cette même unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Françoise HIPPERT (*PU1*) est nommée directrice adjointe de l'unité propre de recherche intitulée « Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses » (LNCMI) n° 3228 pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 décembre 2011



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Direction d'appui à la structuration
territoriale de la recherche

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 49 28

DEC113135INP

Décision portant nomination de M. Jacques Derouard aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique – LIPhy

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique et la décision n° DEC070004SPHM nommant M. Thierry Dombre directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jacques Derouard, PU1 – Université Grenoble 1, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. Thierry Dombre, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC120236INSU

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur Patrick PIERSON à la direction adjointe de l'unité mixte de recherche n° 5564 intitulée laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5564 intitulée laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE) et nommant M. Thierry LEBEL directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Patrick PIERSON, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 février 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120012INSHS

Décision modificative portant nomination de M. Giorgio BLUNDO aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8562 intitulée « Centre Norbert Elias » (CNE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 112910INSHS en date du 6 janvier 2012 portant cessation de fonctions et nomination de la directrice par intérim et du directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8562 intitulée « Centre Norbert Elias » (CNE) – Mme Suzanne de CHEVEIGNE et M. Giorgio BLUNDO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

L'article 2 de la décision Dec112910INSHS est modifié comme suit :

M. Giorgio BLUNDO, Maître de conférences à l'EHESS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1er janvier 2012 au 30 juin 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

Décision portant nomination de M. André CROSNIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5506 intitulée « Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M André CROSNIER, professeur deuxième classe à l'université de Montpellier II, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. François PIERROT démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120293INS2I

Décision portant nomination de M. André CROSNIER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5506 intitulée « Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M André CROSNIER, professeur deuxième classe à l'université de Montpellier II, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014, en remplacement de M. François PIERROT démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7/02/12



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC120325INSB

Décision portant nomination de M. Alain Gojon aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5004 intitulée « Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5004 intitulée « Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes » et nommant M. Jean-François Briat directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain Gojon, directeur de recherche à l'Inra est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012 en remplacement de M. Hervé Sentenac, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120454INSB

Décision portant nomination de M. Alain Gojon aux fonctions de directeur et de M. Christophe Maurel aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5004 intitulée « Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5004 intitulée « Biochimie et Physiologie Moléculaire des Plantes » et nommant M. Jean-François Briat directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain Gojon, directeur de recherche à l'Inra, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2012 à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Jean-François Briat démissionnaire.

Article 2

M. Christophe Maurel, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} avril 2012 à la fin du mandat de l'unité, en remplacement de M. Alain Gojon, nommé directeur de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC120281DR14

Conformément à la réglementation en vigueur¹, Monsieur Eric IMBERNON a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche hors ICPE, option *sources scellées et non scellées, générateurs X*, délivrée par *Dekra Industrial*.

Après avis favorable du Conseil de Laboratoire en date du 8 novembre 2011, Monsieur Eric IMBERNON est désigné Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité propre de recherche n° *UPR 8001* à dater du 1^{er} décembre 2011.

Il exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 1^{er} juin 2011 date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Jean ARLAT

Patrick MOUNAUD

Directeur de l'UPR 8001
LAAS - CNRS

Délégué Régional
CNRS Midi-Pyrénées

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

DEC120910DR17

Décision portant nomination de Alexandra Le Petitcorps aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6093, intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, dont le directeur est Loïc Chaumont ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 05 janvier 2011 ;

Considérant que Melle Alexandra Le Petitcorps a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 29 novembre 2010 au 03 décembre 2010 ;

Article 1^{er}

Melle Alexandra Le Petitcorps, Technicienne de la recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6093, à compter du 01 janvier 2012.

Melle Alexandra Le Petitcorps exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Alexandra Le Petitcorps, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 28 février 2012

Le directeur de l'unité

Loïc Chaumont

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université d'Angers

Jean-Paul Saint-André

DEC120902DR17

Décision portant nomination de André Rebour aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir Bekka ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 02 décembre 2011 ;

Considérant que M. André Rebour a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 juin 2009 au 07 juillet 2009 ;

Article 1^{er}

M. André Rebour, Attaché d'administration de la recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6625, à compter du 01 janvier 2012.

M. André Rebour exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. André Rebour, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 27 février 2012

Le directeur de l'unité

Bachir Bekka

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120912DR17

Décision portant nomination de Anne-Laure Guihot aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6214, intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, dont le directeur est Daniel Henrion ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 septembre 2011 ;

Considérant que Melle Anne-Laure Guihot a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

Article 1^{er}

Melle Anne-Laure Guihot, Assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6214, à compter du 01 janvier 2012.

Melle Anne-Laure Guihot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Anne-Laure Guihot, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Angers, le 28 février 2012

Le directeur de l'unité

Daniel Henrion

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université d'Angers

Jean-Paul Saint-André

DEC120911DR17

Décision portant nomination de Colette Rivault aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 08 février 2008 ;

Considérant que Mme Colette Rivault a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'INSA de Rennes du 19 juin 2006 au 04 juillet 2006 ;

Article 1^{er}

Mme Colette Rivault, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6552, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Colette Rivault exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Colette Rivault, est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 28 février 2012

La directrice de l'unité

Martine Hausberger

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120907DR17

Décision portant nomination de Emmanuel Brasseur aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, dont le directeur est Joël Gilbert ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 septembre 2007 ;

Considérant que M. Emmanuel Brasseur a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

Article 1^{er}

M. Emmanuel Brasseur, Assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6613, à compter du 01 janvier 2012.

M. Emmanuel Brasseur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Emmanuel Brasseur, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait au Mans, le 27 février 2012

Le directeur de l'unité

Joël Gilbert

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université du Maine

Yves Guillotin

DEC120906DR17

Décision portant nomination de Erwan Le Grogneq aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230, intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, dont le directeur est Bruno Bujoli ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06 janvier 2012 ;

Considérant que M. Erwan Le Grogneq a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Nantes du 04 octobre 2004 au 16 novembre 2004 ;

Article 1^{er}

M. Erwan Le Grogneq, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6230, à compter du 01 janvier 2012.

M. Erwan Le Grogneq exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Erwan Le Grogneq, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 27 février 2012

Le directeur de l'unité

Bruno Bujoli

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Yves Lecointe

DEC120905DR17

Décision portant nomination de François Besseau aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230, intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, dont le directeur est Bruno Bujoli ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 06 janvier 2012 ;

Considérant que M. François Besseau a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Nantes du 04 octobre 2004 au 16 novembre 2004 ;

Article 1^{er}

M. François Besseau, Assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6230, à compter du 01 janvier 2012.

M. François Besseau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. François Besseau, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 27 février 2012

Le directeur de l'unité

Bruno Bujoli

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Nantes

Yves Lecointe

DEC120917DR17

Décision portant nomination de Françoise Le Corre aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3492, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles, dont le directeur est Jean-Marc Hovasse ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 03 avril 2008 ;

Considérant que Melle Françoise Le Corre a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

Article 1^{er}

Melle Françoise Le Corre, Technicienne de la recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°3492, à compter du 01 janvier 2012.

Melle Françoise Le Corre exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Melle Françoise Le Corre, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Brest, le 29 février 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Marc Hovasse

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Bretagne Occidentale

Pascal Olivard

DEC120919DR17

Décision portant nomination de Jonathan Courbe aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6251, intitulée Institut de Physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Pierre Landesman ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28 septembre 2007 ;

Considérant que M. Jonathan Courbe a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par l'Université de Rennes 1 du 15 décembre 2004 au 25 janvier 2005 ;

Article 1^{er}

M. Jonathan Courbe, Ingénieur d'études de deuxième classe, nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6251, à compter du 01 janvier 2012.

M. Jonathan Courbe exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jonathan Courbe, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 février 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Pierre Landesman

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120918DR17

Décision portant nomination de Loïc Toupet aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6251, intitulée Institut de Physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Pierre Landesman ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 28 septembre 2007 ;

Considérant que M. Loïc Toupet a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

Article 1^{er}

M. Loïc Toupet, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6251, à compter du 01 janvier 2012.

M. Loïc Toupet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Loïc Toupet, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 février 2012

Le directeur de l'unité

Jean-Pierre Landesman

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120922DR17

Décision portant nomination de Marylène Bercegeay aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6051, intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, dont le directeur est Claude Martin ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 décembre 2007 ;

Considérant que Mme Marylène Bercegeay a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 24 juin 2008 au 26 juin 2008 et du 16 septembre 2008 au 18 septembre 2008 ;

Article 1^{er}

Mme Marylène Bercegeay, Ingénieure d'études de 1^{ère} classe, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6051, à compter du 01 janvier 2012.

Mme Marylène Bercegeay exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marylène Bercegeay, est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le 29 février 2012

Le directeur de l'unité

Claude Martin

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du président de l'Université de Rennes 1

Guy Cathelineau

DEC120921DR17

Décision portant nomination de Robert Boisliveau aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS (ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6597, intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, dont le directeur est Michel Malabre ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 02 février 2012 ;

Considérant que M. Robert Boisliveau a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale Bretagne - Pays de la Loire du CNRS du 17 novembre 2004 au 19 novembre 2004 et du 19 janvier 2005 au 21 janvier 2005 ;

Article 1^{er}

M. Robert Boisliveau, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n°6597, à compter du 01 janvier 2012.

M. Robert Boisliveau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Robert Boisliveau, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 29 février 2012

Le directeur de l'unité

Michel Malabre

Visa du délégué régional du CNRS

André Quinquis

Visa du directeur de l'Ecole Centrale de Nantes

Patrick Chedmail

DEC120142INS2I

Décision portant nomination de Mme TOUZET Hélène en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n° 090142DAJ du 16 novembre 2009 portant création et organisation des Instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme TOUZET Hélène, directeur de recherche 2^{ème} classe est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la bioinformatique.

Pour l'exercice de cette mission, Mme TOUZET Hélène demeure affectée au Laboratoire d'informatique fondamentale de Lille (LIFL) – UMR8022 – Lille.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, Mme TOUZET Hélène percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/01/2012



Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC120573DAJ

Décision portant nomination de M. Cyrille Macquart aux fonctions de directeur de l'unité propre de service intitulée « Institut de l'information scientifique et technique »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 080025DAJ du 6 mars 2008 portant renouvellement de l'unité propre de service intitulée « Institut de l'information scientifique et technique (INIST) » ;

Vu le contrat de travail du 6 janvier 2012 conclu pour une durée de deux ans entre M. Cyrille Macquart et le CNRS ;

Vu l'avis émis par le conseil de laboratoire de l'unité,

Décide :

Art. 1^{er} – M. Cyrille Macquart est nommé directeur de l'unité propre de service intitulée « Institut de l'information scientifique et technique (INIST) » à compter du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de M. Serge Bauin.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2012

Alain Fuchs

DEC112643INSMI

Portant nomination de M. Nicolas VAYATIS aux fonctions de directeur et de M. Florian de VUYST aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 8536 intitulée Centre de mathématiques et de leurs Applications (CMLA)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°DEC10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8536 intitulée Centre de mathématiques et de leurs applications (CMLA) et nommant M. Frédéric PASCAL directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Nicolas VAYATIS, Professeur des Universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du .1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, en remplacement de M. Frédéric PASCAL, démissionnaire.

Article 2

M. Florian de VUYST, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du .1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le ...

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112642INSMI

Portant nomination de M. Patrice LE CALVEZ aux fonctions de directeur et de M. Christian BLANCHET aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7586 intitulée Institut de mathématiques de Jussieu et nommant M. L. Hakan ELIASSON directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Patrice LE CALVEZ, Professeur des Universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, en remplacement de M. L. Hakan ELIASSON, démissionnaire.

Article 2

M. Christian BLANCHET, Professeur des Universités, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le



Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



Le Directeur général délégué
à la Science

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 51 89
F 01 44 96 49 65

DEC112301INSMI

Portant nomination de M. Olivier GLASS aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7534 intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision (CEREMADE)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7534 intitulée Centre de recherches en mathématiques de la décision et nommant M. Eric SERE directeur de cette unité ;

Vu la décision n° 100024SPHM en date du 28 juillet 2010 nommant M. Jean DOLBEAULT aux fonctions de directeur de l'UMR susvisée en remplacement de M. Eric SERE ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

Décide :

Article 1^{er}

M. Olivier GLASS, professeur des universités, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 10 octobre 2011 au 31 décembre 2012, en remplacement de M. Jean DOLBEAULT, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



DEC112981INSIS

Décision portant nomination de Madame DAGENS Béatrice en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ portant création et organisation des Instituts ;

DECIDE

Art. 1^{er} – Madame DAGENS Béatrice, directeur de recherche 2^{ème} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, **du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame DAGENS Béatrice demeure affectée à l'Institut d'électronique fondamentale – IEF – UMR8622 - Orsay

Art. 2 – **Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012**, Madame DAGENS Béatrice percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17/01/2012


Alain Fuchs

DEC120431INC

Portant nomination du responsable par intérim de la formation de recherche en évolution n° 3396 intitulée Pharmacochimie – M. Jean GUILLON

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A007DSI du 4 janvier 2011 portant création de la formation de recherche en évolution n° 3396 intitulée Pharmacochimie et nommant M. Gérard DELERIS, responsable de cette unité ;

Vu l'accord de l'université Bordeaux Segalen ;

Décide

Article 1^{er}

M. Jean GUILLON, Professeur des universités à l'université Victor Segalen Bordeaux 2, est nommé responsable par intérim de la formation de recherche en évolution susvisée pour la période du 23 janvier 2012 au 31 juillet 2012, en remplacement de M. Gérard DELERIS.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120432INC

Décision portant nomination de M. Thierry ARTUSO aux fonctions de sous-directeur de l'unité propre de recherche (UPR) n°4301 « Centre de biophysique moléculaire » (CBM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 110975DAJ du 12 avril 2011 portant nomination de M. Régis REAU aux fonctions de directeur de l'institut de chimie ;

Vu la décision n°122733DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité propre de recherche intitulée Centre de biophysique moléculaire (CBM) et nommant Madame Eva JAKAB TOTH, directrice de cette unité ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

Sur proposition du directeur d'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Thierry ARTUSO, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé sous-directeur de l'unité propre de recherche intitulée « Centre de biophysique moléculaire » (CBM) n° 4301, à compter du 1er janvier 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 janvier 2012

Pour le Président et par délégation,
Régis REAU



DEC112974INSIS

Décision portant nomination de Monsieur BILA Stéphane en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur BILA Stéphane, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques Antennes et circuits hyperfréquences.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BILA Stéphane demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR6172 - Limoges

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur BILA Stéphane percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17/01/2012


Alain Fuchs

DEC120671DAJ

Décision portant fin de fonctions de M. Sydney Galès, directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision N°04 0069 INPN portant nomination de M. Sydney Galès aux fonctions de directeur adjoint scientifique à l'IN2P3 ;

Sur proposition du directeur de l'Institut National de Physique nucléaire et de physique des particules,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Il est mis fin aux fonctions de M. Sydney Galès, directeur adjoint scientifique de l'Institut National de Physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3).

Art. 2. – La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2012 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 février 2012

Alain Fuchs

DEC120219DAJ

Décision portant nomination de M. Alain Dollet aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes,

DÉCIDE :

Art. 1 – M. Alain Dollet, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, en charge de la thématique «Energie», à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Alain Fuchs

DEC120342DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Charles Pomerol aux fonctions de conseiller auprès de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes,

DECIDE :

Art. 1. – M. Jean-Charles Pomerol, Professeur des universités, est nommé conseiller pour la stratégie internationale de l'Institut auprès de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Alain Fuchs

DEC120341DAJ

Décision portant nomination de M. Jean-Claude André aux fonctions de conseiller auprès de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS,

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes,

DECIDE :

Art. 1. – M. Jean-Claude André, directeur de recherche émérite, est nommé conseiller en charge du domaine « Recherche et Ethique » auprès de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Alain Fuchs

DEC120220DAJ

Décision portant nomination de M. Michel de Mathelin aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes,

DÉCIDE :

Art. 1 – M. Michel de Mathelin, Professeur des Universités, est nommé délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, en charge de la thématique «Signal, Image, Automatique, Robotique-SIAR » et des relations INSIS/INS2I, à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Alain Fuchs

DEC120221DAJ

Décision portant nomination de M. Pascal Brault aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Sur proposition de la directrice de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes,

DÉCIDE :

Art. 1 – M. Pascal Brault, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes, en charge de la thématique «Energie», à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Alain Fuchs

DEC120460INEE

Portant nomination de M. Benoît COURNOYER aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°5557 intitulée « Ecologie Microbienne »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5557 intitulée « Ecologie Microbienne » et nommant M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de cette unité ;

Vu la décision n° DEC111226INEE en date du 8 août 2011 portant nomination de M. Benoît COURNOYER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Benoît COURNOYER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2014.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC112016INSHS

Portant nomination de M. Charles-Antoine ARNAUD aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche n°5185 intitulée « Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES)»

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 11A04DSI en date du 4 janvier 2011 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5185 intitulée « *Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES)*» et nommant M. Denis RETAILLÉ directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Charles-Antoine ARNAUD, ingénieur de recherche, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5185 intitulée « Aménagement, Développement, Environnement, Santé et Sociétés (ADES)», à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'à la fin du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand

DEC120459INEE

Portant nomination de M. Gérard LACROIX aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de service n° 3194 intitulée « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France (CEREEP)»

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC10A012DSI en date du 19 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3194 intitulée « Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive - Ecotron Ile de France (CEREEP) » ;

Vu la décision n° DEC100013INEE en date du 3 mai 2010 portant nomination de M. Jean-François LE GALLIARD aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service susvisée ;

Vu la décision n° DEC111230INEE en date du 27 juin 2011 portant nomination de M. Gérard LACROIX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de service susvisée ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gérard LACROIX, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de service susvisée, pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



DEC120064INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Christian BERGAUD en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Christian BERGAUD, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des activités scientifiques relatives aux technologies d'intégration pluridisciplinaires.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Christian BERGAUD demeure affecté au Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes – LAAS – UPR8011 – Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Christian BERGAUD percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

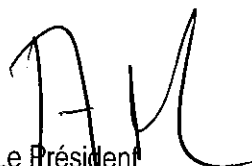
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/02/2012


Le Président
Alain FUCHS

DEC120675INSU

Portant nomination de plein droit de M. Gilles PINAY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC122739DSI en date du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité mixte de service n° 3343 intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes et nommant M. Gilles Pinay directeur par intérim de cette unité ;

Vu l'arrêté ministériel de nomination de M. Gilles Pinay aux fonctions de directeur de l'Observatoire des sciences de l'Université de l'université de Rennes ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gilles PINAY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de plein droit de l'unité mixte de service susvisée, à compter du 1er janvier 2012 pour la durée du mandat de l'unité.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2012

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand



DEC 113084 INSMI

Décision portant nomination de Monsieur COQUEL Frédéric en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur COQUEL Frédéric, directeur de recherche de 2^{ème} classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec l'industrie.

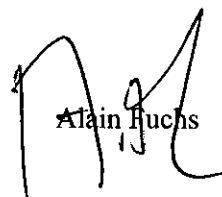
Pour l'exercice de cette mission, Monsieur COQUEL Frédéric demeure affecté au CMAP – UMR 7641 à Palaiseau.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur COQUEL Frédéric percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Nord et Ouest.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012


Alain Fuchs



DEC 113083 INSMI

Décision portant nomination de Monsieur GOUBET Olivier en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur GOUBET Olivier, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des relations avec les alliances.

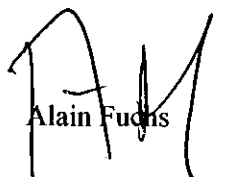
Pour l'exercice de cette mission, Monsieur GOUBET Olivier demeure affecté au LAMFA – UMR 7352 à Amiens.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur GOUBET Olivier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord – Pas de Calais et Picardie.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012


Alain Fuchs



DEC 113085 INSMI

Décision portant nomination de Monsieur BESSE Philippe en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE

Art. 1^{er} – Monsieur BESSE Philippe, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des interactions maths/biologie.

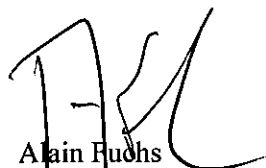
Pour l'exercice de cette mission, Monsieur BESSE Philippe demeure affecté l'IMT – UMR 5219 à Toulouse.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Monsieur BESSE Philippe percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi Pyrénées.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 / 02 / 2012


Alain Fuchs



DEC 113086 INSMI

Décision portant nomination de Madame JANVRESSE Elise en qualité de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 10001DAJ du 10 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

DECIDE

Art. 1^{er} – Madame JANVRESSE Elise, chargée de recherche de 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet la communication scientifique.

Pour l'exercice de cette mission, Madame JANVRESSE Elise demeure affectée au LMRS – UMR 6139 à Rouen.

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013, Madame JANVRESSE Elise percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Normandie.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15/02/2012


Alain Fuchs

DEC120607INSMI

Décision portant nomination de Mme Ariane MEZARD aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n° 8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n° UMR8100 intitulée Laboratoire de mathématiques de Versailles et nommant M. Yvan MARTEL directeur de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de Laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Ariane MEZARD, professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 décembre 2013, en remplacement de M. Yvan MARTEL, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



DEC120070INSIS

Décision portant nomination de Madame Nathalie MALBERT en qualité de chargée de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Madame Nathalie MALBERT, Professeur des Universités à Bordeaux 1, est nommée chargée de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet d'assister le directeur adjoint scientifique de la section 8 en charge des structures opérationnelles de recherche du domaine de l'électronique, les micro et nanotechnologies, la photonique et l'électromagnétisme.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Nathalie MALBERT demeure affectée au laboratoire de l'intégration, du matériau au système – IMS – UMR5218 – Bordeaux.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Madame Nathalie MALBERT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/02/2012


Le Président
Alain FUCHS



DEC120066INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Andrei CONSTANTINESCU en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Andrei CONSTANTINESCU, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet de suivre les activités de recherche en mécanique théorique.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Andrei CONSTANTINESCU demeure affecté au Laboratoire de mécanique des solides – LMS – UMR7649 – Palaiseau.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Andrei CONSTANTINESCU percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/02/2012


Le Président
Alain FUCHS



DEC120067INSIS

Décision portant nomination de Monsieur François COULOUVRAT en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2012 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur François COULOUVRAT, Directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le domaine d'expertise de l'acoustique et des ondes non linéaires ainsi que celui des ondes de choc et du bang sonique.

En tant que chargé de mission à l'INSIS, il sera positionné à l'interface des sections 09 et 10 pour apporter son expertise dans l'évaluation et le suivi des laboratoires des portefeuilles 8C et 8D qui relèvent des thématiques d'interface.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur François COULOUVRAT demeure affecté à l'Institut Jean le Rond d'Alembert – UMR7190 – Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur François COULOUVRAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/02/2012


Le Président
Alain FUCHS



DEC120068INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Luc DARRASSE en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Luc DARRASSE, Directeur de recherche 2^{ème} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 30 – Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie – du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Luc DARRASSE demeure affecté à l'unité Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités – IR4M – UMR8081 – Orsay.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Luc DARRASSE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile-de-France Sud.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/02/2012

Le Président
Alain FUCHS



DEC120071INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Pascal SOMMER en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pascal SOMMER, Directeur de recherche de 1^{ère} classe au CNRS, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 30 – thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie – du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pascal SOMMER demeure affecté au laboratoire Dysfonctionnements de l'homéostasie tissulaire et ingénierie thérapeutique – DyHTIT – FRE3310 – Lyon.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Pascal SOMMER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône-Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13/02/2012


Le Président
Alain FUCHS

DEC112648INSHS

*Portant nomination du directeur de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée
Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) – M. Olivier DONNI*

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A004DSI en date du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA) et nommant M. Arnaud Lefranc directeur de cette unité ;

Vu la décision 112198INSHS du 18 novembre 2011 portant cessation de fonctions et nomination du directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications (THEMA)-M.Olivier DONNI.

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Décide

Article 1^{er}

M. Olivier DONNI, professeur à l'université de Cergy-Pontoise, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2013.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président et par délégation,

Joël Bertrand

DEC120095DAJ

Décision portant nomination au secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique (Mme Michèle Saumon)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Michèle Saumon, déléguée régionale Ile-de-France Sud et chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la préfiguration de la direction administrative du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS), est nommée secrétaire générale par intérim du CoNRS à compter du 1^{er} janvier 2012.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2012

ALAIN FUCHS

DEC120683INC

Décision portant nomination M. François MAUREL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes ».

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n°08A012DSI en date du 19 décembre 2008 portant notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7086 intitulée « Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes » et nommant M. Michel DELAMAR directeur de cette unité ;

Vu l'avis du Conseil de laboratoire ;

Vu l'accord de l'Université Paris Diderot ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François MAUREL, professeur à l'Université Paris Diderot, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2012 jusqu'au 31 août 2012, en remplacement de M. Michel DELAMAR, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2012

Pour le Président et par délégation,
Joël Bertrand



DEC120065INSIS

Décision portant nomination de Monsieur Jean-Marc BLONDY en qualité de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Jean-Marc BLONDY, Ingénieur de recherche hors classe, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi de la formation permanente de l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Jean-Marc BLONDY demeure affecté au Laboratoire XLIM – UMR7252 – Limoges.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, Monsieur Jean-Marc BLONDY percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Aquitaine-Limousin

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/02/2012


Le Président
Alain FUCHS

DEC120019DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

La directrice d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7159 intitulée « Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques » dont la directrice est Madame Anne-Marie Lezine ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Nelly Lecquyer, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La directrice d'unité

Anne-Marie Lezine

DEC111756DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A014DSI portant renouvellement de l'unité GDR 3002 intitulée « Recherche opérationnelle », dont le directeur est Monsieur Philippe Chretienne ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alain Quillot, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain Quillot, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Monsieur Jacques Carlier, Professeur, .

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Le directeur d'unité

Philippe Chretienne

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

DEC111861DR02

Délégation de signature consentie à Madame Nelly Lacome par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°111332 du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n°08A005DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité FR 2622, intitulée « Spectroscopie, matière et rayonnement, réactivité et théorie », dont la directrice est Madame Nelly Lacome ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Nelly Lacome, directrice de l'unité FR 2622, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à



Délégation Paris B

www.cnrs.fr

16, rue Pierre et Marie Curie
75005 Paris

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nelly Lacombe, délégation de signature est donnée à Madame Tania Leulmi, ASI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100137 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

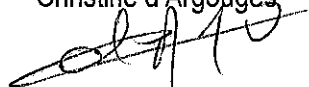
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2011

Christine d'Argouges



Déléguée Régionale

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC120618DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8538 intitulée « Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure » dont le directeur est Monsieur Christian Chopin ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Christophe Vigny directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Christophe Vigny, délégation est donnée à Madame Hélène Lyon-Caen DR2 chercheure aux fins mentionnées à l'article 1er.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2012

Le directeur d'unité

Christian Chopin

DEC120192DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7075 intitulée « Laboratoire de Dynamique, Interactions et Réactivité » dont le directeur est Monsieur Esmail Alikhani ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Philippe Colombar directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Le directeur d'unité

Esmail Alikhani

DEC120176DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7586 intitulée « Institut de mathématiques de Jussieu » dont le directeur est Monsieur Patrice Le Calvez ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Christian Blanchet directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Christian Blanchet, délégation est donnée à Monsieur Zoubeir Zadvat IE2 responsable administratif aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

Le directeur d'unité

Patrice Le Calvez

DEC120280DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 05003SCHS modifiée du 24 janvier 2012 portant création de l'unité UPS 2916 intitulée « Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales » dont le directeur est Monsieur Jean-Luc Pinol ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Ariane Allet chargée de gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2012

Le directeur d'unité

Jean-Luc Pinol

DEC120547DR02

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Le directeur d'unité,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A004DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7190 intitulée « Institut Jean le rond d'Alembert » dont le directeur est Monsieur Stéphane Zaleski ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Pierre Sagaut Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre Sagaut, délégation est donnée à Monsieur Christophe Josserand DR2 Responsable du site de Jussieu aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre Sagaut et de Monsieur Christophe Josserand, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Hugues Genevois IR2 Responsable du site de Lourmel.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Pierre Sagaut et de Monsieur Christophe Josserand et de Monsieur Hugues Genevois, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Monsieur Philippe Guibert Professeur Responsable du site de Saint Cyr.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2012

Le directeur d'unité

Stéphane Zaleski

DEC120617DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Christian Chopin par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR 8538, intitulée « Laboratoire de géologie de l'Ecole Normale Supérieure », dont le directeur est Monsieur Christian Chopin ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Christian Chopin, directeur de l'unité UMR 8538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° 111753DR02 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120189DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Esmail Alikhani par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'unité UMR 7075, intitulée « Laboratoire de Dynamique, Interactions et Réactivité », dont le directeur est Monsieur Esmail Alikhani ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Esmail Alikhani, directeur de l'unité UMR 7075, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120279DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc Pinol par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 05003SCHS modifiée du 24 janvier 2012 portant création de l'unité UPS 2916, intitulée « Support à l'accès unique aux données et aux documents numériques des sciences humaines et sociales », dont le directeur est Monsieur Jean-Luc Pinol ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc Pinol, directeur de l'unité UPS 2916, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Pinol, délégation de signature est donnée à Madame Ariane Allet, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° 111807 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Christine d'Argouges

DEC120175DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrice Le Calvez par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7586, intitulée « Institut de mathématiques de Jussieu », dont le directeur est Monsieur Patrice Le Calvez ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Patrice Le Calvez, directeur de l'unité UMR 7586, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrice Le Calvez, délégation de signature est donnée à Monsieur Christian Blanchet Professeur, Monsieur Zoubeir Zadvat IE2, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° 1118DR02 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC120546DR02

Délégation de signature consentie à Monsieur Stéphane Zaleski par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision n° 08A004DSI du 19 décembre 2008 portant renouvellement de l'unité UMR 7190, intitulée « Institut Jean le Rond d'Alembert », dont le directeur est Monsieur Stéphane Zaleski ;

DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane Zaleski, directeur de l'unité UMR 7190, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane Zaleski, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Sagaut professeur, Monsieur Christophe Josserand DR2, Monsieur Hugues Genevois IR2, Monsieur Philippe Guibert Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° 111685DR02 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

**Délégation de signature consentie à M. Jacques BESSON
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7633, intitulée « Centre des matériaux (CDM) » ;

Vu la décision n° DEC113048INSIS du 25 janvier 2012, nommant M. Jacques BESSON, directeur de l'unité UMR 7633, intitulée « Centre des matériaux (CDM) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques BESSON, directeur de l'unité UMR 7633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BESSON, délégation de signature est donnée à Mme Anne PIANT, Ingénieure à Armines, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100219DR03 du 29 juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} janvier 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à M. Jean-François JOANNY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée « Unité physico-chimie Curie », dont le directeur est M. Jean-François JOANNY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François JOANNY, directeur de l'unité UMR 168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François JOANNY, délégation de signature est donnée à Mme Patricia BASSEREAU, DR au CNRS, à Mme Cécile SYKES, DR au CNRS, et à Mme Agnès VERIN, TCN au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100052DR03 du 08 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} janvier 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à M. Nicolas VAYATIS
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°8536, intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications (CMLA) » ;

Vu la décision n° DEC112643INSMI du 16 janvier 2012, nommant M. Nicolas VAYATIS directeur de l'unité UMR n°8536, intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications (CMLA) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas VAYATIS, directeur de l'unité UMR n° 8536, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VAYATIS, délégation de signature est donnée à M. Florian DE VUYST, PR à l'ENS Cachan, et à Mme Véronique ALMADOVAR, AI au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100125DR03 du 19 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} janvier 2012

Le délégué régional

**Délégation de signature consentie à M. Sébastien AUBOURG
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Est à compter du 2 janvier 2007 ;

Vu la décision n° DEC10A010DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité ERL n° 8196, intitulée « Bioinformatique et génomique végétale » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien AUBOURG, responsable de l'unité ERL 8196, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien AUBOURG, délégation de signature est donnée à M. Arnaud CHARPENTIER, IE au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100121DR03 du 18 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 20 février 2012

Le délégué régional

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7633, intitulée « Centre des matériaux (CDM) » ;

Vu la décision n° DEC113048INSIS du 25 janvier 2012, nommant M. Jacques BESSON, directeur de l'unité UMR 7633, intitulée « Centre des matériaux (CDM) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne PIANT, secrétaire générale de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Evry, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 168, intitulée « Unité physico-chimie Curie », dont le directeur est M. Jean-François JOANNY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patricia BASSEREAU, DR au CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BASSEREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Cécile SYKES, DR au CNRS.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia BASSEREAU et de Mme Cécile SYKES, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Agnès VERIN, TCN au CNRS.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} janvier 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le directeur d'unité

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE(A) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR n°8536, intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications (CMLA) » ;

Vu la décision n° DEC112643INSMI du 16 janvier 2012, nommant M. Nicolas VAYATIS directeur de l'unité UMR n°8536, intitulée « Centre de mathématiques et de leurs applications (CMLA) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian DE VUYST, PR à l'ENS Cachan, directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian DE VUYST, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Véronique ALMADOVAR, AI au CNRS.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Cachan, le 1^{er} janvier 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le directeur d'unité

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090011CHIM du 23 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7182, intitulée « Institut de chimie des matériaux Paris-Est (ICMPE) », dont le directeur est M. Michel LATROCHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie LANGLOIS, Professeure à l'université Paris Est Créteil Val de Marne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 1^{er} janvier 2012

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Le directeur d'unité

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122735DSI approuvant la création, à compter du 1^{er} janvier 2012, de l'UMR8221, intitulée « Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxification », dont le directeur est Monsieur Bruno ROBERT ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Madame Sophie LE MAOUT, cadre administratif CEA, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie LE MAOUT, délégation est donnée à Monsieur Francis HARAUX, directeur de recherche, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sophie LE MAOUT et de Monsieur Francis HARAUX, délégation est donnée à Madame Céline LENTZ, technicienne, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Monsieur Bruno ROBERT
Directeur de l'unité n° UMR8221

Madame Sophie LE MAOUT Monsieur Francis HARAUX Madame Céline LENTZ

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8626, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Marc MEZARD ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel TRIZAC, professeur, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel TRIZAC, délégation est donnée à Madame Claudine LE VAOU, technicienne, responsable administrative et financière aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2012

Monsieur Marc MEZARD
Directeur de l'unité n° UMR8626

Monsieur Emmanuel TRIZAC Madame Claudine LE VAOU

<num_dec_deleg>

**Délégation de signature consentie à <directeur>, directeur de l'<code>
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° <dec_unite> approuvant <creat_renov>, à compter du 1^{er} janvier 2012, de l'<code>, intitulée « <labo> », dont le directeur est <directeur> ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <directeur>, directeur de l'unité <code>, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de <directeur>, délégation de signature est donnée à <deleg2>, <grade2>, <deleg3>, <grade3>, et <deleg4>, <grade4>, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

<directeur>

<deleg2>

<deleg3>

<deleg4>

<num_dec_deleg>

**Délégation de signature consentie à <directeur>, <code>
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A001DSI approuvant <creat_renouv>, à compter du <date_dec_unite>, de l'<code>, intitulée « <labo> » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <directeur>, professeur à l'unité <code>, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de <directeur>, délégation de signature est donnée à <deleg2>, <grade2>, <deleg3>, <grade3>, et <deleg4>, <grade4>, <deleg5><grade5>aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **10A004DR04** du <date_annul> donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

<directeur>

<deleg2>

<deleg3>

<deleg4>

<deleg5>

<num_dec_deleg>

**Délégation de signature consentie à <directeur>, directeur de l'<code>
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° <dec_unite> approuvant <creat_renov>, à compter du <date_dec_unite>, de l'<code>, intitulée « <labo> », dont le directeur est <directeur> ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <directeur>, directeur de l'unité <code>, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

<directeur>

<deleg2>

<deleg3>

<deleg4>

DEC120510DR04

**Délégation de signature consentie à *Monsieur Marc MEZARD*, directeur de l'UMR8626
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu le contrat quadriennal 2010-2013 conclu avec l'Université Paris-Sud le 24 mai 2011 approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2010, de l'UMR8626, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Marc MEZARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc MEZARD, directeur de l'unité UMR8626, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Marc MEZARD**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Emmanuel TRIZAC, professeur, Madame Claudine LE VAOU, technicienne**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **10A042DR04** du 01/01/2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Marc MEZARD

Monsieur Emmanuel TRIZAC

Madame Claudine LE VAOU

<num_dec_deleg>

**Délégation de signature consentie à <directeur>, directeur de l'<code>
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° <dec_unite> approuvant <creat_renov>, à compter du 1er janvier 2009 de l'<code>, intitulée « <labo> », dont le directeur est <directeur> ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <directeur>, directeur de l'unité <code>, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de <directeur>, délégation de signature est donnée à <deleg2>, <grade2>, <deleg3>, <grade3>, <deleg4><grade4>aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° <annule_dec> du 1^{er} avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

<directeur>

<deleg2>

<deleg3>

<deleg4>

<num_dec_deleg>

**Délégation de signature consentie à <directeur>, directeur de la <code>
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ du 30 mars 2007 nommant Madame Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1er avril 2007 ;

Vu la décision n° <dec_unite> approuvant <creat_renouv>, à compter du <date_dec_unite>, de la <code>, intitulée « <labo> », dont le directeur est <directeur> ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <directeur>, directeur de l'unité <code>, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2012

Michèle SAUMON
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

<directeur>

<deleg2>

<deleg3>

<deleg4>

<num_dec_dir>

<code>

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° <dec_unite> approuvant <creat_renov>, à compter du 1^{er} janvier 2009 de l'<code>, intitulée « <labo> », dont le directeur est <directeur> ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à <deleg2>, <grade2>, <fonction2>, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de <deleg2>, délégation est donnée à <deleg3>, <grade3>, <fonction3>, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} février 2012

<directeur>
Directeur de l'unité n° <code>

<deleg2>

<deleg3>

<deleg4>

DEC120750DR05

Délégation de signature consentie à Mme Ariane Mézard, à Mr Yvan Martel et à Mr Oleksiy Khorunzhiy, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Mr Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n° umr8100, intitulée Laboratoire de Mathématiques de Versailles, dont la directrice est Ariane Mezard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ariane Mezard directrice de l'unité UMR 8100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ariane Mezard, délégation de signature est donnée à Mr Yvan Martel, Professeur des universités, et à Mr Oleksiy Khorunzhiy, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC100211DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 14 février 2012

Gilles TRAIMOND
Délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120741DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Claude CATALA, à Monsieur Emmanuel ROQUES, et à Madame Christine BALSAMO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Monsieur Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{ER} Avril 2007 ;

Vu la décision n°DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité 2201, intitulée « Observatoire de Paris », dont le directeur Monsieur Claude CATALA;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude CATALA, directeur de l'unité 2201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude CATALA, délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel ROQUES, Ingénieur de recherche, et à Madame Christine BALSAMO, SEACE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110668DR05 du 10 MARS 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} janvier 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 février 2012

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120742DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC10A012DSI du 19 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2201, intitulée « Observatoire de paris » dont le directeur est Monsieur Claude CATALA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel ROQUES, Directeur Adjoint de l'unité, et à Madame Christine BALSAMO, Administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet le 1^{er} janvier 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision DEC110669DR05 du 7 mars 2011 est abrogée.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur d'unité

Claude CATALA

DEC120254DR05

Délégation de signature consentie à M. Dominique MAILLY et à Mme Agnès PERRIN-ROUX par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN, dont le directeur est M. Dominique MAILLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Dominique MAILLY, directeur de l'unité UPR 20, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique MAILLY, délégation de signature est donnée à Mme Agnès PERRIN-ROUX, IE1C, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100195DR05 du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 23 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Le délégué régional

Gilles TRAIMOND

DEC120253DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122733DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR 20, intitulée Laboratoire de Photonique et de Nanostructures - LPN, dont le directeur est Dominique MAILLY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Agnès.PERRIN-ROUX, Administratrice de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2012 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Marcoussis, le 23 janvier 2012

Le directeur d'unité

Dominique MAILLY

Délégation de signature consentie à M. François-Xavier MAQUART par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3481 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, intitulée « Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire », dont le directeur est François-Xavier MAQUART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François-Xavier MAQUART, directeur de la formation de recherche en évolution n°3481, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de François-Xavier MAQUART, délégation de signature est donnée à **M. Olivier PIOT**, Maître de conférences, directeur adjoint et **M. Laurent MARTINY**, professeur des universités, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100182DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

François-Xavier MAQUART

Délégué Régional

Directeur de la FRE 3481

Olivier PIOT

Laurent MARTINY

Le délégué

Le délégué

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6303, intitulée « Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne », dont le directeur est Alain DEREUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur **Guy MILLOT**, professeur des universités et **Roland OLTRA**, directeur de recherche CNRS, directeurs adjoints, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Guy MILLOT et Roland OLTRA, délégation est donnée à **Claudine JONON**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Guy MILLOT et Roland OLTRA et de Madame Claudine JONON, délégation est donnée à **Claire PRIOU**, Assistant Ingénieur CNRS et **Nathalie DUFOUR**, Assistant Ingénieur CNRS aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Alain DEREUX

**Délégation de signature consentie à M. Alain DEREUX
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6303, intitulée « Laboratoire interdisciplinaire Carnot de Bourgogne », dont le directeur est Alain DEREUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain DEREUX, directeur de l'unité mixte de recherche n°6303, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain DEREUX, délégation de signature est donnée à Guy MILLOT, professeur des universités, Directeur adjoint, Roland OLTRA, directeur de recherche CNRS, Directeur adjoint, Claudine JONON, Ingénieur de recherche CNRS, Responsable administrative, Claire PRIOU, Assistant Ingénieur CNRS et Nathalie DUFOUR, Assistant Ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100162DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Alain DEREUX

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6303

Guy MILLOT

Roland OLTRA

Le délégataire

Le délégataire

Claudine JONON

Claire PRIOU

La délégataire

La délégataire

Nathalie DUFOUR

La délégataire

Délégation de signature consentie à M Bertrand TILLIER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3499 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, intitulée « Centre Georges Chevrier : ordre et désordre dans l'histoire des sociétés », dont le directeur est Bertrand TILLIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Bertrand TILLIER, directeur de la formation de recherche en évolution n°3499, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n°DEC100165DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Bertrand TILLIER

Délégué Régional

Directeur de la FRE 3499

**Délégation de signature consentie à M. Christian MAIRE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6623, intitulée Laboratoire de mathématiques de Besançon, dont le directeur est Christian MAIRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian MAIRE, directeur de l'unité mixte de recherche n°6623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian MAIRE, délégation de signature est donnée à **Mme Catherine PAGANI**, Assistant ingénieur CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120050DR06 du 1^{er} septembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Christian MAIRE

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6623

Catherine PAGANI

La délégataire

Délégation de signature consentie à M. Cyrille Macquart par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° 080025DAJ du 6 mars 2008 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 16 mars 2008, de l'unité propre de service n°76, intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

Vu la décision n° 120573DAJ du 17 février 2012 portant nomination de M. Cyrille Macquart aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°76, intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Cyrille Macquart, directeur de l'unité propre de service n°76, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cyrille Macquart, délégation de signature est donnée à **Mme Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable du secrétariat général et à **Mme Sylvie Dupuis**, Ingénieur d'étude CNRS, responsable des services financiers, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Délégation restreinte est également donnée à **Mme Viviane Jelski**, Technicienne de recherche CNRS, responsable du secteur « gestion des dépenses », à l'effet de signer les bons de transport et réservations hôtelières présentés aux agences agréées par la délégation, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} (alinéa 2).

Article 4

La décision n°110949DR06 du 1^{er} avril 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Cyrille Macquart

Délégué Régional

Directeur de l'UPS 76

Isabelle Kauffmann

Sylvie Dupuis

La déléguataire

La déléguataire

Viviane Jelski

La déléguataire

DEC120097DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2604, intitulée « Sciences de la matière et technologies », dont le directeur est Dominique GREVEY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Claire PRIOU**, Assistant ingénieur CNRS, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Dominique GREVEY

Délégation de signature consentie à M. Dominique GREVEY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2604, intitulée « Sciences de la matière et technologies », dont le directeur est Dominique GREVEY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique GREVEY, directeur de la fédération de recherche n°2604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M.Dominique GREVEY, délégation de signature est donnée à **Mme Claire PRIOU**, Assistant ingénieur CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100161DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Dominique GREVEY

Délégué Régional

Directeur de la FR 2604

Claire PRIOU

La délégataire

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6306, intitulée « Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image », dont le directeur est Fabrice MERIAUDEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe NICOLLE, PR2, Directeur adjoint de l'UMR n°6306, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NICOLLE, délégation est donnée à M. Dominique GINHAC, PR2, Directeur adjoint de l'UMR n°6306 aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe NICOLLE et de M. Dominique GINHAC, délégation est donnée à M. David FOFI, PR2, responsable du département vision aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Fabrice MERIAUDEAU

DEC120112DR06

**Délégation de signature consentie à M. Fabrice MERIAUDEAU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6306, intitulée « Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image », dont le directeur est Fabrice MERIAUDEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice MERIAUDEAU, directeur de l'unité mixte de recherche n°6306, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice MERIAUDEAU, délégation de signature est donnée à Christophe NICOLLE, PR2 U-Bourgogne, Dominique GINHAC, PR2 U-Bourgogne, et David FOFI, PR2 U-Bourgogne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC112827DR06 du 8 décembre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Fabrice MERIAUDEAU

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6306

Christophe NICOLLE

Dominique GINHAC

David FOFI

Le délégataire

Le délégataire

Le délégataire

Délégation de signature consentie à Mme Françoise Simon-Plas par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'équipe de recherche labellisée n°6300, intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes », dont la directrice est Françoise Simon-Plas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Simon-Plas, directrice de l'équipe de recherche labellisée n°6300, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Françoise Simon-Plas, délégation de signature est donnée à **M. Daniel Wipf**, professeur des universités, responsable d'équipe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100171DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Françoise Simon-Plas

Délégué Régional

Directeur de l'ERL 6300

Daniel Wipf

Le délégataire

DEC120116DR06

**Délégation de signature consentie à M. Georges DURRY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7331, intitulée « Groupe de spectrométrie moléculaire atmosphérique », dont le directeur est Georges DURRY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Georges DURRY, directeur de l'unité mixte de recherche n°7331, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° DEC100180DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Georges DURRY

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 7331

Délégation de signature consentie à Mme Laurence Ravillon par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6295, intitulée « Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux », dont la directrice est Laurence Ravillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Laurence Ravillon, directrice de l'unité mixte de recherche n°6295, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurence RAVILLON, délégation de signature est donnée à **Mme Marianne Malicet**, Technicienne de recherche de classe exceptionnelle CNRS, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100172DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Laurence Ravillon

Délégué Régional

Directrice de l'UMR 6295

Marianne Malicet

La délégataire

Délégation de signature consentie à M. Raymond Duval par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC110992DAJ du 16 décembre 2011 portant nomination de Raymond DUVAL aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) du CNRS à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la création au 1^{er} juillet 2011 de l'entité MOY1663 intitulée « Service informatique et libertés (CIL) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Raymond Duval, correspondant informatique et libertés du CNRS et responsable de l'entité MOY1663, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'entité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Raymond DUVAL, délégation de signature est donnée à **Mme Sylvie Collignon**, Assistant ingénieur CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} février 2012

Philippe PIÉRI

Raymond DUVAL

Délégué Régional

Responsable de l'entité MOY1663

The screenshot shows a web interface for the CNRS website. On the left is a blue sidebar with navigation links: Accueil, L@bintel Consultation, RECHERCHER (with a search box and 'ok' button), Recherche avancée, Par domaines (Unité, Personnel, Activité, Production, Equipement), AIDE (Recherche, Données, FAO, Historique des unités, Grafilabo). The main content area has a header with 'Liste des résultats' and 'Unité n° 1 sur 1'. Below this is the title 'MOY1663 Service informatique et libertés (CIL) [Mise à jour : 06/02/2012]' and a row of tabs: Description administrative (selected), Personnel, Activités, Productions, Equipements, Partenaires, and Unités composantes. The 'Description administrative de l'unité' section, last modified on 17/01/2012, provides the following details: 17 rue Notre Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX, Région : Lorraine, Tél : 03 83 85 84 25. It also lists: Etablissement(s) de rattachement : CNRS; Responsable(s) : Raymond DUVAL, Directeur; Effectif du personnel présent dans l'unité : 4 (ITA CNRS : 2, Non permanents : 2); Institut de rattachement : PDT (Présidence du CNRS); Section(s); Délégation(s) : 06 - Centre-Est; Date de création : 01/07/2011; and Durée du mandat : 0 an(s).

Délégation de signature consentie à M. Serge Wolikow par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3516, intitulée « Maison des sciences et de l'homme de Dijon », dont le directeur est Serge WOLIKOW ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge Wolikow, directeur de l'unité de service et de recherche n°3516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge WOLIKOW, délégation de signature est donnée à **Mme Nélia ROULOT**, Ingénieur de recherche de l'Université de Bourgogne, responsable administrative et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100630DR06 du 1^{er} octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe Piéri

Serge Wolikow

Délégué Régional

Directeur de l'USR 3516

Nélia Roulot

La délégataire

**Délégation de signature consentie à M. Sylvain PICAUD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6213, intitulée « Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et Environnement, Molécules », dont le directeur est Sylvain PICAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain PICAUD, directeur de l'unité mixte de recherche n°6213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Sylvain PICAUD, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Yves HIHN**, Professeur des universités, Directeur adjoint et **Mme Eliane SOUDAGNE**, Assistant ingénieur de l'Université de Franche-Comté, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC100188DR06 du 1^{er} juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Sylvain PICAUD

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 6213

Jean-Yves HIHN

Eliane SOUDAGNE

Le délégataire

La délégataire

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6213, intitulée « Univers, Transport, Interfaces Nanostructures, Atmosphère et environnements, Molécules », dont le directeur est Sylvain PICAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jean-Yves HIHN**, Professeur des universités, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves HIHN, délégation est donnée à **Mme Eliane SOUDAGNE**, Assistant ingénieur de l'Université de Franche-Comté, gestionnaire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Sylvain PICAUD

DEC120099DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création l'unité mixte de recherche n°7312, intitulée « Institut de Chimie Moléculaire de Reims », dont le directeur est Xavier COQUERET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Janos SAPI**, professeur des universités, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Janos SAPI, délégation est donnée à Mme **Christelle ANSTETT**, ingénieur d'étude CNRS, administrateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Xavier COQUERET

Délégation de signature consentie à M. Xavier COQUERET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe PIÉRI délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} juillet 2010 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7312, intitulée « Institut de Chimie moléculaire de Reims », dont le directeur est Xavier COQUERET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Xavier COQUERET, directeur de l'unité mixte de recherche n°7312, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Xavier COQUERET, délégation de signature est donnée à **Janos SAPI**, professeur des universités et **Christelle ANSTETT**, ingénieur d'étude CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111117DR06 du 6 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 1^{er} janvier 2012

Philippe PIÉRI

Xavier COQUERET

Délégué Régional

Directeur de l'UMR 7312

Janos SAPI

Christelle ANSTETT

Le délégataire

Le délégataire

DEC120848DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC110992DAJ du 16 décembre 2011 portant nomination de Raymond Duval aux fonctions de correspondant informatique et libertés (CIL) du CNRS à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

Vu la création au 1^{er} juillet 2011 de l'entité MOY1663 intitulée « Service informatique et libertés (CIL) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Sylvie Collignon**, Assistant Ingénieur CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

The screenshot displays the CNRS website interface for the MOY1663 unit. The page title is "MOY1663 Service informatique et libertés (CIL) [Mise à jour : 06/02/2012]". The main content area is titled "Description administrative de l'unité [Dernière modification : 17/01/2012]". The address is 17 rue Notre Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX, Lorraine, with telephone number 03 83 85 84 25. The administrative details include: Establishment: CNRS; Responsible: Raymond DUVAL, Directeur; Personnel: 4 total (2 ITA, 2 non-permanent); Institution: PDT (Présidence du CNRS); Section: 06 - Centre-Est; Creation date: 01/07/2011; Mandate duration: 0 an(s).

Accueil
Español
Consultation

RECHERCHER
Ex: janne-adefte, nano%
OK

Par domaines
Unité
Personnel
Activité
Production
Equipement

AIDE
Recherche
Données
FAQ
Historique des unités
Grafilabo

Liste des résultats Unité n° 1 sur 1

MOY1663 Service informatique et libertés (CIL) [Mise à jour : 06/02/2012]

Description administrative de l'unité [Dernière modification : 17/01/2012]

17 rue Notre Dame des Pauvres
BP 10075
54519 VANDOEUVRE LES NANCY CEDEX
Région : Lorraine
Tel : 03 83 85 84 25

- Etablissement(s) de rattachement : CNRS
- Responsable(s) : Raymond DUVAL, Directeur
- Effectif du personnel présent dans l'unité : 4
ITA CNRS : 2
Non permanents : 2
- Institut de rattachement : PDT (Présidence du CNRS)
- Section(s) :
- Délégation(s) : 06 - Centre-Est
- Date de création : 01/07/2011
- Durée du mandat : 0 an(s)

DEC120124DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122737DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'équipe de recherche labellisée n°6300, intitulée « Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes », dont la directrice est Françoise Simon-Plas ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Daniel Wipf**, professeur des universités, responsable d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

La directrice d'unité

Françoise Simon-Plas

DEC120120DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création la formation de recherche en évolution n°3481 pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2012, intitulée « Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire », dont le directeur est François-Xavier MAQUART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Olivier PIOT**, Maître de conférences, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier PIOT, délégation est donnée à **M. Laurent MARTINY**, professeur des universités, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

François-Xavier MAQUART

DEC120110DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6295, intitulée « Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux », dont la directrice est Laurence Ravillon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Marianne Malicet**, Technicienne de recherche de classe exceptionnelle CNRS, secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

La directrice d'unité

Laurence Ravillon

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080025DAJ du 6 mars 2008 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 16 mars 2008, de l'unité propre de service n°76, intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

Vu la décision n° 120573DAJ du 17 février 2012 portant nomination de M. Cyrille Macquart aux fonctions de directeur de l'unité propre de service n°76, intitulée « Institut de l'Information Scientifique et Technique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Isabelle Kauffmann**, Ingénieur de recherche CNRS, responsable du secrétariat général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Kauffmann, délégation est donnée à **Mme Sylvie Dupuis**, Ingénieur d'étude CNRS, responsable des services financiers, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Vandœuvre, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Cyrille Macquart

DEC120122DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3516, intitulée « Maison des sciences et de l'homme de Dijon », dont le directeur est Serge Wolikow ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Nélia Roulot**, Ingénieur de recherche de l'Université de Bourgogne, responsable administrative et scientifique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Serge Wolikow

DEC120133DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6623, intitulée « Laboratoire de mathématiques de Besançon », dont le directeur est Christian MAIRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Catherine PAGANI**, Assistant ingénieur CNRS, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} janvier 2012

Le directeur d'unité

Christian MAIRE

DEC120623DR07

Délégation de signature consentie à Madame Chantal VAURY ZWILLER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, portant création de l'unité UMR6293, intitulée Génétique, reproduction et développement, dont la directrice est Madame Chantal VAURY ZWILLER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Chantal VAURY ZWILLER, directrice de l'unité UMR6293, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Chantal VAURY ZWILLER, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël DREVET, Directeur-adjoint, et à Monsieur Franck TEILLET, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120469DR07

Délégation de signature consentie à Madame Christine BERTHAUD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC113087DAJ du 2 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UPS2275, intitulée Centre pour la communication scientifique et directe, dont la directrice est Madame Christine BERTHAUD ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Christine BERTHAUD, directrice de l'unité UPS2275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine BERTHAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent CAPELLI, Directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112865DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120859DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur David DUREISSEIX par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259, intitulée Laboratoire de mécanique des contacts et des structures, dont le directeur est Monsieur David DUREISSEIX ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur David DUREISSEIX, directeur de l'unité UMR5259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David DUREISSEIX, délégation de signature est donnée à Monsieur Georges JACQUET-RICHARDET, Professeur, à Monsieur Yves BERTHIER, Directeur de recherche, à Monsieur Philippe VELEX, Professeur et à M. Daniel NELIAS, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112866DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 20 février 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120487DR07

Délégation de signature consentie à Madame Françoise PEYRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A013DSI du 25 février 2011, approuvant le renouvellement de l'unité GDR2647, intitulée STIC Santé, dont la directrice est Madame Françoise PEYRIN ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Françoise PEYRIN, directrice de l'unité GDR2647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise PEYRIN, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle MAGNIN, Directrice de recherche, à Madame Florence RIVE, Ingénieure d'études, et à Monsieur Jean-Baptiste MOURGUES, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC113020DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 20 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120478DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc PEIRY par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC122742DSI du 5 janvier 2012, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6042, intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale, dont le directeur est Monsieur Jean-Luc PEIRY ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc PEIRY, directeur de l'unité UMR6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc PEIRY, délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick MIRAS, Directeur-adjoint, et à Madame Chantal MENAUT, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112988DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 5 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120466DR07

Délégation de signature consentie à Madame Maité CARRE-PIERRAT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMS3421, intitulée Biologie de *Caenorhabditis elegans*, dont la directrice est Madame Maité CARRE-PIERRAT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Maité CARRE-PIERRAT, directrice de l'unité UMS3421, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maité CARRE-PIERRAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy MOUCHIROUD, Directeur de recherche, à Madame Géraldine FOURNIER-MOULIN, Assistant ingénieur, et à Monsieur Jean-Sébastien GAILLARD, Technicien, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC113001DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120506DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Michel BROYER par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A006DSI du 4 janvier 2011, approuvant le renouvellement de l'unité FR3127, intitulée Fédération de Physique André Marie Ampère, dont le directeur est Monsieur Michel BROYER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Michel BROYER, directeur de l'unité FR3127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BROYER, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain PUMIR, Directeur adjoint, et à Monsieur Fabrice VALLEE, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112918DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 17 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120507DR07

Délégation de signature consentie à Monsieur Olivier BERTRAND par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC112054DAJ du 12 septembre 2011 portant nomination de M. Bertrand MINAULT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er octobre 2011 ;

Vu la décision N° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011, portant création de l'unité UMR5292, intitulée Centre de recherche en neurosciences de Lyon, dont le directeur est Monsieur Olivier BERTRAND ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Olivier BERTRAND, directeur de l'unité UMR5292, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
- 2- les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier BERTRAND, délégation de signature est donnée à M. Alain ESCODA, Ingénieur d'études, à Mme Anne DIDIER, Professeur, à M. Rémi GERVAIS, Professeur, à Mme Barbara TILLMANN, Directeur de recherche, à M. Laurent BEZIN, Chargé de recherche, à M. Pierre Hervé LUPPI, Directeur de recherche, à Mme Joëlle SACQUET, Assistant ingénieur, à M. Jean-Pierre ROYET, Directeur de recherche, à M. Nicolas GRIMAUULT, Chargé de recherche, à M. Fabien PERRIN, Maître de conférences, à Mme Frédérique COHEN-ADAD, Ingénieure d'études, à M. Patrice FORT, Directeur de recherche, à Mme Martine THEILLERE, Technicienne, à Mme Geneviève LAUMON, Assistant ingénieur, et à Mme Florence LEGER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC112958DR07 du 1er octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 2 janvier 2012

Bertrand MINAULT
Délégué Régional CNRS
Rhône Auvergne

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120892dr08

Délégation de signature consentie à M. Alain FERRAND, Directeur de l'unité UMS n°842 intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers (MSHS) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS n°842, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers (MSHS), dont le directeur est M. Alain FERRAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain FERRAND, Directeur de l'unité UMS n° 842, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FERRAND, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève ROBERT, Ingénieure d'études et à M. Rémy COOPMAN, Assistant-ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120549dr08

Délégation de signature consentie à M. Bruno SCAILLET, Directeur de l'unité UMR n°7327 intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7327, intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans (ISTO), dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno SCAILLET, directeur de l'unité UMR n°7327, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno SCAILLET, délégation de signature est donnée à Mme Fatima LAGGOUN-DEFARGE, Chargée de recherche, et à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120552dr08

Délégation de signature consentie à M. Didier BOUCHON, Directeur de l'unité UMR n°7267 intitulée Ecologie et Biologie des Interactions (EBI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7267, intitulée Ecologie et Biologie des Interactions (EBI), dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'unité UMR n°7267, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BOUCHON, délégation de signature est donnée à Mme Rossitza ATANASSOVA, Professeure des Universités, à M. Pierre GREVE, Professeur des Universités, et à M. Yann HECHARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120735dr08

Délégation de signature consentie à M. Florian GUILLOU, Directeur de l'unité UMR n°7247 intitulée Physiologie de la Reproduction et des Comportements (PRC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7247, intitulée Physiologie de la Reproduction et des Comportements (PRC), dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florian GUILLOU, directeur de l'unité UMR n°7247, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian GUILLOU, délégation de signature est donnée à M. Thierry MAGALLON, Ingénieur de Recherche et à M. Jacky WOJTENKA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 06 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120550dr08

Délégation de signature consentie à M. Frédéric BECQ, Directeur de l'unité FRE n°3511 intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire (IPBC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3511, intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire (IPBC), dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric BECQ, directeur de l'unité FRE n°3511, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BECQ, délégation de signature est donnée à Mme Lalaso RAYNAUD, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120736dr08

Délégation de signature consentie à M. Gilles PAINAUD, Directeur de l'unité UMR n°7292 intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7292, intitulée Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer (GICC), dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles PAINAUD, directeur de l'unité UMR n°7292, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles PAINAUD, délégation de signature est donnée à M. Olivier HERAULT, Professeur des Universités et à Mme Evelyne DEQUEANT, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 06 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120471dr08

Délégation de signature consentie à M. Iskender GOKALP, Directeur de l'unité UPR n°3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE), dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Iskender GOKALP, directeur de l'unité UPR n°3021, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Iskender GOKALP, délégation de signature est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence de M. Iskender GOKALP et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commandes et les missions n'excédant pas 2 000 €, à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de classe normale.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Fait à Orléans, le 30 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120551dr08

Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul BONNET, Directeur de l'unité UPR n°3346 intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique (P'), dont le directeur est M. Jean-Paul BONNET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul BONNET, directeur de l'unité UPR n°3346, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul BONNET, délégation de signature est donnée à :

- M. José MENDEZ, Directeur de recherche,
- M. Philippe GOUDEAU, Directeur de recherche,
- M. Jean-Claude GRANDIDIER, Professeur à l'ENSMA,
- M. Jacques BOREE, Directeur à l'ENSMA,
- M. Marc BELLENOUE, Professeur à l'ENSMA,
- M. Yves GERVAIS, Professeur des Universités,
- M. Denis LEMONNIER, Directeur de recherche,
- M. Saïd ZEGHLOUL, Professeur des Universités,
- M. Mihai ARGHIR, Professeur des Universités,
- M. Louis HUET, Ingénieur de recherche,
- Mme Nicole DUBOIS, Ingénieure d'études,
- M. Serge MACIA, Ingénieur d'études,
- Mme Françoise ASTIER, Technicienne,

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120893dr08

Délégation de signature consentie à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'unité UMR n°7261 intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7261, intitulée Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (IRBI), dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Paul MONGE, Directeur de l'unité UMR n° 7261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul MONGE, délégation de signature est donnée à Mme Dominique LIDOREAU, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120553dr08

Délégation de signature consentie à M. Jérôme LE ROUSSEAU, Directeur de l'unité FR n°2964 intitulée Fédération Denis Poisson (FDP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°2964, intitulée Fédération Denis Poisson (FDP) dont le directeur est M. Jérôme LE ROUSSEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme LE ROUSSEAU, directeur de l'unité FR n°2964, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme LE ROUSSEAU, délégation de signature est donnée à M. Ahmad EL SOUFI, Professeur des Universités, à M. Amaury MOUCHET, Maître de conférences et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120470dr08

Délégation de signature consentie à M. Michel ISINGRINI, Directeur de l'unité UMR n°7295 intitulée Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7295, intitulée Centre de recherche sur la Cognition et l'Apprentissage (CeRCA), dont le directeur est M. Michel ISINGRINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel ISINGRINI, directeur de l'unité UMR n°7295, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ISINGRINI, délégation de signature est donnée à M. Nicolas VIBERT, Directeur de recherche et à M. Thierry OLIVE, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120818dr08

Délégation de signature consentie à M. Michel TAGGER, Directeur de l'unité UMR n°7328 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7328, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace (LPC2E), dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel TAGGER, directeur de l'unité UMR n°7328, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER, délégation de signature est donnée à M. Valéry CATOIRE, Professeur des Universités, à Mme Isabelle LANGER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel TAGGER et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée à Mme Catherine HONG, Technicienne, et à Mme Corinne REVIL, Technicienne, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 3 000 €.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 06 février 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120887dr08

Délégation de signature consentie à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR n°7311 intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), dont le directeur est M. Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier MARTIN, Directeur de l'unité UMR n° 7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à M. Luigi AGROFOGLIO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120474dr08

Délégation de signature consentie à M. Pascal BRAULT, Directeur de l'unité FR n°776 intitulée Energétique, Propulsion, Espace, Environnement (EPEE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°776, intitulée Energétique, Propulsion, Espace, Environnement (EPEE), dont le directeur est M. Pascal BRAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal BRAULT, directeur de l'unité FR n°776, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BRAULT, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120554dr08

Délégation de signature consentie à M. Patrice MELE, Directeur de l'unité UMR n°7324 intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7324, intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES), dont le directeur est M. Patrice MELE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice MELE, directeur de l'unité UMR n°7324, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice MELE, délégation de signature est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, à Mme Nora SEMMOUD, Professeure des Universités, à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice MELE et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée à Mme Monique SEGURA, Assistante Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 500 €.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120732dr08

Délégation de signature consentie à M. Philippe VENDRIX, Directeur par intérim de l'unité UMS n°1835 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMS n°1835, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire (MSHVL), dont le directeur par intérim est M. Philippe VENDRIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe VENDRIX, Directeur par intérim de l'unité UMS n° 1835, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VENDRIX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Luce DEMONET, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 06 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120891dr08

Délégation de signature consentie à M. Philippe VENDRIX, Directeur de l'unité UMR n°7323 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7323, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR), dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe VENDRIX, directeur de l'unité UMR n°7323, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe VENDRIX, délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 20 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120920dr08

Délégation de signature consentie à M. Pierre RICHARD, Directeur de l'unité UMR n°7266 intitulée Littoral, Environnement et Société (LIENSs), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7266, intitulée Littoral, Environnement et Société (LIENSs), dont le directeur est M. Pierre RICHARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre RICHARD, directeur de l'unité UMR n°7266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Paco BUSTAMANTE, Professeur des Universités, à M. Pascal MARTY, Professeur des Universités, et à Mme Lucia PICARD, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120888dr08

Délégation de signature consentie à M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR n°7348 intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7348, intitulée Laboratoire de Mathématiques et Applications (LMA), dont le directeur est M. Pol VANHAECKE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pol VANHAECKE, Directeur de l'unité UMR n° 7348, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pol VANHAECKE, délégation de signature est donnée à M. Marc ARNAUDON, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120548dr08

Délégation de signature consentie à M. Romain ABRAHAM, Directeur de l'unité UMR n°7349 intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans (MAPMO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7349, intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, probabilités, Modélisation d'Orléans (MAPMO), dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain ABRAHAM, directeur de l'unité UMR n°7349, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM, délégation de signature est donnée à Mme Indira CHATTERJI, Professeure des Universités, à M. Stéphane CORDIER, Professeur des Universités et à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Romain ABRAHAM et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €uros à Mme Anne LIGER, Technicienne de classe supérieure.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 31 janvier 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120890dr08

Délégation de signature consentie à Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR n°7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7302, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM), dont la directrice est Mme Cécile TREFFORT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Directrice de l'unité UMR n° 7302, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile TREFFORT, délégation de signature est donnée à M. Stephen John MORRISON, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120886dr08

Délégation de signature consentie à Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR n°3097 intitulée Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable (FREDD) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR n°3097, intitulée Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable (FREDD), dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale GARCIA, Directrice de l'unité FR n° 3097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale GARCIA, délégation de signature est donnée à Mme Claude MERCIER, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120733dr08

Délégation de signature consentie à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR n°7285 intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090007DAJ du 15 janvier 2009 nommant M. Patrice SOULLIE délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7285, intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers (IC2MP), dont la directrice est Mme Sabine PETIT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sabine PETIT, Directrice de l'unité UMR n° 7285, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT, délégation de signature est donnée à M. Yannick POUILLOUX, Professeur des Universités et à Mme Sandrine ARRII CLACENS, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabine PETIT et des subdélégués mentionnés à l'article 2, délégation est donnée à Mme Nathalie RANGER, Technicienne de classe supérieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 000 €.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 06 février 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Patrice SOULLIE
Délégué Régional

DEC120730dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7327, intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans, dont le directeur est M. Bruno SAILLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fatima LAGGOUN-DEFARGE, Chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatima LAGGOUN-DEFARGE, délégation est donnée à Mme Marie-Noëlle PAILHES, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 10 février 2012

Bruno SCAILLET
Directeur de l'UMR n°7327

DEC120820dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7267, intitulée Ecologie et Biologie des Interactions, dont le directeur est M. Didier BOUCHON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Rossitza ATANASSOVA, Professeure des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rossitza ATANASSOVA, délégation est donnée à M. Pierre GREVE, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rossitza ATANASSOVA et de M. Pierre GREVE, délégation est donnée à M. Yann HECHARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 1^{er} février 2012

Didier BOUCHON
Directeur de l'UMR n°7267

DEC120727dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FRE n°3511, intitulée Institut de Physiologie et Biologie Cellulaire (IPBC), dont le directeur est M. Frédéric BECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Lalaso RAYNAUD, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 03 février 2012

Frédéric BECQ
Directeur de la FRE n°3511

DEC120819dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021, intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Technicienne de Classe normale, pour les bons de commande et les missions n'excédant pas 2 000 €.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 02 février 2012

Iskender GOKALP
Directeur de l'UPR n°3021

DEC120821DR08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7295, intitulée Centre de recherche sur la cognition et l'apprentissage (CERCA), dont le directeur est M. Michel ISINGRINI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas VIBERT, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas VIBERT, délégation est donnée à M. Thierry OLIVE, Chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 08 février 2012

Michel ISINGRINI
Directeur de l'UMR n°7295

DEC120557DR08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7328, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Valéry CATOIRE, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE, délégation est donnée à Mme Isabelle LANGER, Ingénieure d'études aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE et de Mme Isabelle LANGER, délégation est donnée à Mme Catherine HONG, Technicienne, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 3 000 €.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valéry CATOIRE, de Mme Isabelle LANGER et de Mme Catherine HONG, délégation est donnée à Mme Corinne REVIL, Technicienne, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 3 000 €.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 06 février 2012

Michel TAGGER
Directeur de l'UMR n°7328

DEC120731dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité FR n°776, intitulée Energétique, Propulsion, Espace, Environnement (EPEE), dont le directeur est M. Pascal BRAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylvie JAUFFRION, Technicienne de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et les missions n'excédant pas 4 000 €.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 02 février 2012

Pascal BRAULT
Directeur de la FR n°776

DEC120728dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7324, intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES), dont le directeur est M. Patrice MELE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis MARTOUZET, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, délégation est donnée à M. Xavier RODIER, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET et de M. Xavier RODIER, délégation est donnée à Mme Nora SEMMOUD, Professeure des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET et de M. Xavier RODIER, et de Mme Nora SEMMOUD, délégation est donnée à M. Alain THALINEAU, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MARTOUZET, de M. Xavier RODIER, de Mme Nora SEMMOUD et de M. Alain THALINEAU, délégation est donnée à Mme Monique SEGURA, Assistante Ingénieure, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 1 500 €.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 10 février 2012

Patrice MELE
Directeur de l'UMR n°7324

DEC120555dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7323, intitulée Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance (CESR), dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 06 février 2012

Philippe VENDRIX
Directeur de l'UMR n°7323

DEC120897dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7266, intitulée Littoral, Environnement et Sociétés (LIENSs), dont le directeur est M. Pierre RICHARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Paco BUSTAMANTE, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paco BUSTAMANTE, délégation est donnée à M. Pascal MARTY, Professeur des Universités aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paco BUSTAMANTE et de M. Pascal MARTY, délégation est donnée à Mme Lucia PICARD, Assistante Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 janvier 2012

Pierre RICHARD
Directeur de l'UMR n°7266

DEC120729dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7349, intitulée Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Indira CHATTERJI, Professeure des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Indira CHATTERJI, délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Indira CHATTERJI et de M. Stéphane CORDIER, délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Indira CHATTERJI, de M. Stéphane CORDIER et de Mme Marie-France GRESPIER, délégation est donnée à Mme Anne LIGER, Technicienne de classe supérieure, pour les bons de commande et les missions n'excédant pas 1 000 €.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 02 février 2012

Romain ABRAHAM
Directeur de l'UMR n°7349

DEC120894dr08

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122737DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité ERL n°6305, intitulée Ordonnancement et Conduite (OC), dont le directeur est M. Vincent T'KINDT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Charles BILLAUT, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2012.

Fait à Orléans, le 23 février 2012

Vincent T'KINDT
Directeur de l'ERL n°6305

DEC120305DR10

**Délégation de signature consentie à M. Philippe ACKERER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7517, intitulée « Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg », dont le directeur est M. Philippe ACKERER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe ACKERER, directeur de l'UMR n° 7517, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ACKERER, délégation de signature est donnée à :

- François CHABAUX [Directeur adjoint]
- Yves ARMANDO [IE-CNRS]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112413 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120306DR10

**Délégation de signature consentie à Mme Anne-Marie ADAM
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A12DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7044, intitulée « Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance », dont la directrice est Mme Anne-Marie ADAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Marie ADAM, directrice de l'UMR n° 7044, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie ADAM, délégation de signature est donnée à :

1. Mme Rose-Marie ARBOGAST, CNRS, CR1
2. M. Frédéric COLIN, UDS, PU2
3. Mme Sabine ZINCK, TCN-CNRS

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112358 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120420DR10

**Délégation de signature consentie *Mme Marie-France BADER*
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 070028SCVI du 1^{er} janvier 2008 portant création de l'UPS n° 3156, intitulée « Centre de Neurochimie », dont le directrice est Mme Marie-France BADER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-France BADER, directrice de l'UPS n° 3156, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BADER, délégation de signature est donnée à :

- M. Cédric KLIPFEL [AI-CNRS]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112431 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

DEC120307DR10

**Délégation de signature consentie à Mme Marie-France BADER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UPR n° 3212, intitulée « Institut des neurosciences cellulaires & intégratives », dont la directrice est Mme Marie-France BADER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-France BADER, directrice de l'UPR n° 3212, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-France BADER, délégation de signature est donnée à :

1. M. Rémy SCHLICHTER [PR-UdS]
2. M. Bernard POULAIN [DR-CNRS]
3. Mme Valérie SIMONNEAUX [DR-CNRS]
4. M. Cédric KLIPFEL [TCE-CNRS]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112361 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

**Délégation de signature consentie à M. Philippe BERTIN
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 portant renouvellement de l'unité GDR2909, intitulée « Métabolisme de l'arsenic chez les microorganismes », dont le directeur est M. Philippe BERTIN.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BERTIN, directeur de l'unité GDR2909, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité

d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe BERTIN, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Claire LETT [Professeur – UdS] ainsi qu'à Madame Sandrine KRAUTH [gestionnaire], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de **20 K€ HT**.

Article 3

La décision n° 100151 du 6 octobre 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120308DR10

**Délégation de signature consentie à Mme Françoise COLOBERT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7509, intitulée « Chimie Moléculaire », dont la directrice est Mme Françoise COLOBERT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise COLOBERT, directrice de l'UMR n° 7509, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise COLOBERT, délégation de signature est donnée à Mme Sabine CHOPPIN [Maître de conférence] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

La décision n° 112456 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

DEC120309DR10

**Délégation de signature consentie à M. Thomas DELZANT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7501, intitulée « Institut de recherche mathématique avancée » dont le directeur est M. Thomas DELZANT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thomas DELZANT, directeur de l'UMR n° 7501, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas DELZANT, délégation de signature est donnée à Mme Delphine SCHMITT [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112365 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120313DR10

**Délégation de signature consentie à M. Claude DIEBOLT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A059DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7522, intitulée « Bureau d'Economie Théorique et Appliquée », dont le directeur est M. Claude DIEBOLT.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude DIEBOLT, directeur de l'UMR n° 7522, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude DIEBOLT, délégation de signature est donnée à M. Bertrand KOEBEL [Professeur de Sciences Economiques, Directeur-adjoint du BETA] et M. Jean-Alain HERAUD [Professeur de Sciences Economiques, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, directeur du BETA-CEREQ] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

La décision n° 112439 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120314DR10

**Délégation de signature consentie à M. Marcos DRACOS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 07A02DSI du 1^{er} mars 2007 portant création de l'unité GDR2918, intitulée « NEUTRINO », dont le directeur est M. Marcos DRACOS.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marcos DRACOS, directeur de l'unité GDR2918, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° 112458 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120319DR10

**Délégation de signature consentie à M. Marc DRILLON
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7504 intitulée « Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg », dont le directeur est M. Marc DRILLON.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc DRILLON, directeur de l'UMR n° 7504, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DRILLON, délégation de signature est donnée à M. Yves GALERNE [professeur - UdS], à M. Jean-Yves BIGOT [directeur de recherche - CNRS] et à Mme Anita GRASSET [ingénieure d'études – CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de **20 K€ HT**.

Article 3

La décision n° 112415 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120320DR10

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Luc GALZI
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7242, intitulée « Biotechnologie et signalisation cellulaire : intégrité du génome, biologie tumorale, récepteurs, outils thérapeutiques », dont le directeur est M. Jean-Luc GALZI.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc GALZI, directeur de l'UMR n° 7242, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc GALZI, délégation de signature est donnée à :

- M. Bruno CHATTON [DR-adjoint] [PR-UdS]
- M. Serge MYKITA [IR-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Sylvie DOUESSIN [TCS-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Claire GUTH [TCS-CNRS] [gestionnaire]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

La décision n° 112367 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120321DR10

**Délégation de signature consentie à M. Pascal GENSHIK
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 2357, intitulée « Institut de Biologie Moléculaire des Plantes », dont le directeur est M. Pascal GENSHIK.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal GENSHIK, directeur de l'UPR n° 2357, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GENSHIK, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc EVRARD [CR-CNRS] ainsi qu'à M. Philippe HAEGEL [IE-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de **20 K€ HT**.

Article 3

La décision n° 112418 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120324DR10

**Délégation de signature consentie à M. Daniel GUILLON
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A005DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité FR2229, intitulée « Fédération de recherche de l'ECPM », dont le directeur est M. Daniel GUILLON.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel GUILLON, directeur de l'unité FR2229, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel GUILLON, délégation de signature est donnée à Mme Bernadette GEIN [TCN-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de **20 K€ HT**.

Article 3

La décision n° 112376 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120336DR10

**Délégation de signature consentie à M. Fabrice HEITZ
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7005, intitulée « Laboratoire des Sciences de l'Image, de l'Informatique et de la Télédétection », dont le directeur est M. Fabrice HEITZ.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice HEITZ, directeur de l'UMR n° 7005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice HEITZ, délégation de signature est donnée à Mme Dominique BECHMANN [Directrice adjointe], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112421 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120337DR10

**Délégation de signature consentie à M. Marcel HIBERT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UMR n° 7200, intitulée « Laboratoire d'Innovation Thérapeutique », dont le directeur est M. Marcel HIBERT.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marcel HIBERT, directeur de l'UMR n° 7200, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel HIBERT, délégation de signature est donnée à Mme Françoise HERTH [AI-CNRS] et à M. Gilbert SCHLEWER [DR-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112422 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120339DR10

**Délégation de signature consentie à M. Jacques HINDERER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7516, intitulée « Institut de Physique du Globe de Strasbourg », dont le directeur est M. Jacques HINDERER.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques HINDERER, directeur de l'UMR n° 7516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Jacques HINDERER, délégation de signature est donnée à M. Luis RIVERA [Professeur UdS] et à Mme Binta MESMACQUE [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112423 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120340DR10

**Délégation de signature consentie à M. Pascal HINTERMEYER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7236, intitulée « Cultures et sociétés en Europe » dont le directeur est M. Pascal HINTERMEYER ;

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal HINTERMEYER, directeur de l'UMR n° 7236, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal HINTERMEYER, délégation de signature est donnée à Mme Cathy REIBEL [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112377 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120352DR10

**Délégation de signature consentie à M. Christian KELCHE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A004DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'UMR n° 7237, intitulée « Laboratoire d'imagerie et de neurosciences cognitives » dont le directeur est M. Christian KELCHE ;

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian KELCHE, directeur de l'UMR n° 7237, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian KELCHE, délégation de signature est donnée à :

- Jean-Paul ARMSPACH [*IR-UdS*]
- Jean-Christophe CASSEL [*Professeur-UdS*]
- Saïd GHANDOUR [*CR-CNRS*]
- André DUFOUR [*Professeur -UdS*]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

La décision n° 112379 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120353DR10

**Délégation de signature consentie à Mme Christine MAILLARD
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'USR n° 3227 intitulée « Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme – Alsace », dont la directrice est Mme Christine MAILLARD.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine MAILLARD, directrice de l'USR n° 3227, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine MAILLARD, délégation de signature est donnée à M. Christian JEUNESSE [DR adjoint] ainsi qu'à M. Gilles BLOCH [Secrétaire Général] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112459 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120354DR10

Délégation de signature consentie à M. Daniel MATHIOT par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7163, intitulée « Institut d'Electronique du Solide et des Systèmes », dont le directeur est M. Daniel MATHIOT.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel MATHIOT, directeur de l'UMR n° 7163, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Daniel MATHIOT, délégation de signature est donnée à Mme Marina URBAN [AI-CDD], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112427 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120355DR10

Délégation de signature consentie à M. Yves MELY par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UMR n° 7213, intitulée « Laboratoire de Biophotonique et Pharmacologie », dont le directeur est M. Yves MELY.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves MELY, directeur de l'UMR n° 7213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves MELY, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Elisabeth WERNERT [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112428 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120356DR10

Délégation de signature consentie à M. Francis MESSNER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7012, intitulée « Politique, religion, institutions et sociétés : mutations européennes », dont le directeur est M. Francis MESSNER.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis MESSNER, directeur de l'UMR n° 7012, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

La décision n° 112429 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120357DR10

Délégation de signature consentie à M. Robert MOSE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A007DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité FRE n° 3240, intitulée « Institut de mécanique des fluides et des solides » dont le directeur est M. Robert MOSE.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Robert MOSE, directeur de l'unité FRE n° 3240, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert MOSE, délégation de signature est donnée à M. Yves REMOND [*Directeur adjoint*], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112380 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

DEC120358DR10

**Délégation de signature consentie à Mme Sylviane MULLER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 9021 intitulée « Immunologie et chimie thérapeutiques », dont la directrice est Mme Sylviane MULLER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'UPR n° 9021, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylviane MULLER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Paul BRIAND [DR - CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112451 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle Bujan

Délégation de signature consentie à M. Serge POTIER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 09A002DSI du 19 février 2009 approuvant le renouvellement de l'unité n° GDR2354, intitulée « Génolevures 4 », dont le directeur est M. Serge POTIER ;

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge POTIER, directeur de l'unité n° GDR2354, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge POTIER, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine KRAUTH [AI-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112389 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

DEC120359DR10

Délégation de signature consentie à M. Serge POTIER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 février 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7156, intitulée « Génétique moléculaire, génomique et microbiologie », dont le directeur est M. Serge POTIER ;

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge POTIER, directeur de l'UMR n° 7156, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge POTIER, délégation de signature est donnée à :

- Robert MARTIN – DR CNRS
- Ivan TARASSOV - DR CNRS
- Aline KEILBACH - AI CNRS
- Philippe BERTIN - PROF UDS
- Sandrine KRAUTH - AI CNRS

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112392 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120362DR10

Délégation de signature consentie à M. Olivier POURQUIE par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7104 intitulée « Institut de Génétique et de Biologie Moléculaire et Cellulaire », dont le directeur est M. Olivier POURQUIE.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier POURQUIE, directeur de l'UMR n° 7104, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier POURQUIE, délégation de signature est donnée à M. Norbert GHYSELINCK [DR-CNRS], à Mme Katell MORVAN [IR-UDS], à Mme Astrid LUNKES [DR scientifique], à Mme Peggy MATHON [IE-UDS] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112432 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120363DR10

Délégation de signature consentie à Mme Sophie REIBEL-FOISSET par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 122739DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'UMS N°3415, intitulée "Chronobiotron", dont la directrice est Mme Sophie REIBEL-FOISSET.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie REIBEL-FOISSET, directrice de l'UMS n° 3415, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie REIBEL-FOISSET, délégation de signature est donnée à

- Mme Frédérique DINHOF [AI-CNRS]
- Mme Dominique CIOCCA [IR-CNRS]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112430 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120364DR10

Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc REICHHART par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 9022 intitulée « Réponse immunitaire et développement chez les insectes », dont le directeur est M. Jean-Marc REICHHART.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc REICHHART, directeur de l'UPR n° 9022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc REICHHART, délégation de signature est donnée à M. Charles HETRU [DR-CNRS] ainsi qu'à Mme Carole FEVRIER [TCN] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112433 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

**Délégation de signature consentie à Mme Christelle ROY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7178 intitulée « Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien », dont la directrice est Mme Christelle ROY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christelle ROY, directrice de l'UMR n° 7178, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christelle ROY, délégation de signature est donnée avec un montant unitaire inférieur ou égal à 20 K€ HT à M. Marc ROUSSEAU [Directeur adjoint], à M. Jean SCHIHIN [Directeur administratif – CNRS], M. Alain VAN DORSSELAER [Directeur département DSA], M. Stéphane BLANC [Directeur département DEPE], Mme Laurence SABATIER [Adjointe au Directeur du DSA] ainsi qu'à M. Jean-Patrice ROBIN [Adjoint au Directeur du DEPE], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112381 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120367DR10

Délégation de signature consentie à M. Norbert SCHAPPACHER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR n° 3398, intitulée « Histoire des mathématiques », dont le directeur est M. Norbert SCHAPPACHER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Norbert SCHAPPACHER, directeur de l'unité GDR n° 3398, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Norbert SCHAPPACHER directeur, délégation de signature est donnée à Mme Delphine SCHMITT (AI-CNRS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112388 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

DEC120368DR10

Délégation de signature consentie à M. Denis SPITZER par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A002DSI du 19 décembre 2008 portant création de l'UMR n° 3208, intitulée « Nanomatériaux pour les Systèmes Sous Sollicitations Extrêmes », dont le directeur est M. Denis SPITZER.

.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Denis SPITZER, directeur de l'UMR n° 3208, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis SPITZER, délégation de signature est donnée à :

- M. Pierre GIBOT [CR-CNRS]
- M. Marc COMET [CR-ISL]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 110523 du 1^{er} février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120369DR10

Délégation de signature consentie à M. Alexandre VARNEK par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 11A013DSI du 25 février 2011 portant création de l'unité GDR n° 3418, intitulée « Chémoinformatique », dont le directeur est M. Alexandre VARNEK ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexandre VARNEK, directeur de l'unité GDR n° 3418, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à

l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre VARNEK, délégation de signature est donnée à M. Didier ROGNAN [DR1-CNRS-UMR7200 CNRS/UdS, Illkirch], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112383 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

DEC120373DR10

Délégation de signature consentie à M. Pascal VILLA par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 090022SDV du 07 septembre 2009 portant création de l'UMS n° 3286, intitulée « Plate-forme de chimie biologique intégrative de Strasbourg », dont le directeur est M. Pascal VILLA.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal VILLA, directeur de l'UMS n° 3286, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal VILLA, délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvie DOUESSIN [TCS-CNRS] [gestionnaire]
- Mme Claire GUTH [TCS-CNRS] [gestionnaire]

aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 112384 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120375DR10

**Délégation de signature consentie à Mme Cathie VIX
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° n° 08A008DSI du 15 janvier 2009 approuvant le renouvellement de l'unité LRC n° 7228 intitulée « Institut de Sciences des Matériaux de Mulhouse », dont la directrice est Mme Cathie VIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cathie VIX, directrice de l'unité LRC n° 7228, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cathie VIX, délégation de signature est donnée à M. Bassel HAIDAR [CR-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

La décision n° 112454 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120376DR10

**Délégation de signature consentie à Mme Christiane WEBER
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° n° 08A009DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité ERL n° 7230, intitulée «Laboratoire Image, Ville, Environnement », dont la directrice est Mme Christiane WEBER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christiane WEBER, directrice de l'unité ERL n° 7230, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à M. Christophe ENAUX [Maître de conférences] ainsi qu'à Mme Estelle BAEHREL [TCE-UdS] aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20 K€ HT.

Article 3

La décision n° 112455 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

La déléguée régionale

Gaëlle BUJAN

DEC120377DR10

Délégation de signature consentie à M. Eric WESTHOF par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A004DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité FRC n° 1589 intitulée « Institut de Biologie Moléculaire & Cellulaire », dont le directeur est M. Eric WESTHOF.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'unité FRC n° 1589, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Alain KROL [DR adjoint-CNRS] ainsi qu'à M. Patrick FURRER [IE-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT**.

Article 3

La décision n° 112437 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

DEC120380DR10

Délégation de signature consentie à M. Eric WESTHOF par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A001DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UPR n° 9002 intitulée « Architecture et réactivité de l'ARN », dont le directeur est M. Eric WESTHOF.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à M. Patrick FURRER [IE-CNRS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112436 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

DEC120381DR10

Délégation de signature consentie à M. Hervé WOZNIAK par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 112627DAJ du 20 décembre 2011 nommant Mme Gaëlle BUJAN pour la circonscription Alsace à compter du 2 janvier 2012 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'UMR n° 7550, intitulée « Observatoire Astronomique de Strasbourg », dont le directeur est M. Hervé WOZNIAK.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé WOZNIAK, directeur de l'UMR n° 7550, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé WOZNIAK, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine LANGENBACHER [AI-UdS], aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, **dans la limite de 20 K€ HT.**

Article 3

La décision n° 112438 du 1^{er} octobre 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 2 janvier 2012

La déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Gaëlle BUJAN

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

DEC112661DR14

*Délégation de signature consentie à Mme Dominique ROBY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC111981DAJ du 31 août 2011 nommant Monsieur Patrick MOUNAUD délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A002DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'UMR 2594, intitulée Laboratoire des interactions plantes micro-organismes, dont la directrice est Mme Dominique ROBY ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique ROBY, directrice de l'UMR 2594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique ROBY, délégation de signature est donnée à M. Yannick BOURLES, IR1, à M. Stéphane GENIN, DR2, et à M. David BARKER, DR2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet au 1^{er} septembre 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 29 novembre 011

Patrick MOUNAUD

Délégué Régional

DEC120180DR15

Délégation de signature consentie à M. Eric Villenave par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100159DAJ du 28 juin 2010 portant prolongation de Philippe Leconte aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin jusqu'au 1^{er} septembre 2012;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2567, intitulée Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers, dont le directeur est François Grousset;

Vu la décision n° DEC112857INSU du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Eric Villenave aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Observatoire aquitain des sciences de l'univers ».

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Villenave directeur de l'unité UMS 2567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Villenave, délégation de signature est donnée à Gilbert Bounaud-Devillers, Ingénieur d'Etudes, et Benoît Sautour, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC111914DR15 du 30 mai 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 18 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120682DR15

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la déléguée régionale par intérim aux responsables de leur délégation

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 120244DAJ du 31 janvier 2012 nommant Mme Florence PARNIER, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin ;

Vu la décision n° 050112DR15 du 1er janvier 2005 nommant Mme Catherine TREMOULET aux fonctions de Responsable du service du personnel et des ressources humaines ;

Vu la décision n° 090050DR15 du 19 novembre 2009 nommant Mme Christine MAHODAUX aux fonctions de responsable du service partenariat et valorisation ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Parnier, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à Mme Catherine Trémoulet, Responsable des ressources humaines et à Mme Christine Mahodaux, Responsable du service partenariat et valorisation à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 01/02/2012

La déléguée régionale par intérim
Florence Parnier

DEC120695DR15

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 5095, intitulée Institut de biochimie et génétique cellulaires, dont le directeur est Bertrand Daignan-Fornier ;

Vu la décision n°DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3033, intitulée Unité de soutien à la recherche IECB, dont le directeur est Jean-Jacques Toulme ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Stéphanie Montagner, Directrice Administrative de l'UMS 3033, à l'effet de signer au nom du directeur de l'Unité UMR 5095, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹ pour les deux équipes suivantes :

1 - Dynamics of cell growth and division – responsable : Derek McCusker

2 – Dynamique et régulation de la mitose – responsable : Anne Royou

Article 2

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 10 février 2012

Le directeur d'unité

DEC120179DR15

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A012DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 2567, intitulée Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers, dont le directeur est François Grousset;

Vu la décision n° DEC112857INSU du 4 janvier 2012 portant nomination de M. Eric Villenave aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°2567 intitulée « Observatoire aquitain des sciences de l'univers ».

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilbert Bounaud-Devillers, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert Bounaud-Devillers, délégation est donnée à M. Benoît Sautour, Directeur-Adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Floirac, le 18/01/2012

Le directeur d'unité

DEC120680DR17

**Délégation de signature consentie à M. Yves-Marie PAULET
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont le directeur est Yves-Marie PAULET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves-Marie PAULET, directeur de l'unité mixte de service n°3113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves-Marie PAULET, délégation de signature est donnée à Annie CUDENNEC, Professeur, Guy SCOUARNEC, Ingénieur d'études et Séverine THOMAS, Ingénieure de recherche contractuelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120608DR17

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Pierre LANDESMAN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6251, intitulée Institut de Physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Pierre LANDESMAN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LANDESMAN, directeur de l'unité mixte de recherche n°6251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre LANDESMAN, délégation de signature est donnée à Nathalie CHOUTEAU, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 3 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120668DR17

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Luc ADAM
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc ADAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc ADAM, directeur de l'unité mixte de recherche n°6226, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Luc ADAM, délégation de signature est donnée à Jean-François CARPENTIER, Professeur, Marc FOURMIGUE, Directeur de recherche, Jean-Claude GUILLEMIN, Directeur de recherche, Maryline GUILLOUX-VIRY, Professeur, Yvelise RASKIN, Ingénieure d'études et Karine PERIGOIS, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120687DR17

**Délégation de signature consentie à M. Charles TELLIER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3478, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Charles TELLIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Charles TELLIER, directeur de la formation de recherche en évolution n°3478 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Charles TELLIER, délégation de signature est donnée à Yves-Henri SANEJOUAND, Chargé de recherche, Fabrice FLEURY, Professeur, Pierre WEIGEL, Maître de conférences et Christophe THIRIET, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 8 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120525DR17

**Délégation de signature consentie à M. Loïc CHAUMONT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6093, intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, dont le directeur est Loïc CHAUMONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Loïc CHAUMONT, directeur de l'unité mixte de recherche n°6093, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Loïc CHAUMONT, délégation de signature est donnée à Jean-Jacques LOEB, Professeur et Alexandra LE PETITCORPS, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 1^{er} février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120605DR17

**Délégation de signature consentie à M. Pierre-Yves LAFFONT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6566, intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, dont le directeur est Pierre-Yves LAFFONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Yves LAFFONT, directeur de l'unité mixte de recherche n°6566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre-Yves LAFFONT, délégation de signature est donnée à Grégor MARCHAND, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 3 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120619DR17

**Délégation de signature consentie à M. Jack LEGRAND
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés -environnement - agroalimentaire, dont le directeur est Jack LEGRAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jack LEGRAND, directeur de l'unité mixte de recherche n°6144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jack LEGRAND, délégation de signature est donnée à Patrick LEGENTILHOMME, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 3 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120621DR17

**Délégation de signature consentie à M. Hervé LE MAREC
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6291, intitulée Institut du thorax, dont le directeur est Hervé LE MAREC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé LE MAREC, directeur de l'unité mixte de recherche n°6291, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Hervé LE MAREC, délégation de signature est donnée à Isabelle RIVAUD, Secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 3 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120653DR17

**Délégation de signature consentie à M. Guy OUVRARD
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy OUVRARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guy OUVRARD, directeur de l'unité mixte de recherche n°6502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy OUVRARD, délégation de signature est donnée à Guy LOUARN, Professeur et Andrée HULBERT, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 6 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120657DR17

**Délégation de signature consentie à M. Gilles PINAY
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3343, intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes, dont le directeur est Gilles PINAY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles PINAY, directeur de l'unité mixte de service n°3343, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Gilles PINAY, délégation de signature est donnée à Nadine FOUILLE, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120616DR17

**Délégation de signature consentie à M. Patrick LAUNEAU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3281, intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, dont le directeur est Patrick LAUNEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick LAUNEAU, directeur de l'unité mixte de service n°3281, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick LAUNEAU, délégation de signature est donnée à Eric HUMLER, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 3 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120676DR17

**Délégation de signature consentie à M. Bruno BUJOLI
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6230, intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation, dont le directeur est Bruno BUJOLI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno BUJOLI, directeur de l'unité mixte de recherche n°6230, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bruno BUJOLI, délégation de signature est donnée à Serge AKOKA, Professeur, Mohammed BOUJTITA, Maître de conférences, Sébastien GOUIN, Chargé de recherche et Denis JACQUEMIN, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120659DR17

**Délégation de signature consentie à M. Marc SALLE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6200, intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc SALLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc SALLE, directeur de l'unité mixte de recherche n°6200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc SALLE, délégation de signature est donnée à Marie-Thérèse TRUMEAU, Technicienne et Philippe BLANCHARD, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120430DR17

**Délégation de signature consentie à Mme Cathy CASTELAIN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6607, intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes, dont la directrice est Cathy CASTELAIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cathy CASTELAIN, directrice de l'unité mixte de recherche n°6607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Cathy CASTELAIN, délégation de signature est donnée à Nathalie ROBERT, Ingénieure d'études et Brigitte ROUSSEAU, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 27 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120564DR17

**Délégation de signature consentie à M. Daniel HENRION
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6214, intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, dont le directeur est Daniel HENRION ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel HENRION, directeur de l'unité mixte de recherche n°6214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel HENRION, délégation de signature est donnée Laurent LOUFRANI, Directeur de recherche et Nathalie GUERINEAU, Directrice de recherche, à aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 2 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120661DR17

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Christophe SANGLEBOEUF
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122737DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n°6274, intitulée LARMAUR, dont le directeur est Jean-Christophe SANGLEBOEUF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe SANGLEBOEUF, directeur de l'équipe de recherche labellisée n°6274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Christophe SANGLEBOEUF, délégation de signature est donnée à Tanguy ROUXEL, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120678DR17

**Délégation de signature consentie à M. Jean-Marc GRENECHE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc GRENECHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc GRENECHE, directeur de l'unité mixte de recherche n°6283, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc GRENECHE, délégation de signature est donnée à Florent CALVAYRAC, Professeur, Gilles DUJARDIN, Directeur de recherche, Philippe LACORRE, Directeur de recherche et Taco NICOLAI, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120651DR17

**Délégation de signature consentie à Mme Martine MESPOULET
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3491, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, dont la directrice est Martine MESPOULET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine MESPOULET, directrice de l'unité de service et de recherche n°3491, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine MESPOULET, délégation de signature est donnée à David IMBERT, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 6 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120645DR17

**Délégation de signature consentie à M. Michel MALABRE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6597, intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, dont le directeur est Michel MALABRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel MALABRE, directeur de l'unité mixte de recherche n°6597, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel MALABRE, délégation de signature est donnée à Franck PLESTAN, Professeur et Armelle RADIGOIS, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 6 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120663DR17

**Délégation de signature consentie à M. Christoph SORGER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des pays de Loire, dont le directeur est Christoph SORGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christoph SORGER, directeur de la fédération de recherche n°2962, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christoph SORGER, délégation de signature est donnée à Laurent GUILLOPE, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120643DR17

**Délégation de signature consentie à M. Yves LE MEST
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6521, intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, dont le directeur est Yves LE MEST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves LE MEST, directeur de l'unité mixte de recherche n°6521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves LE MEST, délégation de signature est donnée à Philippe SCHOOLHAMMER, Professeur et Isabelle L'HOSTIS, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 6 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120512DR17

**Délégation de signature consentie à M. Eric HUMLER
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes, dont le directeur est Eric HUMLER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric HUMLER, directeur de l'unité mixte de recherche n°6112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric HUMLER, délégation de signature est donnée à Olivier GRASSET, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 31 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120531DR17

**Délégation de signature consentie à M. Pierre COINTE
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6241, intitulée Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique, dont le directeur est Pierre COINTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre COINTE, directeur de l'unité mixte de recherche n°6241, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre COINTE, délégation de signature est donnée à Colin DE LA HIGUERA, Professeur et Anne-Françoise QUIN, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 1^{er} février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120528DR17

**Délégation de signature consentie à M. Pascal JAOUEN
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche n°3473, intitulée Institut Universitaire Mer et Littoral, dont le directeur est Pascal JAOUEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal JAOUEN, directeur de la fédération de recherche n°3473, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal JAOUEN, délégation de signature est donnée à Jérémy PRUVOST, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 1^{er} février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120446DR17

**Délégation de signature consentie à M. Joël GILBERT
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine, dont le directeur est Joël GILBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël GILBERT, directeur de l'unité mixte de recherche n°6613, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël GILBERT, délégation de signature est donnée à Laurent SIMON, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 27 janvier 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120685DR17

**Délégation de signature consentie à M. Olivier RAGUENEAU
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539 intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin, dont le directeur est Olivier RAGUENEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier RAGUENEAU, directeur de l'unité mixte de recherche n°6539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Olivier RAGUENEAU, délégation de signature est donnée à Fabienne GUERARD, Professeur, Pierre BOUDRY, Directeur de recherche, Anne LE BOURGES DHAUSSY, Ingénieure de recherche et Anne-Sophie PODEUR, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 8 février 2012

Le délégué régional

André QUINQUIS

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120797DR17

**Délégation de signature consentie à Anne Godfroy
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, dont la directrice est Anne Godfroy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne Godfroy, directrice de l'unité mixte de recherche n°6197, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Anne Godfroy, délégation de signature est donnée à Mohamed Jebbar, Professeur, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120751DR17

**Délégation de signature consentie à Annie Antoine
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6258, intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, dont la directrice est Annie Antoine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annie Antoine, directrice de l'unité mixte de recherche n°6258, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Annie Antoine, délégation de signature est donnée à Jean-Charles Sinaud, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120757DR17

**Délégation de signature consentie à Benoît Grébert
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur est Benoît Grébert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoît Grébert, directeur de l'unité mixte de recherche n°6629, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Benoît Grébert, délégation de signature est donnée à Anne Philippe, Professeur et Stéphanie Benoît, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120755DR17

**Délégation de signature consentie à Bernd Grambow
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées dont le directeur est Bernd Grambow ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bernd Grambow, directeur de l'unité mixte de recherche n°6457, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernd Grambow, délégation de signature est donnée à Sophie Girault, Ingénieure d'études et Isabelle Ollitrault, Technicienne de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120767DR17

**Délégation de signature consentie à Christian Le Bart
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3122, intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, dont le directeur est Christian Le Bart ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Le Bart, directeur de l'unité mixte de service n°3122, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christian Le Bart, délégation de signature est donnée à Christian Bougeard, Professeur et Valérie Bleunven, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120753DR17

**Délégation de signature consentie à Christophe Delacourt
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Delacourt, directeur de l'unité mixte de recherche n°6538, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Delacourt, délégation de signature est donnée à Jacques Deverchere, Professeur et Agnès Agarla, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 14 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120880DR17

**Délégation de signature consentie à Claude Martin
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6051, intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, dont le directeur est Claude Martin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude Martin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6051, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Martin, délégation de signature est donnée à Erik Neveu, Professeur, Denis Ruellan, Professeur et Marylène Bercegeay, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 24 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120787DR17

**Délégation de signature consentie à Claude Prigent
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes, dont le directeur est Claude Prigent ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude Prigent, directeur de l'unité mixte de recherche n°6290, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Prigent, délégation de signature est donnée à Christian Jaulin, Directeur de recherche, Gilles Salbert, Professeur, Marie-Dominique Galibert, Professeur, Hugues Hervé, Ingénieur d'études, Géraldine Le Provost, Assistante ingénieure et Nathalie Roy Lavergne, Assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120785DR17

**Délégation de signature consentie à Claude Roy
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans, dont le directeur est Claude Roy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude Roy, directeur de l'unité mixte de recherche n°6523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude Roy, délégation de signature est donnée à Bruno Blanke, Directeur de recherche, Xavier Carton, Professeur, Lien Hua, Directeur de recherche et Florence L'Hostis, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120779DR17

**Délégation de signature consentie à Françoise Binet
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Françoise Binet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Binet, directrice de l'unité mixte de recherche n°6553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Françoise Binet, délégation de signature est donnée à Sandra Rigaud, Assistante ingénieure, Joan Van Baaren, Professeur et Philippe Vernon, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120770DR17

**Délégation de signature consentie à Jacques Le Pendu
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6299, intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes - Angers, dont le directeur est Jacques Le Pendu ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques Le Pendu, directeur de l'unité mixte de recherche n°6299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques Le Pendu, délégation de signature est donnée à Chafia Outerbah, Ingénieure d'études et Yannick Jacques, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120794DR17

**Délégation de signature consentie à Jean-Marc Hovasse
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3492, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, dont le directeur est Jean-Marc Hovasse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Hovasse, directeur de la formation de recherche en évolution n°3492, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité

d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marc Hovasse, délégation de signature est donnée à Marie-Josette LE HAN, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120802DR17

**Délégation de signature consentie à Marc Robin
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Robin, directeur de l'unité mixte de recherche n°6554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc Robin, délégation de signature est donnée à Aziz Ballouche, Professeur, Louis Brigand, Professeur, Françoise Gourmelon, Directrice de recherche, Olivier Maquaire, Professeur, Denis Mercier, Professeur et Hervé Quénot, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120800DR17

**Délégation de signature consentie à Martine Hausberger
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Martine Hausberger, directrice de l'unité mixte de recherche n°6552, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Martine Hausberger, délégation de signature est donnée à Alban Lemasson, Maître de conférences et Sophie Lumineau, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120813DR17

**Délégation de signature consentie à Pascal Besnard
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON, dont le directeur est Pascal Besnard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Besnard, directeur de l'unité mixte de recherche n°6082, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Besnard, délégation de signature est donnée à Alain Le Corre, Professeur, Jean-Claude Simon, Professeur et Dominique Bosc, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 17 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120762DR17

**Délégation de signature consentie à Pascal Gressier
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°3173, intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière, dont le directeur est Pascal Gressier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal Gressier, directeur de la fédération de recherche n°3173, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal Gressier, délégation de signature est donnée à Guy Ouvrard, Professeur et Andrée Hulbert, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120782DR17

**Délégation de signature consentie à Philippe Pierre
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Pierre, directeur de l'unité mixte de recherche n°6262, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe Pierre, délégation de signature est donnée à Isabelle Bosse-Platière, Professeur, Brigitte Feuillet-Liger, Professeur et Anthony Mergéy, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120774DR17

**Délégation de signature consentie à Thierry Levasseur
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Thierry Levasseur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Levasseur, directeur de l'unité mixte de recherche n°6205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry Levasseur, délégation de signature est donnée à Quansheng Liu, Professeur et Marc Quincampoix, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120790DR17

**Délégation de signature consentie à Vincent Gouëset
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Gouëset, directeur de l'unité mixte de recherche n°6590, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent Gouëset, délégation de signature est donnée à Christian Pihet, Professeur et Directeur de Eso Angers, Patrice Caro, Professeur et Directeur de Eso Caen, François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, Gérald Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, Olivier David, Professeur et Directeur de Eso Rennes, Sébastien Briand, Assistant ingénieur et Marie-France Monnerais, Attachée d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120776DR17

**Délégation de signature consentie à Yvon Rocaboy
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant André Quinquis, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yvon Rocaboy, directeur de l'unité mixte de recherche n°6211, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yvon Rocaboy, délégation de signature est donnée à Dominique Martin, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le délégué régional

André Quinquis

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120778DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Martin, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le directeur d'unité

Yvon Rocaboy

DEC120529DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création de la fédération de recherche, intitulée Institut universitaire Mer et Littoral, dont le directeur est Pascal JAOUEN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérémy PRUVOST, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint-Nazaire, le 1^{er} février 2012

Le directeur d'unité

Pascal JAOUEN

DEC120783DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe, dont le directeur est Philippe Pierre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Bosse-Platière, Professeur, Mme Brigitte Feuillet-Liger, Professeur et M. Anthony Mergey, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le directeur d'unité

Philippe Pierre

DEC120791DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6590, intitulée Espaces et sociétés, dont le directeur est Vincent Gouëset ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Pihet, Professeur et Directeur de Eso Angers, M. Patrice Caro, Professeur et Directeur de Eso Caen, M. François Madoré, Professeur et Directeur de Eso Nantes, M. Gérard Billard, Professeur et Directeur de Eso Le Mans, M. Olivier David, Professeur et Directeur de Eso Rennes, M. Sébastien Briand, Assistant ingénieur et Mme Marie-France Monnerais, Attachée d'administration, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 16 février 2012

Le directeur d'unité

Vincent Gouëset

DEC120799DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes, dont la directrice est Anne Godfroy ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Mohamed Jebbar, Professeur, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Plouzané, le 16 février 2012

La directrice d'unité

Anne Godfroy

DEC120615DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3281, intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique, dont le directeur est Patrick LAUNEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric HUMLER, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à NANTES, le 3 février 2012

Le directeur d'unité

Patrick LAUNEAU

DEC120803DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique, dont le directeur est Marc Robin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Aziz Ballouche, Professeur, M. Louis Brigand, Professeur, Mme Françoise Gourmelon, Directrice de recherche, M. Olivier Maquaire, Professeur, M. Denis Mercier, Professeur et M. Hervé Quénot, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes le 16 février 2012

Le directeur d'unité

Marc Robin

DEC120622DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6291, intitulée Institut du thorax, dont le directeur est Hervé LE MAREC ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle RIVAUD, Secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à NANTES, le 3 février 2012

Le directeur d'unité

Hervé LE MAREC

DEC120660DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6200, intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers, dont le directeur est Marc SALLE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse TRUMEAU, Technicienne et M. Philippe BLANCHARD, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à ANGERS, le 7 février 2012

Le directeur d'unité

Marc SALLE

DEC120681DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer, dont le directeur est Yves-Marie PAULET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annie CUDENNEC, Professeur, M. Guy SCOUARNEC, Ingénieur d'études et Mme Séverine THOMAS, Ingénieure de recherche contractuelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PLOUZANE, le 7 février 2012

Le directeur d'unité

Yves-Marie PAULET

DEC120568DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6214, intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée, dont le directeur est Daniel HENRION ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent LOUFRANI, Directeur de recherche et Mme Nathalie GUERINEAU, Directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à ANGERS, le 2 février 2012

Le directeur d'unité

Daniel HENRION

DEC120606DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6566, intitulée Centre de recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire, dont le directeur est Pierre-Yves LAFFONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Grégor MARCHAND, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à RENNES, le 3 février 2012

Le directeur d'unité

Pierre-Yves LAFFONT

DEC120610DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6251, intitulée Institut de Physique de Rennes, dont le directeur est Jean-Pierre LANDESMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie CHOUTEAU, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à RENNES, le 3 février 2012

Le directeur d'unité

Jean-Pierre LANDESMAN

DEC120662DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122737DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'équipe de recherche labellisée n°6274, intitulée LARMAUR, dont le directeur est Jean-Christophe SANGLEBOEUF ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Tanguy ROUXEL, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹..

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le directeur d'unité

Jean-Christophe SANGLEBOEUF

DEC120527DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6093, intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques, dont le directeur est Loïc CHAUMONT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques LOEB, Professeur et Mme Alexandra LE PETITCORPS, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ANGERS, le 1^{er} février 2012

Le directeur d'unité

Loïc CHAUMONT

DEC120752DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6258, intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, dont la directrice est Annie Antoine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Charles Sinaud, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Rennes, le 14 février 2012

La directrice d'unité

Annie Antoine

DEC120644DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6521, intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique, dont le directeur est Yves LE MEST ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe SCHOOLHAMMER, Professeur et Mme Isabelle L'HOSTIS, Technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à BREST, le 6 février 2012

Le directeur d'unité

Yves LE MEST

DEC120664DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2962, intitulée Mathématiques des pays de Loire, dont le directeur est Christoph SORGER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent GUILLOPE, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à NANTES, le 7 février 2012

Le directeur d'unité

Christoph SORGER

DEC120766DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°3173, intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière, dont le directeur est Pascal Gressier ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guy Ouvrard, Professeur et Mme Andrée Hulbert, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Nantes, le 15 février 2012

Le directeur d'unité

Pascal Gressier

DEC120781DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution, dont la directrice est Françoise Binet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sandra Rigaud, Assistante ingénieure, Mme Joan Van Baaren, Professeur et M. Philippe Vernon, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹..

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 15 février 2012

La directrice d'unité

Françoise Binet

DEC120775DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique, dont le directeur est Thierry Levasseur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à MM. Quansheng Liu, Professeur et Marc Quincampoix, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Brest, le 15 février 2012

Le directeur d'unité

Thierry Levasseur

DEC120758DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray, dont le directeur Benoît Grébert ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mmes Anne Philippe, Professeur et Stéphanie Benoît, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Nantes, le 14 février 2012

Le directeur d'unité

Benoît Grébert

DEC120756DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est Bernd Grambow ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mmes Sophie Girault, Ingénieure d'études et Isabelle Ollitault, Technicienne de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Nantes, le 14 février 2012

Le directeur d'unité

Bernd Grambow

DEC120754DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6538, intitulée Domaines océaniques, dont le directeur est Christophe Delacourt ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jacques Deverchere, Professeur et Mme Agnès Agarla, Assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Plouzané, le 14 février 2012

Le directeur d'unité

Christophe Delacourt

DEC120814DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON, dont le directeur est Pascal Besnard ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à MM. Alain Le Corre, Professeur, Jean-Claude Simon, Professeur et Dominique Bosc, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹..

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lannion, le 17 février 2012

Le directeur d'unité

Pascal Besnard

DEC120795DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3492, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles, dont le directeur est Jean-Marc Hovasse ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Josette LE HAN, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 16 février 2012

Le directeur d'unité

Jean-Marc Hovasse

DEC120801DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine, dont la directrice est Martine Hausberger ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alban Lemasson, Maître de conférences et Mme Sophie Lumineau, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Rennes, le 16 février 2012

La directrice d'unité

Martine Hausberger

DEC120773DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6299, intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes - Angers, dont le directeur est Jacques Le Pendu ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chafia Outerbah, Ingénieure d'études et M. Yannick Jacques, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Nantes, le 15 février 2012

Le directeur d'unité

Jacques Le Pendu

DEC120686DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6539, intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin dont le directeur est Olivier RAGUENEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne GUERARD, Professeur, M. Pierre BOUDRY, Directeur de recherche, Mme Anne LE BOURGES DHAUSSY, Ingénieure de recherche et Mme Anne-Sophie PODEUR, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PLOUZANE, le 8 février 2012

Le directeur d'unité

Olivier RAGUENEAU

DEC120429DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes, dont le directeur est Bachir BEKKA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe CHEVERRY, Professeur et Mme Chantal HALET, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 27 janvier 2012

Le directeur d'unité

Bachir BEKKA

DEC120882DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6051, intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe, dont le directeur est Claude Martin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Erik Neveu, Professeur, M. Denis Ruellan, Professeur et Mme Marylène Bercegeay, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Rennes, le 24 février 2012

Le directeur d'unité

Claude Martin

DEC120650DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6597, intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes, dont le directeur est Michel MALABRE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franck PLESTAN, Professeur et Mme Armelle RADIGOIS, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à NANTES, le 6 février 2012

Le directeur d'unité

Michel MALABRE

DEC120652DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité de service et de recherche n°3491, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin, dont la directrice est Martine MESPOULET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David IMBERT, Ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à NANTES, le 6 février 2012

La directrice d'unité

Martine MESPOULET

DEC120654DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy OUVRARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guy LOUARN, Professeur et Mme Andrée HULBERT, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à NANTES, le 6 février 2012

Le directeur d'unité

Guy OUVRARD

DEC120672DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes, dont le directeur est Jean-Luc ADAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François CARPENTIER, Professeur, M. Marc FOURMIGUE, Directeur de recherche, M. Jean-Claude GUILLEMIN, Directeur de recherche, Mme Maryline GUILLOUX-VIRY, Professeur, Mme Yvelise RASKIN, Ingénieure d'études et Mme Karine PERIGOIS, Assistante Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 7 février 2012

Le directeur d'unité

Jean-Luc ADAM

DEC120679DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans, dont le directeur est Jean-Marc GRENECHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à MM. Florent CALVAYRAC, Professeur, Gilles DUJARDIN, Directeur de recherche, Philippe LACORRE, Directeur de recherche et Taco NICOLAI, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait au Mans, le 7 février 2012

Le directeur d'unité

Jean-Marc GRENECHE

DEC120688DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de la formation de recherche en évolution n°3478, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines, dont le directeur est Charles TELLIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à MM. Yves-Henri SANEJOUAND, Chargé de recherche, Fabrice FLEURY, Professeur, Pierre WEIGEL, Maître de conférences et Christophe THIRIET, Chargé de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à NANTES, le 8 février 2012

Le directeur d'unité

Charles TELLIER

DEC120769DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122739DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de service n°3122, intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne, dont le directeur est Christian Le Bart ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Bougeard, Professeur et Mme Valérie Bleunven, Ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à Rennes, le 15 février 2012

Le directeur d'unité

Christian Le Bart

DEC120532DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6241, intitulée Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique, dont le directeur est Pierre COINTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Colin DE LA HIGUERA, Professeur et Mme Anne-Françoise QUIN, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à NANTES, le 1^{er} février 2012

Le directeur d'unité

Pierre COINTE

DEC120326DR17

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122740DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de la fédération de recherche n°2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville, dont le directeur est Hervé ANDRIEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle CALMET, Maître de conférences et Mme Marjorie MUSY, Ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

Fait à NANTES, le 25 janvier 2012

Le directeur d'unité

Hervé ANDRIEU

DEC120520DR19

Délégation de signature consentie à Monsieur Marek LEWITOWICZ par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPR 3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » dont le directeur est Monsieur Marek LEWITOWICZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marek LEWITOWICZ, directeur de l'unité UPR 3266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marek LEWITOWICZ, délégation de signature est donnée à Madame Christine LAURENT, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120277DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 03 février 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

Délégation de signature consentie à Monsieur Mohammed M'SAAD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC080141DAJ du 4 décembre 2008 nommant Monsieur Frédéric FAURE délégué régional pour la circonscription Normandie à compter du 15 décembre 2008 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mohammed M'SAAD, directeur de l'unité UMR 6072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mohammed M'SAAD, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric JURIE, Professeur, à Monsieur Abdel-Ilah MOUADDIB, Professeur et à Madame Agnès ZANNIER, Technicienne de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120037DR19 du 05 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 06 janvier 2012

Le délégué régional

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

Frédéric FAURE

DEC120522DR19

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité UPR 3266 intitulée « Grand accélérateur national d'ions lourds » dont le directeur est Monsieur Marek LEWITOWICZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christine LAURENT, Assistant ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 03 février 2012

Le directeur d'unité

Marek LEWITOWICZ

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000€ HT au 01/01/2012

DEC120903DR06

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100153DAJ du 23 juin 2010 donnant délégation de signature à Monsieur Philippe Piéri, délégué régional pour la circonscription Centre-Est,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Centre-Est.

Article 2 : Composition

Le conseil de service comprend 16 membres :

- le délégué régional ;
- l'adjointe au délégué régional ;
- 8 membres élus titulaires et 8 membres élus suppléants ;

Titulaires :
MEURISSE Nicolas
DEVAUX Nathalie

Suppléants :
LAMOUROUX Virginie
VALCK Catherine

PERROUD Karen
WERKLÉ Nadège
BOURSON Sabine
GERARD Jennifer
TORTERAT Hélène
PIERRE Céline

OHL Nathalie
JADELOT-NALET Sandrine
PARENT Sylviane
FERREIRA Alodie
NIETO Jessica
MICHELIN Johanna

- 6 membres nommés titulaires et 6 membres suppléants :

Titulaires :

- La responsable du service des affaires générales
- Le responsable du service logistique et patrimoine
- La chargée de la communication
- Le responsable du service des systèmes d'information
- La responsable du service des ressources humaines
- L'Ingénieure régionale de prévention et de sécurité

Suppléants :

- La responsable du service financier et comptable,
- La responsable du service partenariat et valorisation
- Le médecin de prévention
- L'adjointe à la responsable du service des ressources humaines
- L'adjointe à l'ingénieure régionale de prévention et de sécurité
- L'adjointe à la responsable du service financier et comptable

L'Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) de la délégation est membre invité permanent du Conseil de service.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à quatre ans.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 27 février 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

DEC120851dr08

Décision portant composition d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI) ;

Vu la décision n°DEC120850dr08 du 21 février 2012

Vu le procès-verbal du scrutin du 05 décembre 2011 ;

DECIDE :

Article 1er : Composition

Au 1^{er} janvier 2012, le conseil de laboratoire de l'unité Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI) est composé comme suit :

Membre de droit

- Mme Chantal LEBORGNE, Directrice

Membres élus :

Collège Chercheurs/Enseignants-Chercheurs :

- Mme Anne-Lise THOMANN
- M. Maxime MIKIKIAN
- M. Stéphane PELLERIN

Collège ITA/IATOS :

- Mme Sylvie JAUFFRION
- M. Philippe LEFAUCHEUX

Collège Doctorants :

- M. Grégoire DE IZARRA

Membres nommés :

Collège Chercheurs/Enseignants-Chercheurs :

- M. Dunpin HONG
- M. Eric ROBERT

Collège ITA/IATOS :

- M. Hervé RABAT

Collège Doctorants :

- Mme Mireille GAILLARD

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 février 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional,

Patrice SOULLIE

DEC120895dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122733DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR n°3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR n°3021 intitulée Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement (ICARE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité, membre de droit;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans ; Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 février 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

DEC120850dr08

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR n°7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI) ;

DECIDE :

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR n°7344 intitulée Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés (GREMI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans. Cette durée peut être réduite ou prorogée, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 février 2012

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Patrice SOULLIE

Décision de création de conseil de laboratoire

DEC120722DR13

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5243 intitulée Géosciences Montpellier.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5243 Géosciences Montpellier.

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5243 Géosciences Montpellier.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité : M Bodinier
- 10 membres élus : Mme Arcay, M. Chauvet, M. Dezileau, Mme Gautier, M. Soliva, Mme Tiberi, M. Doerflinger, Mme Fabregat, M. Grosbeau, M. Ballas.
Suppléants : Mme Parat, M. Malavieille, M. Lemoigne, M. Berthet.
- 9 membres nommés : M. Atienza, M. Cattin, M. Cornee, M. Gibert, M. Gouze, M. Idefonse, M. Lopez, M. Monie, M. Ritz.
Suppléants : Mme Nadal, M. Seranne, M. Pezard, Mme Bosch ou M. Tommasi, M. Chéry.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.
Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 10 février 2012

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



Décision de création de conseil de laboratoire

DEC120721DR13

Portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 5253 intitulée Institut Charles Gerhardt (ICG).

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100026DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5253 Institut Charles Gerhardt (ICG).

Décide

Article 1er : Création

Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5253 Institut Charles Gerhardt (ICG).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 26 membres :

- le directeur de l'unité ; M Fajula
- le Directeur Adjoint ; M.Vioux
- 14 membres élus : M. Belamie, Mme Bertrand-Drira, M. Coasne, Mme Devautour-Vinot, Mme Doublet, M. Escalier, M. Fihlol, M. Gaveau, M. Lacroix-Desmazes, Mme Leclair, Mme Negrell-Guirao, Mme Prelot, M. Sans, Mme Secret
- 10 membres nommés : Mme Begu, M. Bouchmella, Mme Bourrel, M. Dautel, M. Dupont, M. Granier, M. Habas, Mme Reibel, M. Richeter, M. Rouquette.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.
Ces durées peuvent être réduites ou prorogées, notamment dans le cas où la structure de l'unité est modifiée.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

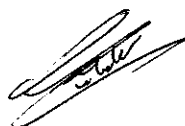
Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Montpellier, le 10 février 2012

Pour le Président
et par délégation,

La déléguée régionale
Ghislaine GIBELLO



DEC120063IN2P3

Portant prorogation de deux ans de la durée du mandat de l'UMR 6417 intitulée Laboratoire souterrain de Modane.

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

Vu la convention d'application entre le CNRS et le CEA ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du CEA ;

Vu l'accord de partenariat avec l'université de Savoie ;

Vu l'avis du directeur de l'IN2P3 ;

Décide :

Article 1^{er} – L'unité mixte de recherche n° 6417 intitulée Laboratoire souterrain de Modane est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

•

Article 2 – M. Fabrice Piquemal, directeur de l'unité visée à l'article 1^{er} de la présente décision, est maintenu dans ses fonctions.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC120204INSU

Décision portant création de l'unité mixte de service n°3538 intitulée *Laboratoire souterrain à Bas Bruit (LSBB)*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du directeur de l'institut National des sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

L'unité mixte de service (UMS) n°3538 intitulée Laboratoire Souterrain à Bas Bruit est créée, à compter du 1^{er} janvier 2012 sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante.

Institut de rattachement : Institut National des Sciences de l'Univers

Délégation : Côte d'Azur

Etablissements partenaires : Université de Nice, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement, Institut de physique, Institut national de physique nucléaire et de physique des particules, Institut des sciences humaines et sociales, Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

Sections d'évaluation : 18, 19, 17, 20, 29, 31, 39, 33, 4, 8, 3.

Article 2 : Direction

M. Stéphane GAFFET chargé de recherche au CNRS est nommé directeur de cette unité mixte de service à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 février 2012

Le Président

Alain FUCHS

DEC120017INSB

Décision portant création de la formation de recherche en évolution (FRE) n°3472, intitulée « Laboratoire de physio-médecine moléculaire » et nomination de M. Jacques Barhanin aux fonctions de responsable.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord de l'Université de Nice Sophia Antipolis ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, la formation de recherche en évolution intitulée « Laboratoire de physio-médecine moléculaire » :

Institut : Sciences biologiques

Délégation : Côte d'Azur

Section d'évaluation : 25

Article 2 : Objet

Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche.

Article 3 : Nomination

M. Jacques Barhanin, directeur de recherche au CNRS, est nommé responsable de cette formation pour la durée mentionnée à l'article 1^{er}.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 février 2012

Alain Fuchs

DEC122740DSI

Décision portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de fédération de chacune des fédérations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2012 les fédérations de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : UNIVERSITE LIMOGES, UNIVERSITÉ DE POITIERS, UNIVERSITE LA ROCHELLE, ENSMA POITIERS

FR n°3423, intitulée Fédération de recherche mathématique et interactions, images et information numérique, réseaux et sécurité

Directeur : M. Raymond QUERE, Professeur

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 8, 7, 1

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : UNIVERSITE NANTES, IFREMER NANTES, UNIVERSITÉ D'ANGERS, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, ÉCOLE CENTRALE DE NANTES

FR n°3473, intitulée Institut Universitaire Mer et Littoral
Directeur : M. Pascal JAOUEN, professeur
Directeur-adjoint : M. PATRICE GUILLOTREAU, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Philippe HESS, ingénieur du CEA
Sections d'évaluation : 10, 9, 20, 29, 31, 37, 39

Délégation Normandie

Partenaires : INSA ROUEN, UNIV. ROUEN HAUTE-NORMANDIE, UNIVERSITE DU HAVRE, UNIVERSITE CAEN, ENSI CAEN

FR n°3519, intitulée Institut de Recherche Energie, Propulsion et Environnement
Directeur : M. Abdelkrim BOUKHALFA, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 10, 14

Délégation Provence et Corse

Partenaires : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE

FR n°3515, intitulée Fédération de Recherche en Mécanique-Energétique
Directeur : M. Alain POCHEAU, professeur
Sections d'évaluation : 10, 9

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaires : INRA, UNIVERSITE LIMOGES, CHU DE LIMOGES, INSERM

FR n°3503, intitulée Génomique, environnement, immunité, santé, thérapeutique
Directeur : M. Jean FEUILLARD, professeur des universités - praticien hospitalier
Sections d'évaluation : 24, 23

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaires : INSERM, UNIVERSITE LILLE 2, INSTITUT PASTEUR LILLE, CHU LILLE

FR n°3508, intitulée Institut européen de génomique du diabète
Directeur : M. Philippe FROGUEL, professeur
Section d'évaluation : 22

Délégation Provence et Corse

Partenaire : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

FR n°3479, intitulée Institut de Microbiologie de la Méditerranée
Directeur : M. Jean-Michel CLAVERIE, professeur des universités - praticien hospitalier
Directrice-adjointe : Mme Marie-therese GIUDICI-ORTICONI, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 21, 22, 16, 29

FR n°3512, intitulée Fédération de Recherche Comportement, Cerveau, Cognition - Fédération 3C

Directeur : M. Pascal HUGUET, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Thierry HASBROUCQ, directeur de recherche

Section d'évaluation : 27

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, ENS CERA.INDUS. LIMOGES, UNIVERSITE LIMOGES, UNIVERSITE TOURS

FR n°3469, intitulée Matériaux Val de Loire - Limousin

Directeur : M. Patrick SIMON, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 15, 5, 8, 10

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaires : UNIVERSITÉ PARIS-SUD, UNIVERSITE EVRY, CEA, ÉCOLE POLYTECHNIQUE

FR n°3510, intitulée Laboratoire de Chimie Physique

Directeur : M. Philippe MAITRE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Michel MONS, Chercheur du CEA

Section d'évaluation : 13

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaires : UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIV PICARDIE JULES VERNE, INRA

FR n°3417, intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable

Directeur : M. Christophe CLEMENT, professeur

Directrice-adjointe : Mme Florence DJEDAINI-PILARD, professeur

Sections d'évaluation : 12, 15, 16, 21

Délégation Paris A

Partenaires : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

FR n°3506, intitulée New AGLAE

Directeur : M. Philippe WALTER, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Marie LAVANDIER, Conservateur du patrimoine

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 13, 31, 32

Délégation Paris B

Partenaire : ECOLE NAT SUP CHIMIE PARIS

FR n°3443, intitulée REseau NATional de Rpe interDisciplinaire

Directeur : M. Didier GOURIER, professeur

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut de physique ; Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 15, 12, 13, 14, 16, 4, 6, 28

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires : UNIVERSITE TOURS, UNIVERSITÉ DE POITIERS

FR n°3482, intitulée Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance

Directeur : M. Joël BIARD, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Cécile TREFFORT, professeur

Sections d'évaluation : 35, 32

Délégation Ile-de-France Est

Partenaires : UNIVERSITE MARNE-LA-VALLEE, UNIVERSITE CAEN, UNIVERSITE EVRY, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE PARIS 2, UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE, UNIVERSITE RENNES 1

FR n°3435, intitulée Travail, Emploi et Politiques Publiques

Directeur : M. Yannick L'HORTY, professeur

Directrice-adjointe : Mme Dominique MEDA, chargé de recherche associé

Directeur-adjoint : M. Damien GAUMONT, professeur

Section d'évaluation : 37

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Ile-de-France Est

Partenaires : UNIVERSITE PARIS EST MARNE LA VALLEE, UNIV PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE, ÉCOLE DES PONTS PARISTECH, ESIEE NOISY LE GRAND

FR n°3522, intitulée Fédération de recherche Bézout

Directeur : M. Stéphane JAFFARD, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 1, 7

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : UNIVERSITÉ PARIS-SUD, UNIVERSITE ROUEN, INSA ROUEN, ENSI CAEN, INSA LYON, PRES UNIVERSITE DE LYON, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, CEA

FR n°3507, intitulée Microscopie électronique et sonde atomique

Directeur : M. Thierry EPICIER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Etienne SNOECK, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie

Sections d'évaluation : 5, 15

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Provence et Corse

Partenaire : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

FR n°3513, intitulée Fédération de Recherche en Informatique et Interactions d'Aix-Marseille
Directeur : M. Jean-claude HENNET, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Frédéric BECHET, professeur
Section d'évaluation : 7

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Rhône Auvergne

Partenaires : UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2, BRGM, CEMAGREF, INRA

FR n°3467, intitulée Fédération des recherches en environnement - FED
Directeur : M. Gilles MAILHOT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Louis JULIEN, professeur
Section d'évaluation : 20

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2012 les fédérations de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : EC. ARCHIT. NANTES, ÉCOLE CENTRALE DE NANTES, UNIVERSITE LA ROCHELLE, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE RENNES 2, ECOLE DES MINES DE NANTES, IFSTTAR, ESGT, IRSN, BRGM ORLEANS, AIR PAYS DE LA LOIRE, CSTB, AGROCAMPUS OUEST

FR n°2488, intitulée Institut de recherche en sciences et techniques de la ville
Directeur : M. Hervé ANDRIEU, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Isabelle CALMET, maître de conférences
Directrice-adjointe : Mme Marjorie MUSY, ingénieur de recherche
Directeur-adjoint : M. Christian INARD, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 10, 9, 39

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaire : UNIVERSITE D'ORLEANS

FR n°776, intitulée Energétique, propulsion, espace, environnement
Directeur : M. Pascal BRAULT, directeur de recherche
Section d'évaluation : 10

Partenaires : UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE VALENCIENNES, ISEN, UNIVERSITE DU HAVRE, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITÉ DE POITIERS, UNIVERSITE TOURS, ÉCOLE CENTRALE DE LILLE

FR n°3110, intitulée Fédération Acoustique du Nord-Ouest
Directeur : M. Marc LETHIECQ, professeur
Directeur-adjoint : M. GUY FEUILLARD, professeur
Section d'évaluation : 9

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaire : UNIVERSITE COMPIEGNE

FR n°3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction
Directeur : M. Ali CHARARA, Professeur
Directrice-adjointe : Mme Marie-Christine HO BA THO, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Marc ROELANDT, professeur
Section d'évaluation : 7

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : UNIVERSITE NANTES, ÉCOLE CENTRALE DE NANTES, ECOLE DES MINES DE NANTES, UNIVERSITÉ D'ANGERS

FR n°2819, intitulée ATLANSTIC
Directeur : M. Frédéric BENHAMOU, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 8, 27

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITÉ D'ANGERS, ÉCOLE CENTRALE DE NANTES, UNIVERSITE LE MANS

FR n°2962, intitulée Mathématiques des pays de Loire
Directeur : M. Christoph SORGER, Professeur
Section d'évaluation : 1

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE TOURS

FR n°2964, intitulée Fédération Denis Poisson
Directeur : M. Jerome LE ROUSSEAU, professeur
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 1, 2

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaires : UNIV PICARDIE JULES VERNE, UNIV REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, UNIVERSITE COMPIEGNE

FR n°3399, intitulée ARC Mathématiques
Directeur : M. Olivier GOUBET, professeur
Section d'évaluation : 1

Délégation Normandie

Partenaires : INSA ROUEN, UNIVERSITE ROUEN, UNIVERSITE CAEN, UNIVERSITE DU HAVRE

FR n°3335, intitulée Fédération de recherche normandie mathématiques
Directeur : M. Gerard GRANCHER, ingénieur de recherche
Directeur-adjoint : M. Francesco AMOROSO, professeur
Section d'évaluation : 1

Délégation Provence et Corse

Partenaires : UNIVERSITE TOULON, UNIVERSITE AVIGNON, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

FR n°2291, intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille
Directeur : M. Pascal HUBERT, professeur
Sections d'évaluation : 1, 2

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : UNIVERSITE NANTES, ECOLE DES MINES DE NANTES

FR n°3173, intitulée Groupe de recherche Interdisciplinaire sur les Matériaux, les Molécules et la Matière
Directeur : M. Pascal GRESSIER, professeur
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 15, 13, 12, 5, 3

Délégation Centre-Est

Partenaires : UNIVERSITE DIJON, CEA , ARTS ET MÉTIERS PARISTECH

FR n°2604, intitulée Sciences de la Matière et Technologies
Directeur : M. Dominique GREVEY, professeur
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 14, 4, 1

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaire : UNIVERSITE D'ORLEANS

FR n°2708, intitulée Physique et Chimie du Vivant
Directeur : M. Olivier MARTIN, Professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 16, 21, 13

Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, CEA

FR n°2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs
Directeur : M. Dominique MASSIOT, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Section d'évaluation : 15

Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE BORDEAUX 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX, CEA

FR n°3050, intitulée Très Grande Infrastructure de Recherche Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs
Directeur : M. Dominique MASSIOT, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 13, 11, 12, 14, 15, 16

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Partenaire : UNIV PICARDIE JULES VERNE

FR n°3085, intitulée Institut de Chimie de Picardie
Directeur : M. Emmanuel BAUDRIN, professeur
Directeur-adjoint : M. DOMINIQUE LARCHER, professeur
Sections d'évaluation : 15, 12, 13, 16

FR n°3104, intitulée ALISTORE-ERI
Directeur : M. Patrice SIMON, maître de conférences
Section d'évaluation : 15

Délégation Normandie

Partenaires : UNIVERSITE ROUEN, UNIVERSITE CAEN, ENSI CAEN, INSA ROUEN, UNIVERSITE DU HAVRE, CEA

FR n°3038, intitulée Institut Normand de Chimie Moléculaire, Médicinale et Macromoléculaire
Directeur : M. Thierry LEQUEUX, professeur
Directeur-adjoint : M. Didier LE CERF, professeur
Sections d'évaluation : 12, 16, 11

Délégation Provence et Corse

Partenaires : ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

FR n°1739, intitulée Fédération des Sciences Chimiques de Marseille
Directeur : M. Jean luc PARRAIN, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 12, 13, 15, 16

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires : UNIVERSITE LA ROCHELLE, IFREMER, UNIVERSITÉ DE POITIERS, UNIVERSITE LIMOGES, ENS CERA.INDUS. LIMOGES

FR n°3097, intitulée Fédération de recherche pour l'environnement et le développement durable - FR EDD
Directrice : Mme Pascale GARCIA, professeur
Directeur-adjoint : M. Eric ROUVELLAC, maître de conférences
Instituts secondaires : Institut national des sciences de l'univers ; Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 20, 1, 9, 10, 14, 21, 36, 39

Délégation Provence et Corse

Partenaires : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE AVIGNON, INRA, INERIS, CEA, CEMAGREF, IRD, IRSN, UNIVERSITE TOULON

FR n°3098, intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux
Directeur : M. Joel GUIOT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Thierry HEULIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Bernard ABRIAL, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts
Directeur-adjoint : M. Pierre BATTEAU, professeur
Instituts secondaires : Institut national des sciences de l'univers ; Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 20

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Côte d'Azur

Partenaires : UNIVERSITE DE NICE, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

FR n°2800, intitulée Institut Wolfgang Döblin
Directeur : M. Ghassan Georges BATROUNI, Professeur
Instituts secondaires : Institut national des sciences de l'univers ; Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 2, 1, 4, 5, 8, 10, 17

Délégation Normandie

Partenaires : ENSI CAEN, UNIV. ROUEN HAUTE-NORMANDIE, UNIVERSITE CAEN, INSA ROUEN, CEA, EDF C. PARIS NORD

FR n°3095, intitulée Institut de Recherche sur les Matériaux Avancés
Directeur : M. Denis PELLOQUIN, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 5, 6, 15

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Provence et Corse

Partenaires : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, IEP AIX-MARSEILLE

FR n°3076, intitulée Droits, Pouvoirs et Sociétés
Directeur : M. Gilbert ORSONI, Professeur
Section d'évaluation : 36

Art. 3. - Le mandat de la directrice, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2012

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122741DSI

Décision portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2012 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FRE n°3478, intitulée Unité de fonctionnalité et ingénierie des protéines

Responsable : M. Charles TELLIER, professeur

Institut secondaire : Institut de chimie

Sections d'évaluation : 21, 22

Délégation Centre-Est

FRE n°3481, intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

Responsable : M. François-Xavier MAQUART, professeur des

universités - praticien hospitalier
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 30

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Centre-Est

FRE n°3496, intitulée Laboratoire d'Economie et de Gestion
Responsable : M. Samuel MERCIER, professeur
Sections d'évaluation : 37, 39

FRE n°3499, intitulée Centre Georges Chevrier. Ordre et désordre dans l'histoire des sociétés
Responsable : M. Bertrand TILLIER, professeur
Sections d'évaluation : 36, 33

Délégation Centre-Poitou-Charentes

FRE n°3500, intitulée Centre d'études sur la coopération juridique internationale
Responsable : Mlle Marie CORNU, directeur de recherche
Section d'évaluation : 36

Délégation Paris A

FRE n°3521, intitulée Laboratoire de Psychologie du Développement et de l'Éducation
Responsable : M. Olivier HOUDE, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 34, 27

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Centre-Poitou-Charentes

FRE n°3474, intitulée Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur pour l'Environnement
Responsable : M. ABDELKARIM AIT-MOKHTAR, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 10, 9, 15

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Centre-Poitou-Charentes

FRE n°3520, intitulée Centre de recherche sur la matière divisée
Responsable : Mme Sylvie BONNAMY, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 5, 15

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

FRE n°3517, intitulée Laboratoire des Glucides
Responsable : M. JOSE KOVENSKY, professeur
Sections d'évaluation : 12, 16

Délégation Paris A

FRE n°3488, intitulée Chimie des Processus Biologiques
Responsable : M. Marc FONTECAVE, professeur agrégé
Sections d'évaluation : 16, 15

Délégation Provence et Corse

FRE n°3416, intitulée Laboratoire de chimie de l'environnement
Responsable : M. Henri WORTHAM, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 13

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Normandie

FRE n°3484, intitulée Biologie des mollusques marins et des écosystèmes associés
Responsable : M. Pascal SOURDAINE, professeur
Section d'évaluation : 29

Art. 2. - Sont créées pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2012 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

FRE n°3492, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIXème et XXème siècles
Responsable : M. Jean-marc HOVASSE, directeur de recherche
Section d'évaluation : 35

Délégation Centre-Est

FRE n°3497, intitulée Institut de recherche sur l'éducation
Responsable : M. Bruno SUCHAUT, professeur
Sections d'évaluation : 36, 37

Délégation Paris A

FRE n°3493, intitulée Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles
Responsable : Mlle Catherine CESSAC, directeur de recherche
Section d'évaluation : 35

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Centre-Poitou-Charentes

FRE n°3511, intitulée Institut de physiologie et biologie cellulaires
Responsable : M. Frédéric BECQ, professeur
Sections d'évaluation : 25, 23, 26, 27

Délégation Côte d'Azur

FRE n°3502, intitulée Mécanismes biologiques des altérations du tissu osseux
Responsable : M. Georges CARLE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 30

Art. 3. - Sont renouvelées pour une durée de deux ans à compter du 01 janvier 2012 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Languedoc-Roussillon

FRE n°3350, intitulée Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques

Responsable : Mlle Nadine LE BRIS, professeur

Sections d'évaluation : 20, 19

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Paris A

FRE n°3235, intitulée Génétique Moléculaire et Défense antivirale

Responsable : M. Philippe DJIAN, directeur de recherche

Section d'évaluation : 23

Délégation Paris B

FRE n°3354, intitulée Biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes

Responsable : M. Stephane LEMAIRE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 28

Art. 4. - Sont renouvelées pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2012 les formations de recherche en évolution suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

FRE n°3389, intitulée Laboratoire d'économie de la production de l'intégration internationale

Responsable : M. Patrick CRIQUI, directeur de recherche

Section d'évaluation : 37

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Ile-de-France Sud

FRE n°3377, intitulée Epigénétique et cancer

Responsable : Mme Annick BELLAN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 22, 24

Art. 5. - Le mandat des responsables aux articles 1, 3 prend effet au 01 janvier 2012 pour une durée de deux ans.

Art. 6. - Le mandat des responsables aux articles 2, 4 prend effet au 01 janvier 2012 pour une durée d'un an.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC120062DSI

**Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche
(à composantes exclusivement CNRS)**

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par le ou les directeurs des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créés, à compter du 01 janvier 2012, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Alpes

GDR n°3540, intitulé Biopiles enzymatiques et microbiennes

Directeur : M. Serge COSNIER, directeur de recherche

Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 13, 14

Durée : 4 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n°3541, intitulé Thermodynamique Moléculaire et des Procédés
Directeur : M. Agilio PADUA, professeur
Institut secondaire: Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 13, 10
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Aquitaine-Limousin

GDR n°3535, intitulé Liquides aux interfaces
Directeur : M. Abdelhamid MAALI, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 5, 11
Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n°3533, intitulé Edifices Moléculaires Isolés et Environnés
Directeur : M. Gilles GREGOIRE, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 4, 13, 3, 17
Durée : 4 ans

Délégation Paris B

GDR n°3536, intitulé Architecture et Dynamique Nucléaires
Directeur : M. Jean-marc VICTOR, directeur de recherche
Instituts scientifiques secondaires: Institut de chimie ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 2, 11, 21, 22
Durée : 4 ans

Délégation Provence et Corse

GDR n°3532, intitulé Modélisation des Matériaux
Directeur : M. Guy TREGLIA, directeur de recherche
Instituts scientifiques secondaires: Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 5, 6, 15
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Ile-de-France Est

GDR n°3475, intitulé Analyse multifractale
Directeur : M. Stéphane JAFFARD, professeur
Section d'évaluation : 1
Durée : 4 ans

Délégation Normandie

GDR n°3477, intitulé Géométrie stochastique
Directeur : M. Pierre CALKA, maître de conférences
Section d'évaluation : 1
Durée : 4 ans

Délégation Paris A

GDR n°3476, intitulé Statistique et santé
Directrice : Mme Chantal GUIHENNEUC-JOUYEAUX, maître de conférences
Section d'évaluation : 1
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n°3542, intitulé Mécanique multi-échelle des milieux fibreux
Directeur : M. Damien DURVILLE, chargé de recherche
Section d'évaluation : 9
Durée : 4 ans

Délégation Languedoc-Roussillon

GDR n°3544, intitulé Sciences du bois
Directeur : M. Joseph GRIL, directeur de recherche
Instituts scientifiques secondaires: Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement ;
Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 9, 10, 15, 16, 21, 28, 29, 31
Durée : 4 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n°3543, intitulé Systèmes de refroidissement dyphasiques : apports des sciences des surfaces et des interfaces
Directeur : M. Frédéric LEFEVRE, professeur
Institut secondaire: Institut de physique
Sections d'évaluation : 10, 5, 6, 8, 9
Durée : 4 ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 01 janvier 2012, les groupements de recherche suivants
:

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Alpes

GDR n°2105, intitulé Tresses et Topologie de basse dimension
Directeur : M. Louis FUNAR, directeur de recherche

Section d'évaluation : 1
Durée : 4 ans

GDR n°3179, intitulé Méthodes d'analyse stochastiques des codes et traitements numériques
Directrice : Mme Clémentine PRIEUR, professeur
Institut secondaire: Institut des sciences de l'information et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 1, 7
Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Est

GDR n°2439, intitulé Modélisation mathématiques et simulations numériques liées à la gestion des déchets nucléaires
Directeur : M. Tony LELIEVRE, professeur
Section d'évaluation : 1
Durée : 4 ans

Délégation Midi-Pyrénées

GDR n°2932, intitulé Théorie des jeux : modélisation mathématique et applications
Directeur : M. Jérôme RENAULT, professeur
Sections d'évaluation : 1, 7
Durée : 4 ans

Délégation Rhône Auvergne

GDR n°2753, intitulé Analyse Fonctionnelle et Harmonique et Probabilités
Directeur : M. Frédéric BAYART, professeur
Sections d'évaluation : 1, 7
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Centre-Poitou-Charentes

GDR n°3176, intitulé Couplages multi-physiques et multi-échelles en mécanique géo-environnementale
Directeur : M. Olivier MILLET, professeur
Section d'évaluation : 9
Durée : 4 ans

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n°3162, intitulé Mécanotransduction : Génèse, dégradation et réparation des tissus biologiques
Directeur : M. Thierry HOC, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Patrick CHABRAND, professeur
Sections d'évaluation : 30, 9, 10
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n°3187, intitulé Radiométrie micro-onde pour l'étude de l'atmosphère
Directrice : Mme Catherine PRIGENT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Alain MAESTRINI, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Filipe AIRES, chargé de recherche
Section d'évaluation : 19
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

GDR n°3168, intitulé Génie de la Programmation et du Logiciel
Directeur : M. Laurence DUCHIEN, professeur
Institut secondaire: Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 7
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Normandie

GDR n°3183, intitulé Matériaux et Interactions en Compétition
Directrice : Mlle Marie-bernadette LEPETIT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Pierre BORDET, directeur de recherche
Institut secondaire: Institut de chimie
Sections d'évaluation : 6, 5, 15
Durée : 4 ans

Délégation Paris B

GDR n°3182, intitulé Nanoalliages : synthèse, structures et propriétés
Directeur : M. Christian RICOLLEAU, professeur
Directrice-adjointe : Mlle Christine MOTTET, directeur de recherche
Institut secondaire: Institut de chimie
Sections d'évaluation : 5, 6, 14, 15
Durée : 4 ans

Délégation Provence et Corse

GDR n°3196, intitulé Centre de compétence en nanosciences et nanotechnologies PACA
Directrice : Mme Margrit HANBUCKEN, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 6, 5, 8, 12
Durée : 2 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints nommés aux articles 1 et 2 prend effet au 01 janvier 2012 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 février 2012

Alain Fuchs

DEC120060DSI

**Décision portant création et renouvellement des groupements de recherche
(à composantes non exclusivement CNRS)**

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu la convention entre le CNRS et les partenaires ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de groupement de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Vu les avis émis par le ou les directeurs des instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créés, à compter du 01 janvier 2012, et sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Alpes

Partenaires : CEA, UNIVERSITE GRENOBLE 1, INRA, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITÉ PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS, INSERM

GDR n°3422, intitulé Photosynthèse
Directeur : M. Giovanni FINAZZI, directeur de recherche
Section d'évaluation : 28
Durée : 4 ans

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaires : INSERM, ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE LYON, INSTITUT PASTEUR, IRD, INRA, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE TOURS, UNIVERSITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITÉ DE POITIERS, UNIVERSITE PERPIGNAN, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS

GDR n°3546, intitulé Les Elements Génétiques Mobiles: du mécanisme aux populations, une approche intégrative
Directeur : M. Michael CHANDLER, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Thi ngoc bao TON-HOANG, chargé de recherche
Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 22, 28, 29
Durée : 4 ans

Délégation Paris A

Partenaires : INSERM, UNIVERSITE PARIS 5, UNIVERSITÉ PARIS-SUD, CEA, INRA, UNIVERSITE PARIS DAUPHINE, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE DE NICE, UNIVERSITE LILLE 2, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1, UNIVERSITE TOURS, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

GDR n°3545, intitulé Les récepteurs couplés aux protéines G - de la physiologie au médicament
Directeur : M. Ralf JOCKERS, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 30, 24
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Languedoc-Roussillon

Partenaires : INSERM, IRD, INRIA, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

GDR n°3530, intitulé Evolution Darwinienne du Cancer : une approche interdisciplinaire pour l'étude de la progression cancéreuse
Directeur : M. Michael HOCHBERG, directeur de recherche
Section d'évaluation : 29
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Midi-Pyrénées

Partenaire : CEA

GDR n°3531, intitulé Nanocristaux dans les diélectriques pour l'électronique et pour l'optique
Directrice : Mlle Caroline BONAFOS, chargé de recherche
Instituts scientifiques secondaires: Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 4, 10, 15
Durée : 4 ans

Art. 2. - Sont renouvelés, à compter du 01 janvier 2012, et sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes, les groupements de recherche suivants :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Alpes

Partenaires : UNIVERSITE GRENOBLE 2, UNIVERSITE CAEN, UNIVERSITE BESANCON, UNIVERSITE LILLE 2, UNIVERSITE LIMOGES, UNIVERSITE LYON 3, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE PARIS 5, UNIVERSITE PARIS 8, UNIVERSITE PARIS 10, UNIVERSITE PERPIGNAN, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE TOULOUSE 1, UNIVERSITE VERSAILLES ST-QUENTIN

GDR n°3178, intitulé Réseau Droit Sciences et Techniques
Directeur : M. RAFAEL ENCINAS DE MUNAGORRI, professeur
Section d'évaluation : 36
Durée : 4 ans

Délégation Paris A

Partenaires : EC. NAT. CHARTES PARIS, UNIVERSITE CAEN, UNIVERSITE NANCY 2, UNIVERSITE LYON 2, UNIVERSITE PARIS 1, UNIVERSITE DIJON, UNIVERSITE VERSAILLES ST-QUENTIN, UNIVERSITE DE STRASBOURG, EC. PRATIQUE HAUTES ETUDES, DAF

GDR n°3177, intitulé "Diplomatique"
Directeur : M. Paul BERTRAND, chargé de recherche
Section d'évaluation : 32
Durée : 4 ans

Partenaires : UNIVERSITE PARIS 3, UNIVERSITE TOULOUSE 2, UNIVERSITE RENNES 2, UNIVERSITE GRENOBLE 3

GDR n°3195, intitulé Langues, Langage oral et cognition : acquisition et dysfonctionnements
Directrice : Mme Maya HICKMANN-PERRIN, directeur de recherche
Institut secondaire: Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 34
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Aquitaine-Limousin

Partenaire : CEA PARIS

GDR n°3150, intitulé Applications des nouvelles sources X et XUV

Directeur : M. Patrick MARTIN, directeur de recherche
Instituts scientifiques secondaires: Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 4, 5
Durée : 4 ans

Délégation Centre-Est

Partenaire : UNIVERSITE DIJON

GDR n°3152, intitulé Spectroscopie moléculaire
Directeur : M. Vincent BOUDON, chargé de recherche
Instituts scientifiques secondaires: Institut de chimie ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 4, 13, 17, 19
Durée : 4 ans

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : INRA, UNIVERSITE DIJON, UNIVERSITE MONTPELLIER 2, UNIVERSITÉ PARIS-SUD, UNIVERSITE PARIS 13, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE TOURS

GDR n°2822, intitulé GDR d'éthologie
Directrice : Mme Martine HAUSBERGER, directeur de recherche
Section d'évaluation : 27
Durée : 4 ans

Délégation Centre-Est

Partenaires : UNIVERSITE ROUEN, UNIVERSITE STRASBOURG 1, UNIVERSITE PARIS 5, UNIVERSITE GRENOBLE 1, UNIVERSITE TOULOUSE 3, UNIVERSITE LILLE 2, UNIVERSITE BESANCON, INSA ROUEN, CEA PARIS, INRA

GDR n°3171, intitulé Pseudomonas
Directeur : M. Patrick PLESIAT, professeur des universités - praticien hospitalier
Sections d'évaluation : 21, 16
Durée : 4 ans

Délégation Paris A

Partenaires : ADVANCED BIONICS SARL, AIRDAME, ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS, CHR BORDEAUX, CHU GRENOBLE, CHU REIMS, CHU TOULOUSE HOPITAL PURPAN, CHU RENNES PONTCHAILLOU, ECOLE NORMALE SUPERIEURE PARIS, ENTENDRE, HOSPICES CIVILS DE LYON, MXM, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVERSITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1, UNIVERSITE GRENOBLE 3, UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITE PARIS 5, UNIVERSITE TOULOUSE 3, VIBRANT MED-EL

GDR n°2967, intitulé Groupe de recherche en audiologie expérimentale et clinique
Directeur : M. Pascal BARONE, directeur de recherche
Section d'évaluation : 27
Durée : 4 ans

Partenaires : UNIVERSITE PARIS 5, UNIVERSITE MONTPELLIER 1, UNIVERSITÉ D'ANGERS, UNIVERSITE BORDEAUX 2, UNIVERSITE GRENOBLE 1, INRA, INSERM, UNIVERSITÉ PARIS-SUD, CEA, AGROCAMPUS OUEST, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE RENNES 1

GDR n°3159, intitulé Réseau Meetochondrie

Directrice : Mlle Carina PRIP BUUS, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 25, 23

Durée : 4 ans

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe mentionnés aux articles 1 et 2 prend effet au 01 janvier 2012 pour la durée du groupement.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 février 2012

Alain Fuchs

DEC122733DSI

Décision portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2012 les unités de service et de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

USR n°3491, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société Ange Guépin dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Pépinière de projets pluridisciplinaires en SHS/Aide au montage de projets régionaux, nationaux et internationaux/Gestion et accompagnements des projets/Animation et structuration de la recherche SHS en région.

Directrice : Mme Martine MESPOULET, professeur

Sections d'évaluation : 36, 40, 33

Délégation Centre-Est

USR n°3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon dont la mission et

l'orientation générale de recherche sont : Structure d'appui à la recherche et d'impulsion de programmes de recherche pluridisciplinaires : aide au montage et à la gestion de programmes de recherche, diffusion de l'information scientifique.

Directeur : M. Serge WOLIKOW, professeur

Section d'évaluation : 32

Délégation Normandie

USR n°3486, intitulée Maison de la recherche en Sciences Humaines de Caen dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Ingénierie de projets en SHS, aide aux pôles pluridisciplinaires, préparation scientifique et technique de la bibliothèque historique du Ministère de l'Agriculture, gestion du Plan-maquette de la Rome Antique.

Directeur : M. Pascal BULEON, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 39, 32, 33

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Ile-de-France Sud

USR n°3461, intitulée IPANEMA dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Recherche méthodologique sur l'imagerie photonique, synchrotron des matériaux anciens (axe ISMA) et analyse des données ainsi produites (axe XIAMA)

Directeur : M. Loïc BERTRAND, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique ; Institut des sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 31, 5, 13, 29, 32

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2012 les unités propres de recherche et les unités de service et de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Centre-Est

USR n°3124, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement Claude Nicolas Ledoux dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Promouvoir une interdisciplinarité active autour de 4 pôles de recherche : 1- intelligence territoriale, 2-transmission, identité, métissage 3- archives, bases, corpus, 4- Homme et Environnement

Directeur : M. François FAVORY, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 31, 32, 39

Délégation Paris Michel-Ange

USR n°3172, intitulée Centre Franco-Egyptien d'Etude des Temples de Karnak dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Sa mission et ses recherches comprennent les études historique, archéologique, architecturale et géomorphologique du site des Temples de Karnak en Egypte mais aussi la gestion du site et sa conservation

Directeur : M. Christophe THIERS, directeur de recherche

Section d'évaluation : 32

Délégation Provence et Corse

USR n°3125, intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme dont la mission et

l'orientation générale de recherche sont : Au carrefour de l'histoire, des sciences des territoires et de la ville, de la sociologie et de l'anthropologie, il s'agit de construire la Méditerranée comme objet scientifique.

Directrice : Mme Brigitte MARIN, professeur

Sections d'évaluation : 32, 39

USR n°3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Recherche sur l'architecture antique (IRAA). Equipe de référence de l'architecture antique ayant des programmes sur le territoire national et à l'étranger

Directeur : M. Renaud ROBERT, professeur

Section d'évaluation : 32

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Centre-Poitou-Charentes

UPR n°3021, intitulée Institut de combustion, aérothermique, réactivité et environnement dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Développer les domaines de la combustion et la détonation, la propulsion aérospatiale et automobile, la réactivité atmosphérique, les nouvelles ressources et nouveaux matériaux pour l'énergétique

Directeur : M. Iskender GOKALP, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut national des sciences de l'univers ; Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 10, 19

UPR n°3346, intitulée Institut P' : Recherche et Ingénierie en Matériaux, Mécanique et Energétique dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Physique des matériaux - Mécanique des fluides et des matériaux - Génie mécanique et énergétique

Directeur : M. Jean-paul BONNET, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jose MENDEZ, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de physique

Sections d'évaluation : 10, 9, 5

Délégation Provence et Corse

UPR n°7051, intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : mener des recherches dans de nombreux domaines de l'acoustique et en mécanique des solides et des matériaux

Directeur : M. Frédéric LEBON, professeur

Directrice-adjointe : Mme Nathalie FAVRETTO-CRISTINI, chargé de recherche

Section d'évaluation : 9

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Centre-Poitou-Charentes

UPR n°3079, intitulée Conditions Extrêmes et Matériaux : Haute température et Irradiation dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Méthodes et applications pour la caractérisation de matériaux dans des conditions extrêmes de température et d'irradiation.

Directeur : M. Dominique MASSIOT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mlle Marie France BARTHE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 15

UPR n°4301, intitulée Centre de biophysique moléculaire dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Compréhension de processus biologiques fondamentaux en termes de structure, de dynamique et d'interactions de macromolécules naturelles ou modifiées : approches "in vitro", "in vivo" et "in silico".

Directrice : Mme Eva JAKAB TOTH, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Patrick MIDOUX, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 16, 21

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Côte d'Azur

UPR n°10, intitulée Centre de recherche sur l'hétéroépitaxie et ses applications dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Recherches sur l'hétéroépitaxie des semiconducteurs. Matériaux à grand gap; applications en opto-électronique. Laser bleu. Cellules photovoltaïques. Nouvelles approches en hétéroépitaxie.

Directeur : M. Jean-yves DUBOZ, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 6, 8

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n°20, intitulée Laboratoire de photonique et de nanostructures dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : nanostructures, photonique, nanolithographie électrons et X, systèmes mésoscopiques, boîtes et fils quantiques, physique des composants

Directeur : M. Dominique MAILLY, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 6, 4, 8

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Délégation Normandie

UPR n°3266, intitulée Grand accélérateur national d'ions lourds dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Le GANIL, Grand Accélérateur National d'Ions Lourds, est installé à Caen en Basse-Normandie. C'est un très grand équipement au service de la recherche française et européenne.

Directeur : M. Marek LEWITOWICZ, directeur de recherche

Section d'évaluation : 3

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints nommés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2012

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122743DSI

Décision portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2012 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CERAMIQUE INDUSTRIELLE LIMOGES, UNIVERSITE DE LIMOGES

UMR n°7315, intitulée Science des procédés céramiques et de traitements de surface

Directeur : M. Thierry CHARTIER, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 15, 10

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

UMR n°7312, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Reims
Directeur : M. Xavier COQUERET, professeur
Directeur-adjoint : M. Janos SAPI, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 12, 11, 14, 16

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ DE POITIERS

UMR n°7285, intitulée Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux de Poitiers
Directrice : Mlle Sabine PETIT, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 13, 14, 16, 20

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE D'ORLEANS

Etablissement partenaire : CEA
UMR n°7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique
Directeur : M. Olivier MARTIN, professeur
Sections d'évaluation : 16, 13

Délégation Côte d'Azur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7272, intitulée Institut de Chimie de Nice
Directrice : Mme Isabel DUNACH CLINET, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 16, 12, 13

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE

UMR n°7314, intitulée Laboratoire réactivité et chimie des solides
Directeur : M. Mathieu MORCRETTE, ingénieur de recherche
Section d'évaluation : 15

Délégation Provence et Corse

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7246, intitulée Matériaux Divisés, Interfaces, Réactivité, Electrochimie
Directeur : M. Renaud DENOYEL, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Mickael ANTONI, maître de conférences
Section d'évaluation : 15

UMR n°7273, intitulée Institut de Chimie Radicalaire
Directeur : M. Didier GIGMES, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Laurence CHARLES, professeur
Sections d'évaluation : 12, 11, 13, 16

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7313, intitulée Institut des Sciences Moléculaires de Marseille
Directeur : M. Jean-Antoine RODRIGUEZ, professeur
Sections d'évaluation : 12, 13, 16

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE LA ROCHELLE

UMR n°7266, intitulée Littoral, Environnement et Sociétés
Directeur : M. Pierre RICHARD, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Louis MARROU, professeur
Directeur-adjoint : M. Sylvain LAMARE, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences humaines et sociales ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 20, 16, 19, 29, 39

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ DE POITIERS

UMR n°7262, intitulée Institut de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements - IPHEP
Directeur : M. Patrick VIGNAUD, professeur
Directeur-adjoint : M. Franck GUY, chargé de recherche
Section d'évaluation : 29

UMR n°7267, intitulée Ecologie et biologie des interactions
Directeur : M. Didier BOUCHON, professeur
Directeur-adjoint : M. Pierre GREVE, professeur
Directrice-adjointe : Mme Rossitza ATANASSOVA, professeur
Directeur-adjoint : M. Yann HECHARD, maître de conférences
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 29, 23, 28

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n°7261, intitulée Institut de recherche sur la biologie de l'insecte
Directeur : M. Jean-Paul MONGE, professeur
Directeur-adjoint : M. David GIRON, chargé de recherche
Directrice-adjointe : Mme Anne genevieve BAGNERES URBANY, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 29, 27

Délégation Côte d'Azur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Etablissements partenaires : INRAP, INSTITUT NATIONAL ETUDES DEMOGRAPHIQUES, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION
UMR n°7264, intitulée Cultures et Environnements. Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge
Directrice : Mlle Martine REGERT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Arnaud ZUCKER, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 31, 32

Délégation Provence et Corse

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ,
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7265, intitulée Biologie végétale et microbiologie environnementales
Directeur : M. Michel HAVAUX, Chercheur du CEA
Directrice-adjointe : Mme Catherine BERTHOMIEU, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 28, 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG ALPES
MEDITERRANEE, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Etablissement partenaire : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION
UMR n°7268, intitulée Anthropologie bio-culturelle, Droit, Éthique & Santé
Directeur : M. Michel SIGNOLI, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Georges LEONETTI, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Section d'évaluation : 31

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Etablissement partenaire : INRAP
UMR n°7269, intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique
Directeur : M. Jean-Pierre BRACCO, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Jean-philippe BRUGAL, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Andre D'ANNA, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Section d'évaluation : 31

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE
DEVELOPPEMENT, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES
PAYS DU VAUCLUSE

UMR n°7263, intitulée Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et
continentale
Directeur : M. Thierry TATONI, professeur
Directeur-adjoint : M. Alexander ERESKOVSKY, professeur
Directeur-adjoint : M. Wolfgang CRAMER, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de
l'univers
Sections d'évaluation : 29, 20, 31, 26

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE

UMR n°7331, intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique
Directeur : M. Georges DURRY, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut national des sciences de

l'univers
Sections d'évaluation : 4, 19

Délégation Côte d'Azur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7335, intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis
Directeur : M. Jean-marc GAMBAUDO, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 2, 4, 1

UMR n°7336, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée
Directeur : M. Fabrice MORTESSAGNE, professeur
Directeur-adjoint : M. Marc DE MICHELI, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 5, 8

Délégation Provence et Corse

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7325, intitulée Centre Interdisciplinaire de Nanoscience de Marseille
Directeur : M. Claude HENRY, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 11, 12, 13, 15, 18

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Etablissement partenaire : CHR MARSEILLE
UMR n°7333, intitulée Adhésion et inflammation
Directeur : M. Pierre BONGRAND, professeur des universités - praticien hospitalier
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 11

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE TOULON ET DU VAR

UMR n°7332, intitulée Centre de physique théorique
Directeur : M. Thierry MARTIN, professeur
Directeur-adjoint : M. Serge LAZZARINI, maître de conférences
Sections d'évaluation : 2, 1

Etablissement partenaire : ISEN
UMR n°7334, intitulée Institut des Matériaux, de Microélectronique et des Nanosciences de Provence
Directeur : M. Rachid BOUCHAKOUR, Professeur
Directeur-adjoint : M. Olivier THOMAS, Professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Luc AUTRAN, Professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 15

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Délégation Provence et Corse

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7346, intitulée Centre de physique des particules de Marseille
Directeur : M. Eric KAJFASZ, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 3, 17, 30

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE LIMOGES

Etablissement partenaire : CHU DE LIMOGES
UMR n°7276, intitulée Contrôle des réponses immunes B et des lymphoproliférations
Directeur : M. Michel COGNE, professeur des universités - praticien hospitalier
Section d'évaluation : 24

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n°7355, intitulée Immunologie et neurogénétique expérimentales et moléculaires
Directrice : Mme Valerie QUESNIAUX RYFFEL, directeur de recherche
Section d'évaluation : 24

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n°7292, intitulée Génétique, immunothérapie, chimie et cancer
Directeur par intérim : M. Gilles PAINAUD, professeur des universités - praticien hospitalier
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 22, 16, 30

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITÉ DE POITIERS, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n°7295, intitulée Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage
Directeur : M. Michel ISINGRINI, professeur
Directeur-adjoint : M. Nicolas VIBERT, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 27, 34

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT FRANCAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

Etablissement partenaire : MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE.
UMR n°7247, intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements
Directeur : M. Florian GUILLOU, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Thierry MAGALLON, ingénieur de recherche
Sections d'évaluation : 26, 25, 27

Délégation Côte d'Azur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7275, intitulée Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire
Directeur : M. Pascal BARBRY, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 30, 23, 24, 25, 21

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7254, intitulée Institut Sophia Agrobiotech
Directeur : M. Pierre ABAD, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mlle Marylène POIRIE, professeur
Directrice-adjointe : Mme Christiane PONCET, ingénieur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 28, 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7277, intitulée Institut de biologie du développement et cancer, IBDC-NICE
Directeur : M. Stephane NOSELLI, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Gilles L'ALLEMAIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Andréas SCHEDL, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 24, 23, 26

UMR n°7284, intitulée Centre Cancer et vieillissement
Directeur : M. Eric GILSON, professeur des universités - praticien hospitalier
Sections d'évaluation : 22, 21, 30

Délégation Provence et Corse

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7255, intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires
Directeur : M. James STURGIS, professeur
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 21, 22, 23, 13

UMR n°7256, intitulée Information génomique et structurale
Directeur : M. Jean-Michel CLAVERIE, professeur des universités - praticien hospitalier
Directrice-adjointe : Mlle Chantal ABERGEL, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 21, 22, 29

UMR n°7257, intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques
Directeur : M. Yves BOURNE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Bruno CANARD, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 21, 16

Etablissement partenaire : VECT HORUS

UMR n°7259, intitulée Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie

Directeur : M. Michel KHRESTCHATISKY, directeur de recherche
Section d'évaluation : 25

UMR n°7260, intitulée Neurosciences intégratives et adaptatives
Directeur : M. Christian XERRI, directeur de recherche
Section d'évaluation : 27

UMR n°7281, intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines
Directrice : Mme Marie-therese GIUDICI-ORTICONI, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 21, 16, 13, 28

Etablissement partenaire : GERME
UMR n°7282, intitulée Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse
Directeur : M. Frederic CARRIERE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 21, 16

UMR n°7283, intitulée Laboratoire de chimie bactérienne
Directeur : M. Frédéric BARRAS, professeur
Directeur-adjoint : M. Gerard GIORDANO, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 22, 21, 23, 28

UMR n°7286, intitulée Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille
Directeur : M. Alain ENJALBERT, professeur des universités - praticien hospitalier
Sections d'évaluation : 25, 24

UMR n°7287, intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey
Directeur : M. Eric BERTON, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 27, 7, 9, 25

UMR n°7288, intitulée Institut de Biologie du Développement de Marseille Luminy
Directeur : M. Andre LE BIVIC, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Pierre francois LENNE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 26, 22, 23, 24, 25

UMR n°7289, intitulée Institut des Neurosciences de la Timone
Directeur : M. Guillaume MASSON, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Laurent VINAY, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 27, 25

UMR n°7290, intitulée Laboratoire de psychologie cognitive
Directeur : M. Johannes ZIEGLER, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 27, 34

UMR n°7291, intitulée Laboratoire de neurobiologie de la cognition
Directeur : M. Bruno POU CET, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 27

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Etablissement partenaire : INSTITUT PAOLI ET CALMETTES
UMR n°7258, intitulée Centre de recherche en cancérologie de Marseille
Directeur : M. Jean-Paul BORG, professeur
Sections d'évaluation : 22, 30, 23, 21

UMR n°7280, intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy
Directeur : M. Eric VIVIER, professeur des universités - praticien hospitalier
Directeur-adjoint : M. Jonathan EWBANK, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 24, 22, 23

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7278, intitulée Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes
Directeur : M. Didier RAOULT, professeur des universités - praticien hospitalier
Directeur-adjoint : M. Michel DRANCOURT, professeur des universités - praticien hospitalier
Sections d'évaluation : 30, 23

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ DE POITIERS

UMR n°7301, intitulée Migrations Internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER
Directeur : M. Mohamed DORAI, chargé de recherche
Section d'évaluation : 39

Etablissement partenaire : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION
UMR n°7302, intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale
Directrice : Mlle Cécile TREFFORT, professeur
Directeur-adjoint : M. Stephen John MORRISON, professeur
Sections d'évaluation : 32, 35

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n°7322, intitulée Laboratoire d'économie d'Orleans
Directeur : M. Patrick VILLIEU, professeur
Section d'évaluation : 37

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n°7323, intitulée Centre d'études supérieures de la Renaissance
Directeur : M. Philippe VENDRIX, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Marie-Luce DEMONET, professeur
Sections d'évaluation : 35, 33, 34

Etablissement partenaire : INRAP
UMR n°7324, intitulée Cités, Territoires, Environnement et Sociétés
Directeur : M. PATRICE MELE, professeur

Directrice-adjointe : Mme Sylvie SERVAIN COURANT, maître de conférences
Directrice-adjointe : Mme Nora SEMMOUD, professeur
Directeur-adjoint : M. Alain THALINEAU, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Xavier RODIER, ingénieur de recherche
Directeur-adjoint : M. Denis MARTOUZET, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 39, 31, 32

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

Etablissement partenaire : BIBL NATIONALE DE FRANCE
UMR n°7270, intitulée Laboratoire Ligérien de Linguistique
Directeur : M. Gabriel BERGOUNIOUX, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Michel FOURNIER, professeur
Section d'évaluation : 34

Délégation Côte d'Azur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7320, intitulée Bases corpus et langage
Directrice : Mme Elisabetta CARPITELLI, professeur
Section d'évaluation : 34

Etablissement partenaire : INRA
UMR n°7321, intitulée Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion
Directeur : M. Jacques-Laurent RAVIX, Professeur
Sections d'évaluation : 37, 36

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Etablissement partenaire : UNIVERSITE AVIGNON
UMR n°7300, intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace
Directrice : Mme Christine VOIRON, professeur
Directeur-adjoint : M. Daniel BLEY, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Loic GRASLAND, professeur
Directeur-adjoint : M. Sébastien OLIVEAU, maître de conférences
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 39

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE

UMR n°7319, intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique.
Epistémologie et Sciences sociales
Directeur : M. Frédéric LEBARON, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-pierre LE BOURHIS, chargé de recherche
Sections d'évaluation : 40, 35

Délégation Provence et Corse

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7297, intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)

Directrice : Mme Emmanuelle CAIRE, maître de conférences

Section d'évaluation : 32

UMR n°7298, intitulée Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée

Directeur : M. Henri AMOURIC, directeur de recherche

Section d'évaluation : 32

Etablissement partenaire : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

UMR n°7299, intitulée Centre Camille Jullian - Histoire et archéologie de la Méditerranée, de la Protohistoire à la fin de l'Antiquité

Directeur : M. Dominique GARCIA, professeur

Directrice-adjointe : Mme Marie-brigitte CARRE, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 32, 31

UMR n°7303, intitulée Temps, espaces, langages europe méridionale méditerranée

Directeur : M. Jean-Marie GUILLON, professeur

Sections d'évaluation : 33, 39

UMR n°7304, intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives

Directrice : Mme Gabriella CROCCO, professeur

Directeur-adjoint : M. François CLEMENTZ, professeur

Section d'évaluation : 35

UMR n°7305, intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie

Directeur : M. Jean-samuel BORDREUIL, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 36, 19

UMR n°7306, intitulée Institut de Recherches Asiatiques

Directeur : M. Noël DUTRAIT, professeur

Sections d'évaluation : 38, 33

UMR n°7307, intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative

Directeur : M. Dionigi ALBERA, directeur de recherche

Section d'évaluation : 38

UMR n°7309, intitulée Laboratoire Parole et Langage

Directeur : M. Noël NGUYEN, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Christine MEUNIER, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Section d'évaluation : 34

Etablissement partenaire : IEP AIX-MARSEILLE

UMR n°7310, intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman

Directrice : Mme Ghislaine ALLEAUME, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Homa LESSAN-PEZECHKI, maître de conférences

Sections d'évaluation : 33, 36, 38, 40

Etablissement partenaire : CERREQ MARSEILLE

UMR n°7317, intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail

Directrice : Mme Ariel MENDEZ, professeur
Sections d'évaluation : 40, 37

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES
SOCIALES PARIS, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7308, intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'océanie
Directeur : M. Laurent DOUSSET, maître de conférences
Sections d'évaluation : 38, 31

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE, ECOLE DES
HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES PARIS, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7316, intitulée Groupement de Recherche en Économie Quantitative d'Aix-Marseille
Directeur : M. Nicolas GRAVEL, professeur
Directrice-adjointe : Mme Anne PEGUIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Alain VENDITTI, directeur de recherche
Section d'évaluation : 37

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE
PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR, UNIVERSITE DE TOULON ET DU VAR

UMR n°7318, intitulée Droit public comparé - Droit international et Droit européen
Directeur : M. Rostane MEHDI, Professeur
Section d'évaluation : 36

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Côte d'Azur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Etablissement partenaire : INRIA
UMR n°7271, intitulée Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis
Directeur : M. Michel RIVEILL, Professeur
Section d'évaluation : 7

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

UMR n°7253, intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes
Directeur : M. Ali CHARARA, Professeur
Directeur-adjoint : M. Thierry DENOEU, Professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 7

Délégation Provence et Corse

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Etablissement partenaire : ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE
UMR n°7279, intitulée Laboratoire d'informatique Fondamentale de Marseille
Directeur : M. Jean-Marc TALBOT, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 7, 34

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, UNIVERSITE DE TOULON ET DU VAR

Etablissement partenaire : ENSAM AIX EN PROVENCE
UMR n°7296, intitulée Laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes
Directeur : M. Mustapha OULADSINE, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Section d'évaluation : 7

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Aquitaine-Limousin

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE LIMOGES

Etablissement partenaire : UNIVERSITÉ DE POITIERS
UMR n°7252, intitulée XLIM
Directeur : M. Dominique CROS, Professeur
Directeur-adjoint : M. Moulay BARKATOU, professeur
Instituts secondaires : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions ;
Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 8, 1, 7

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n°7344, intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés
Directrice : Mme Chantal LEBORGNE, Professeur
Institut secondaire : Institut de physique
Section d'évaluation : 10

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

Etablissements partenaires : ENI VAL DE LOIRE, CEA
UMR n°7347, intitulée Matériaux, Microélectronique, Acoustique, Nanotechnologies
Directeur : M. Marc LETHIECQ, professeur
Directeur-adjoint : M. Daniel ALQUIER, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 8, 6, 15

Délégation Côte d'Azur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7248, intitulée Laboratoire d'électronique antennes et télécommunications
Directeur : M. Jean-Yves DAUVIGNAC, professeur
Directeur-adjoint : M. Michel AUGUIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Robert STARAJ, professeur
Section d'évaluation : 8

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR,
UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7250, intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Metrologie, Instrumentation, Signaux
Directrice : Mme Catherine MAN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Michel BOER, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 8, 17, 4

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

UMR n°7337, intitulée Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux.
Directeur : M. Jean-Marc ROELANDT, professeur
Directeur-adjoint : M. Piotr BREITKOPF, ingénieur de recherche
Section d'évaluation : 9

UMR n°7338, intitulée Biomécanique et bioingénierie
Directrice : Mme Marie-Christine HO BA THO, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 10, 30, 9

Délégation Provence et Corse

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Etablissement partenaire : CHR MARSEILLE
UMR n°7339, intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale
Directrice : Mme Monique BERNARD, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Sylviane GOUNY, ingénieur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 30

UMR n°7341, intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques
Directeur : M. Philippe DELAPORTE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 10, 8

UMR n°7343, intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels
Directeur : M. Lounes TADRIST, professeur
Directeur-adjoint : M. Lazhar HOUAS, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 10, 9

UMR n°7345, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires
Directeur : M. Jean-Marc LAYET, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 4, 13, 10

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7249, intitulée Institut Fresnel Marseille
Directeur : M. Stefan ENOCH, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Yves NATOLI, professeur

Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 8, 7

UMR n°7340, intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres

Directeur : M. Patrick BONTOUX, directeur de recherche

Section d'évaluation : 10

UMR n°7342, intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre

Directeur : M. Uwe EHRENSTEIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Marc LEONETTI, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut national des sciences de l'univers

Sections d'évaluation : 10, 5, 19, 30

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITÉ DE POITIERS

UMR n°7348, intitulée Laboratoire de mathématiques et applications

Directeur : M. Pol VANHAECKE, professeur

Section d'évaluation : 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n°7349, intitulée Laboratoire de mathématiques, analyse, probabilités, modélisation d'Orléans (MAPMO)

Directeur : M. Romain ABRAHAM, professeur

Section d'évaluation : 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n°7350, intitulée Laboratoire de mathématiques et physique théorique

Directeur : M. Ahmad EL SOUFI, professeur

Institut secondaire : Institut de physique

Sections d'évaluation : 1, 2

Délégation Côte d'Azur

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7351, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné

Directeur : M. Yannick BARAUD, professeur

Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 1, 10

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE

UMR n°7352, intitulée Laboratoire Amiénois de mathématique fondamentale et appliquée

Directeur : M. Fabien DURAND, professeur

Section d'évaluation : 1

Délégation Provence et Corse

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ÉCOLE CENTRALE DE MARSEILLE, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7353, intitulée Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités

Directeur : M. Bruno TORRESANI, professeur

Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Section d'évaluation : 1

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n°7328, intitulée Laboratoire de physique et chimie de l'environnement et de l'Espace

Directeur : M. Michel TAGGER, Chercheur du CEA

Directeur-adjoint : M. Valery CATOIRE, maître de conférences

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 17, 19

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES, UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n°7327, intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans

Directeur : M. Bruno SCAILLET, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Fatima LAGGOUN DEFARGE, chargé de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 18, 20

Délégation Côte d'Azur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n°7293, intitulée Laboratoire J-L Lagrange

Directeur : M. Thierry LANZ, Astronome

Directeur-adjoint par intérim : M. Alessandro MORBIDELLI, directeur de recherche

Directrice-adjointe par intérim : Mlle Vanessa HILL, chargé de recherche

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 17, 10, 7

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Etablissement partenaire : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°7329, intitulée Géosciences azur

Directeur : M. Emmanuel TRIC, professeur

Directeur-adjoint : M. Tony MONFRET, chargé de recherche

Section d'évaluation : 18

Délégation Provence et Corse

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

Etablissements partenaires : UNIVERSITE TOULON, IRD

UMR n°7294, intitulée Institut Méditerranéen d'Océanographie

Directeur : M. Richard SEMPERE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Francois CARLOTTI, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Charles-Antoine GUERIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Bernard OLLIVIER, ingénieur de recherche

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 19, 20, 29, 8

UMR n°7326, intitulée Laboratoire d'Astrophysique de Marseille

Directeur : M. Jean Gabriel CUBY, astronome

Directeur-adjoint : M. Marc FERRARI, astronome

Directrice-adjointe : Mme Annie ZAVAGNO, maître de conférences

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Section d'évaluation : 17

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : COLLEGE DE FRANCE, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMR n°7330, intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement

Directeur : M. Nicolas THOUVENY, professeur

Directeur-adjoint : M. Edouard BARD, professeur certifié

Directeur-adjoint : M. Didier BOURLES, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Florence SYLVESTRE, directeur de recherche

Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 18, 20, 19, 31

Art. 2.- Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2012.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122735DSI

Décision portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2012 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Paris A

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°8220, intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale

Directeur : M. Philippe WALTER, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 13, 32

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

DE LILLE -LILLE 1

UMR n°8198, intitulée Génétique et évolution des populations végétales
Directeur : M. Joël CUGUEN, professeur
Directeur-adjoint : M. Xavier VEKEMANS, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 29

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Ile-de-France Sud

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE ,
UNIVERSITÉ PARIS-SUD 11

UMR n°8221, intitulée Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxification
Directeur : M. Bruno ROBERT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Francis HARAUX, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 23, 21, 16

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Ile-de-France Est

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONALE DES LANGUES ET
CIVILISATIONS ORIENTALES, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

UMR n°8202, intitulée Structure et Dynamique des Langues
Directrice : Mme ANAÏD DONABEDIAN-DEMOPOULOS, professeur
Section d'évaluation : 34

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

UMR n°8215, intitulée Trajectoires de la sédentarisation à l'Etat (VIIe - Ier millénaire av.
J.-C.)
Directrice : Mlle Laurence MANOLAKAKIS, chargé de recherche
Directeur-adjoint : M. Francois GILIGNY, professeur
Directeur-adjoint : M. Ivan PRAUD, chargé de recherche
Section d'évaluation : 31

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE
TOULOUSE 1

UMR n°5303, intitulée Centre de recherche en management
Directeur : M. Patrice ROUSSEL, professeur
Sections d'évaluation : 37, 36

Délégation Paris A

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES PARIS

UMR n°8216, intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux
Directrice : Mme Rita HERMON-BELOT, maître de conférences
Directrice-adjointe : Mme Nathalie DANGLES-LUCA, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Frédéric GUGELOT, maître de conférences
Sections d'évaluation : 38, 40

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON-SORBONNE

UMR n°8218, intitulée Arts, Créations, Théories, Esthétiques
Directeur : M. Richard CONTE, professeur
Directeur-adjoint : M. Bernard DARRAS, professeur
Section d'évaluation : 35

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ÉCOLE CENTRALE DE LILLE

Etablissements partenaires : UNIVERSITE LILLE 1, INRIA
UMR n°8219, intitulée Laboratoire d'Automatique, de Génie Informatique et Signal
Directeur : M. Philippe VANHEEGHE, professeur
Directeur-adjoint : M. Olivier COLOT, professeur
Section d'évaluation : 7

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DU HAINAUT-CAMBRESIS VALENCIENNES

UMR n°8201, intitulée Laboratoire d'automatique, de mécanique et d'informatique industrielles et humaines
Directeur : M. Thierry Marie GUERRA, professeur
Sections d'évaluation : 7, 9, 27

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Midi-Pyrénées

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES D'ALBI CARMAUX

UMR n°5302, intitulée Centre de recherche d'Albi en génie des procédés des solides divisés, de l'énergie et de l'environnement.
Directeur : M. Ange NZIHOU, directeur de recherche
Section d'évaluation : 10

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE -LILLE 1

Etablissement partenaire : UNIV PICARDIE JULES VERNE
UMR n°8217, intitulée Géosystèmes
Directeur : M. Thomas SERVAIS, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 18, 20

Art. 2.- Le mandat des directrices, des directeurs, de la directrice adjointe et des directeurs adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 01 janvier 2012.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122742DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2012 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DU MAINE LE MANS

UMR n°6283, intitulée Institut des Molécules et Matériaux du Mans

Directeur : M. Jean-marc GRENECHE, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de physique

Sections d'évaluation : 11, 12, 15, 5

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n°6302, intitulée Institut de Chimie Moléculaire de l'Université de Bourgogne
Directeur : M. Franck DENAT, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Section d'évaluation : 14

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE CLERMONT-FERRAND, UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

UMR n°6296, intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand
Directrice : Mlle Anne-marie DELORT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Claude FORANO, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 13, 15, 16

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

Etablissements partenaires : EC. PRATIQUE HAUTES ETUDES, AGROSUP DIJON
UMR n°6282, intitulée Biogéosciences
Directeur : M. Pascal NEIGE, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 29, 18

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n°6303, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne
Directeur : M. Alain DEREUX, professeur
Directeur-adjoint : M. Guy MILLOT, professeur
Directeur-adjoint : M. Roland OLTRA, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 4, 14, 8, 2

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6290, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes
Directeur : M. Claude PRIGENT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Christian JAULIN, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 26, 22

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE NANTES

UMR n°6291, intitulée Institut du thorax

Directeur : M. Hervé LE MAREC, professeur des universités - praticien hospitalier

Section d'évaluation : 25

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITÉ D'ANGERS, UNIVERSITE NANTES

Etablissements partenaires : CHU D'ANGERS, CHU NANTES, INSTITUT DE CANCÉROLOGIE DE L'OUEST

UMR n°6299, intitulée Centre de recherche en cancérologie Nantes - Angers

Directeur : M. Jacques LE PENDU, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Yannick JACQUES, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 24, 30

Délégation Normandie

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE , UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

UMR n°6301, intitulée Imagerie et stratégies thérapeutiques des pathologies cérébrales et tumorales

Directrice : Mme Myriam BERNAUDIN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 27, 16, 25, 30, 34

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2, UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT FERRAND 1

UMR n°6293, intitulée Génétique, reproduction et développement

Directrice : Mme Chantal VAURY ZWILLER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Joël DREVET, professeur

Sections d'évaluation : 26, 22, 28

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE NANTES

UMR n°6297, intitulée Droit et changement social

Directeur : M. Jacques FIALAIRE, professeur

Section d'évaluation : 36

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n°6295, intitulée Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux

Directrice : Mlle Laurence RAVILLON, professeur
Section d'évaluation : 36

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA
COMMUNICATION, UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

Etablissement partenaire : INRAP
UMR n°6298, intitulée Archéologie, Terre, Histoire, Sociétés
Directeur : M. Jean-paul GUILLAUMET, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Martine CLOUZOT, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Remi MARTINEAU, chargé de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 31, 32

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT TELECOM - TELECOM BRETAGNE,
UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST, UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD

Etablissements partenaires : ECOLE NAT SUP TECHNIQUES AVANCEES, ENI BREST
UMR n°6285, intitulée LAB-STICC
Directeur : M. Alain HILLION, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-Marc BOUCHER, professeur
Directeur-adjoint : M. Gilles BUREL, professeur
Directeur-adjoint : M. Guy GOGNIAT, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 8

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n°6306, intitulée Laboratoire d'Electronique, d'Informatique et d'Image
Directeur : M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur
Directeur-adjoint : M. Christophe NICOLLE, professeur
Directeur-adjoint : M. Dominique GINHAC, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 8

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Normandie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DU HAVRE

UMR n°6294, intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes
Directeur : M. Innocent MUTABAZI, professeur
Sections d'évaluation : 10, 9

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT FERRAND 1

UMR n°6284, intitulée Image Sciences for Interventional Techniques
Directeur : M. Jean-Yves BOIRE, professeur des universités - praticien hospitalier
Directeur-adjoint : M. Laurent SARRY, professeur
Directeur-adjoint : M. Michel CANIS, professeur des universités - praticien hospitalier
Sections d'évaluation : 7, 30

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2012 les unités mixtes de recherche suivantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'ANGERS

UMR n°6200, intitulée Institut des Sciences et Technologies Moléculaires d'Angers
Directeur : M. Marc SALLE, professeur
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 14, 12, 13, 4

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

UMR n°6521, intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique
Directeur : M. Yves LE MEST, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Philippe SCHOLLHAMMER, professeur
Sections d'évaluation : 14, 13

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE NANTES

UMR n°6230, intitulée Chimie Et Interdisciplinarité : Synthèse, Analyse, Modélisation
Directeur : M. Bruno BUJOLI, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 12, 13, 16

UMR n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel
Directeur : M. Guy OUVRARD, professeur
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 15, 5, 10

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE RENNES, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6226, intitulée Institut des Sciences Chimiques de Rennes
Directeur : M. Jean-luc ADAM, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Marc FOURMIGUE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 14, 12, 13, 15

Délégation Normandie

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

UMR n°6506, intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie
Directeur : M. Frederic THIBAUT STARZYK, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 14

UMR n°6507, intitulée Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique
Directrice : Mlle Annie-Claude GAUMONT, professeur
Section d'évaluation : 12

UMR n°6508, intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux
Directeur : M. Antoine MAIGNAN, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de physique
Sections d'évaluation : 15, 6

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES
APPLIQUEES DE ROUEN, UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN

UMR n°6014, intitulée Chimie Organique, Bioorganique : Réactivité et Analyse
Directeur : M. Xavier PANNECOUCKE, professeur
Directeur-adjoint : M. Pierre-Yves RENARD, professeur
Sections d'évaluation : 12, 16

UMR n°6270, intitulée Polymères, biopolymères, surfaces
Directeur : M. Thierry JOUENNE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Didier LE CERF, professeur
Sections d'évaluation : 11, 16

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution
Directrice : Mlle Françoise BINET, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Philippe VERNON, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Joan VAN BAAREN, maître de conférences
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de
l'univers
Sections d'évaluation : 20, 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR
L'EXPLOITATION DE LA MER, UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

UMR n°6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes
Directrice : Mme Anne GODFROY, chargé de recherche
Directeur-adjoint : M. MOHAMED JEBBAR, professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de
l'univers
Section d'évaluation : 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR
L'EXPLOITATION DE LA MER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT,
UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

UMR n°6539, intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin
Directeur : M. Olivier RAGUENEAU, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme Fabienne GUERARD, professeur
Directrice-adjointe : Mme Anne LEBOURGES DHAUSSY, ingénieur d'études
Directeur-adjoint : M. Pierre BOUDRY, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 19, 20, 29

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE RENNES 2, UNIVERSITE NANTES

Etablissement partenaire : UNIVERSITÉ D'ANGERS
UMR n°6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique
Directeur : M. Marc ROBIN, professeur
Directeur-adjoint : M. Louis BRIGAND, professeur
Directrice-adjointe : Mme Laurence HUBERT-MOY, professeur
Directeur-adjoint : M. Daniel DELAHAYE, professeur
Directeur-adjoint : M. Denis MERCIER, maître de conférences
Directrice-adjointe : Mlle Françoise GOURMELON, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 39, 31

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION, UNIVERSITE DU MAINE LE MANS, UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE RENNES 2, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE RENNES 1

Etablissement partenaire : INRAP
UMR n°6566, intitulée Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire
Directeur : M. Pierre-Yves LAFFONT, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Gregor MARCHAND, chargé de recherche
Directeur-adjoint : M. Martial MONTEIL, maître de conférences
Directrice-adjointe : Mme Cécile BRUN, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Mario DENTI, professeur
Directrice-adjointe : Mme Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 31, 32

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON

Etablissements partenaires : INRA, CEA, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, INRAP
UMR n°6249, intitulée Chrono-environnement
Directeur : M. Daniel GILBERT, professeur
Directeur-adjoint : M. Philippe BARRAL, ingénieur de recherche
Instituts secondaires : Institut des sciences biologiques ; Institut des sciences humaines et sociales ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 31, 32, 29, 20

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT
FERRAND 2, UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT FERRAND 1

UMR n°6023, intitulée Microorganismes : génome et environnement
Directeur : M. Theresphord SIME-NGANDO, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Frédéric DELBAC, maître de conférences
Institut secondaire : Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 20, 23

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT
FERRAND 2, UNIVERSITE DE LIMOGES

Etablissement partenaire : INRAP
UMR n°6042, intitulée Laboratoire de Géographie Physique et Environnementale
Directeur : M. Jean-Luc PEIRY, professeur
Directeur-adjoint : M. Frédéric RICHARD, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Yannick MIRAS, ingénieur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 31, 39

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6251, intitulée Institut de Physique de Rennes
Directeur : M. Jean-Pierre LANDESMAN, professeur
Directeur-adjoint : M. Ian SIMS, Professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 5, 4, 11, 6, 8, 9, 13, 19

Délégation Normandie

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES
APPLIQUEES DE ROUEN, UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN

Etablissement partenaire : EDF
UMR n°6634, intitulée Groupe de physique des matériaux
Directeur : M. Philippe PAREIGE, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 5, 6, 9

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :COMMISSARIAT ENERGIE ATOMIQUE , ECOLE
NATIONALE SUPERIEURE D INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN
BASSE-NORMANDIE

UMR n°6252, intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique
Directeur : M. Serge BOUFFARD, Chercheur du CEA
Directeur-adjoint : M. Amine CASSIMI, Chercheur du CEA
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 5, 15, 4, 8

Institut de rattachement : Institut national de physique nucléaire et de physique des

particules

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE NANTES, UNIVERSITE NANTES

UMR n°6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées
Directeur : M. Bernd GRAMBOW, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 3, 13, 2

Délégation Normandie

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

UMR n°6534, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire
Directeur : M. Dominique DURAND, directeur de recherche
Section d'évaluation : 3

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

UMR n°6533, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire
Directeur : M. Alain FALVARD, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences biologiques ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 3, 2, 30

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6552, intitulée Ethologie animale et humaine
Directrice : Mme Martine HAUSBERGER, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mlle Sophie LUMINEAU, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Alban LEMASSON, maître de conférences
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Section d'évaluation : 27

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE, UNIVERSITÉ D'ANGERS

UMR n°6214, intitulée Biologie neurovasculaire et mitochondriale intégrée
Directeur : M. Daniel HENRION, directeur de recherche
Section d'évaluation : 25

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n°5022, intitulée Laboratoire d'étude de l'apprentissage et du développement (LEAD)
Directeur : M. Emmanuel BIGAND, Professeur
Instituts secondaires : Institut des sciences humaines et sociales ; Institut des sciences de l'information et de leurs interactions
Section d'évaluation : 27

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE, UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

Etablissement partenaire : AGROSUP DIJON
UMR n°6265, intitulée Centre des sciences du goût et de l'alimentation
Directeur : M. Luc PENICAUD, directeur de recherche
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 25, 27

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

UMR n°6024, intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive
Directeur : M. Serge GUIMOND, professeur hospitalo universitaire
Directrice-adjointe : Mme Sylvie DROIT-VOLET, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Sections d'évaluation : 27, 34

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6262, intitulée Institut de l'Ouest : Droit et Europe
Directeur : M. Philippe PIERRE, professeur
Directrice-adjointe : Mme Nathalie HERVE-FOURNEREAU, chargé de recherche
Directrice-adjointe : Mme Muriel LE BARBIER LE BRIS, maître de conférences
Section d'évaluation : 36

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6211, intitulée Centre de Recherche en Economie et Management
Directeur : M. Yvon ROCABOY, professeur
Directeur-adjoint : M. Vincent MERLIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Franck MORAUX, professeur
Section d'évaluation : 37

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTÉ PUBLIQUE, INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES RENNES, UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6051, intitulée Centre de Recherches sur l'Action Politique en Europe

Directeur : M. Claude MARTIN, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Erik NEVEU, professeur
Directeur-adjoint : M. Denis RUELLAN, professeur
Section d'évaluation : 40

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITÉ D'ANGERS, UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD, UNIVERSITE DU MAINE LE MANS, UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE RENNES 2

UMR n°6258, intitulée Centre de Recherches Historiques de l'Ouest
Directrice : Mme Annie ANTOINE, professeur
Sections d'évaluation : 33, 32

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITÉ D'ANGERS, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DU MAINE LE MANS, UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE RENNES 2, UNIVERSITE NANTES

Etablissements partenaires : UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE BREST, AGROCAMPUS OUEST

UMR n°6590, intitulée Espaces et sociétés
Directeur : M. Vincent GOUESET, professeur
Directeur-adjoint : M. François MADORE, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Patrice CARO, professeur
Directeur-adjoint : M. Olivier DAVID, professeur
Directeur-adjoint : M. Gérald BILLARD, professeur
Directeur-adjoint : M. Christian PIHET, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 39

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON

Etablissement partenaire : UNIVERSITE DIJON
UMR n°6049, intitulée Théoriser et modéliser pour aménager
Directeur : M. Jean-Christophe FOLTETE, professeur
Section d'évaluation : 39

Délégation Normandie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

UMR n°6273, intitulée Centre Michel de Bouïard - Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales
Directeur : M. Pierre BAUDUIN, professeur
Directrice-adjointe : Mme Claire HANUSSE, maître de conférences
Section d'évaluation : 32

UMR n°6583, intitulée Centre de recherche d'histoire quantitative
Directeur : M. Jean-Louis LENHOF, maître de conférences
Directeur-adjoint : M. Alain HUGON, professeur
Section d'évaluation : 33

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE, UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN, UNIVERSITE DU HAVRE

UMR n°6266, intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés

Directeur : M. Michel BUSSI, professeur

Directeur-adjoint : M. Thierry SAINT-GERAND, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 39

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT FERRAND 1

UMR n°6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International

Directeur : M. Patrick PLANE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Louis COMBES, professeur

Section d'évaluation : 37

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE NANTES, UNIVERSITE NANTES

Etablissement partenaire : INRIA

UMR n°6241, intitulée Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique

Directeur : M. Pierre COINTE, Professeur

Section d'évaluation : 7

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ÉCOLE CENTRALE DE NANTES, ÉCOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE NANTES, UNIVERSITE NANTES

UMR n°6597, intitulée Institut de recherche en Communications et Cybernétique de Nantes

Directeur : M. Michel MALABRE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Franck PLESTAN, professeur

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ; Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 7, 9, 27

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE CACHAN, INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, INSTITUT TELECOM - TELECOM BRETAGNE, UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD, UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires

Directeur : M. Jean-Marc JEZEQUEL, professeur

Directeur-adjoint : M. Bruno ARNALDI, professeur

Section d'évaluation : 7

Délégation Normandie

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D INGENIEURS DE CAEN, UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

UMR n°6072, intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen
Directeur : M. Mohammed M'SAAD, professeur
Directeur-adjoint : M. Frédéric JURIE, professeur
Directeur-adjoint : M. Abdel-Ilhah MOUADDIB, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Sections d'évaluation : 7, 8, 34

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES MINES DE SAINT-ETIENNE, UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2, UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT FERRAND 1

Etablissement partenaire : INST. FR. MECA. AVANCEE CLERMONT-FERRAND
UMR n°6158, intitulée Laboratoire d'Informatique, de Modélisation et d'optimisation des Systèmes
Directeur : M. Alain QUILLIOT, professeur
Directeur-adjoint : M. Farouk TOUMANI, professeur
Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes
Section d'évaluation : 7

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : ÉCOLE CENTRALE DE NANTES

UMR n°6598, intitulée Laboratoire de recherche en hydrodynamique, énergétique et environnement atmosphérique
Directeur : M. Pierre FERRANT, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-François HETET, professeur
Instituts secondaires : Institut d'écologie et environnement ; Institut national des sciences de l'univers
Sections d'évaluation : 10, 20

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE DU MAINE LE MANS

Etablissement partenaire : ECOLE SUPERIEURE ELECTRONIQUE DE L OUEST
UMR n°6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine
Directeur : M. Joel GILBERT, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Laurent SIMON, professeur
Section d'évaluation : 9

Etablissement co-tutelle avec le CNRS : UNIVERSITE NANTES

UMR n°6607, intitulée Laboratoire de Thermocinétique de Nantes
Directrice : Mlle Cathy CASTELAIN, chargé de recherche
Section d'évaluation : 10

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : ÉCOLE CENTRALE DE NANTES, UNIVERSITE NANTES

UMR n°6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique

Directeur : M. Arnaud POITOU, professeur
Directeur-adjoint : M. Abdelhafid KHELIDJ, professeur
Section d'évaluation : 9

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6082, intitulée Fonctions Optiques pour les Technologies de l'informatiON
Directeur : M. Pascal BESNARD, professeur
Directeur-adjoint : M. Alain LE CORRE, professeur
Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut de physique
Sections d'évaluation : 8, 4

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES TECHNIQUES INDUSTRIELLES ET DES MINES DE NANTES, ECOLE NATIONALE VETERINAIRE AGROALIMENTAIRE NANTES, UNIVERSITE NANTES

Etablissements partenaires : UNIVERSITÉ D'ANGERS, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD
UMR n°6144, intitulée Laboratoire de génie des procédés - environnement - agroalimentaire
Directeur : M. Jack LEGRAND, professeur
Section d'évaluation : 10

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE SUPERIEURE D'ELECTRICITE GIF-SUR-YVETTE, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6164, intitulée Institut d'Electronique et de Télécommunications de Rennes
Directeur : M. Eric POTTIER, Professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-François HELARD, professeur
Directeur-adjoint : M. Ronan SAULEAU, professeur
Directeur-adjoint : M. Jean-François DIOURIS, professeur
Sections d'évaluation : 8, 7

Délégation Centre-Est

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET DES MICROTECHNIQUES DE BESANCON, UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON, UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE BELFORT-MONTBELIARD

UMR n°6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologies
Directeur : M. Nicolas CHAILLET, professeur
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'information et de leurs interactions
Sections d'évaluation : 8, 9, 10, 7

Délégation Normandie

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN, UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN

UMR n°6614, intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie
Directeur : M. Abdelkrim BOUKHALFA, professeur
Directeur-adjoint : M. Claude ROZE, professeur

Sections d'évaluation : 10, 8

Délégation Rhône Auvergne

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT FRANCAIS DE MECANIQUE AVANCEE DE CLERMONT FERRAND, UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

Etablissement partenaire : ECOLE NAT SUP CHIMIE CLERMONT-FERRAND

UMR n°6602, intitulée Institut Pascal

Directeur : M. Michel DHOME, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Evelyne GIL, professeur

Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Sections d'évaluation : 7, 8, 6, 9, 10

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'ANGERS

UMR n°6093, intitulée Laboratoire Angevin de Recherche en Mathématiques

Directeur : M. Loïc CHAUMONT, professeur

Section d'évaluation : 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

Etablissement partenaire : UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD

UMR n°6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Bretagne Atlantique

Directeur : M. Thierry LEVASSEUR, professeur

Section d'évaluation : 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE NANTES

Etablissement partenaire : ÉCOLE CENTRALE DE NANTES

UMR n°6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray

Directeur : M. Benoît GREBERT, professeur

Section d'évaluation : 1

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :ECOLE NORMALE SUPERIEURE CACHAN, INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE RENNES 2, UNIVERSITE RENNES 1

Etablissements partenaires : AGROCAMPUS OUEST, DGA, ECOLE NAT SUP ANALYSE INFORMATION

UMR n°6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes

Directeur : M. Bachir BEKKA, professeur

Section d'évaluation : 1

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE BOURGOGNE DIJON

UMR n°5584, intitulée Institut de Mathématiques de Bourgogne
Directeur : M. Luis PARIS, professeur
Section d'évaluation : 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON

UMR n°6623, intitulée Laboratoire de mathématiques de Besançon
Directeur : M. Christian MAIRE, professeur
Section d'évaluation : 1

Délégation Normandie

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

UMR n°6139, intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme
Directeur : M. Bernard LECLERC, professeur
Section d'évaluation : 1

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN

UMR n°6085, intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem
Directeur : M. Nordine MIR, professeur
Section d'évaluation : 1

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT
FERRAND 2

UMR n°6620, intitulée Laboratoire de mathématiques
Directeur : M. Michael HEUSENER, professeur
Section d'évaluation : 1

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE
BREST

Etablissements partenaires : UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, SCE HYDROGRAPH
OCEANOGRAPHIQUE MARINE
UMR n°6538, intitulée Domaines océaniques
Directeur : M. Christophe DELACOURT, professeur
Directeur-adjoint : M. Jacques DEVERCHERE, professeur
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 18

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE RENNES 1

UMR n°6118, intitulée Géosciences Rennes
Directeur : M. Michel BALLEVRE, professeur
Directrice-adjointe : Mme Aline DIA, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 18, 20

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITÉ D'ANGERS, UNIVERSITE NANTES

Etablissements partenaires : UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE LA ROCHELLE,
CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES

UMR n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes

Directeur : M. Eric HUMLER, professeur

Directeur-adjoint : M. OLivier GRASSET, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 18, 17

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE POUR
L'EXPLOITATION DE LA MER, INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT,
UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

UMR n°6523, intitulée Laboratoire de physique des océans

Directeur : M. Claude ROY, directeur de recherche

Directrice par intérim : Mme Bach Lien HUA, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Bruno BLANKE, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 19

Délégation Centre-Est

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON

UMR n°6213, intitulée Institut UTINAM (Univers, Transport, Interfaces Nanostructures,
Atmosphère et Environnement, Molécules)

Directeur : M. Sylvain PICAUD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Yves HIHN, professeur

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement ; Institut de
physique

Sections d'évaluation : 17, 4, 14

Délégation Normandie

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE,
UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN

UMR n°6143, intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière

Directeur : M. Robert LAFITE, professeur

Directeur-adjoint : M. Nicolas MASSEI, maître de conférences

Directeur-adjoint par intérim : M. Jean-Claude DAUVIN, professeur

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 20, 18, 19, 10

Délégation Rhône Auvergne

Etablissement co-tutelle avec le CNRS :UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT
FERRAND 2

UMR n°6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique

Directeur : M. Wolfram WOBROCK, professeur

Directeur-adjoint : M. Joel VAN BAELEN, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 19

Etablissements co-tutelles avec le CNRS :INSTITUT RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT, UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

Etablissement partenaire : UNIVERSITE ST-ETIENNE
UMR n°6524, intitulée Laboratoire Magmas et volcans
Directeur : M. Pietro SCHIANO, professeur
Directeur-adjoint : M. Olivier ROCHE, chargé de recherche
Section d'évaluation : 18

Art. 3.- Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2012.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122734DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2012 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

UMR n°3523, intitulée Unité de chimie organique

Directrice : Mlle Sylvie POCHET, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques

Section d'évaluation : 16

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

UMR n°3525, intitulée Génétique des génomes
Directeur : M. Alain JACQUIER, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 22, 2, 21

Partenaires : INSTITUT PASTEUR, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE PARIS DIDEROT - PARIS 7

UMR n°3528, intitulée Biologie structurale des processus cellulaires et maladies infectieuses
Directeur : M. Marc DELARUE, directeur de recherche
Institut secondaire : Institut de chimie
Sections d'évaluation : 21, 16

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Provence et Corse

Partenaire : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

UMR n°3495, intitulée Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage
Directeur : M. Livio DE LUCA, ingénieur de recherche
Section d'évaluation : 39

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2012 les unités mixtes de recherche suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut de chimie

Délégation Ile-de-France Est

Partenaires : INSTITUT CURIE, UNIV PIERRE ET MARIE CURIE

UMR n°168, intitulée Unite physico-chimie Curie
Directeur : M. Jean-François JOANNY, professeur
Instituts secondaires : Institut de physique ; Institut des sciences biologiques
Sections d'évaluation : 11, 23

Délégation Provence et Corse

Partenaire : COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

UMR n°3080, intitulée laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques
Directrice : Mme Caroline TARDIVAT, ingénieur de recherche
Sections d'évaluation : 15, 14

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaire : CEA

UMR n°12, intitulée Laboratoire Léon Brillouin
Directrice : Mme Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Jean-Paul VISTICOT, Chercheur du CEA

Instituts secondaires : Institut de chimie ; Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 5, 6, 11, 15

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs et du directeur adjoint mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2012

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122739DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 050043 du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu les avis émis par les instances du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le conseil des laboratoires de chacune des unités, lorsqu'il existe ;

Sur proposition du ou des directeurs d'instituts concernés ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées, à compter du 01 janvier 2012, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes, les unités mixtes de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Alsace

Partenaire : UNIVERSITE DE STRASBOURG

UMS n°3415, intitulée Chronobiotron

Directrice : Mme Sophie REIBEL, ingénieur de recherche

Sections d'évaluation : 25, 27

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaire : UNIVERSITE RENNES 1

UMS n°3387, intitulée Centre de ressources biologiques Xénopes

Directeur : M. Daniel BOUJARD, professeur

Section d'évaluation : 26

Délégation Normandie

Partenaires : UNIVERSITE CAEN, CHU CAEN

UMS n°3408, intitulée Unité Support Cyceron
Directeur : M. Franck LAMBERTON, ingénieur de recherche
Sections d'évaluation : 30, 27

Délégation Provence et Corse

Partenaires : INSERM, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMS n°3367, intitulée Centre d'immunophénomique
Directeur : M. Bernard MALISSEN, directeur de recherche
Section d'évaluation : 23

Institut de rattachement : Institut d'écologie et environnement

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires : UNIVERSITE LA ROCHELLE, MINIST ÉCOL DÉV DURABLE TRANSP LOGEM

UMS n°3462, intitulée Systèmes d'observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins
Directeur : M. Vincent RIDOUX, professeur
Directeur-adjoint : M. Christophe GUINET, directeur de recherche
Sections d'évaluation : 29, 20

Délégation Provence et Corse

Partenaire : UNIVERSITE DE CORSE

UMS n°3514, intitulée Stella Mare
Directeur : M. Antoine AIELLO, professeur
Sections d'évaluation : 20, 31, 29

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Provence et Corse

Partenaires : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE, IRD

UMS n°3470, intitulée Unité mixte de service Pythéas
Directeur par intérim : M. Bruno HAMELIN, Professeur
Directeur-adjoint : M. Ivan DEKEYSER, professeur
Directeur-adjoint : M. Nicolas THOUVENY, professeur
Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 17, 18, 19, 20

Art. 2. - Sont renouvelées, à compter du 01 janvier 2012, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes, les unités mixtes de services suivantes :

Institut de rattachement : Institut national des sciences de l'univers

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : UNIVERSITE DE BREST, IRD, IFREMER, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD,

SCE HYDROGRAPH OCEANOGRAPHIQUE MARINE

UMS n°3113, intitulée Institut Universitaire Européen de la Mer

Directeur : M. Yves-Marie PAULET, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Marcia do carmo DE AZEVEDO COSTA MAIA, chargé de recherche

Directrice-adjointe : Mme Annie CUDENNEC, professeur agrégé

Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 19

Partenaires : UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITÉ D'ANGERS, ECOLE DES MINES DE NANTES, IFSTTAR

UMS n°3281, intitulée Unité Mixte de Service de soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Atlantique

Directeur : M. patrick LAUNEAU, professeur

Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 18, 20, 19, 39, 31, 4

Partenaires : UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE RENNES 2, INRA, AGROCAMPUS OUEST

UMS n°3343, intitulée Unité mixte de service pour l'Observatoire de Rennes

Directeur par intérim : M. Gilles PINAY, directeur de recherche

Directeur-adjoint par intérim : M. Erwan HALLOT, maître de conférences

Directrice-adjointe par intérim : Mme Laurence HUBERT-MOY, professeur

Directrice-adjointe par intérim : Mme CHANTAL GASCUEL, directeur de recherche

Instituts secondaires: Institut d'écologie et environnement ; Institut des sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 20, 18, 29, 31

Délégation Centre-Est

Partenaire : UNIVERSITE BESANCON

UMS n°3245, intitulée Terre-Homme-Environnement-Temps-Astronomie

Directeur : M. François VERNOTTE, professeur

Section d'évaluation : 17

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, OBSERVATOIRE DE PARIS

UMS n°3116, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre

Directeur : M. Michel TAGGER, Chercheur du CEA

Sections d'évaluation : 17, 18, 19, 20

Délégation Côte d'Azur

Partenaire : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

UMS n°2202, intitulée Galilée

Directeur : M. Farrokh VAKILI, astronome

Section d'évaluation : 17

Délégation Rhône Auvergne

Partenaire : UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2

UMS n°833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand
Directeur : M. PATRICK BACHELERY, directeur de recherche
Directrice-adjointe : Mme AURELIE COLOMB, physicien
Directeur-adjoint : M. Philippe LABAZUY, physicien
Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 18, 19

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Partenaires : UNIVERSITE RENNES 2, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD, UNIVERSITE DE BREST, TELECOM BRETAGNE, ECOLE HAUTES ETUDES EN SANTÉ PUBLIQUE, IEP RENNES, ENS CACHAN, AGROCAMPUS OUEST

UMS n°3122, intitulée Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne
Directeur : M. Christian LE BART, professeur
Section d'évaluation : 37

Délégation Centre-Poitou-Charentes

Partenaires : UNIVERSITÉ DE POITIERS, UNIVERSITE LIMOGES

UMS n°842, intitulée Maison des Sciences de l'Homme et de la Société de Poitiers
Directeur : M. Alain FERRAND, professeur
Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement
Sections d'évaluation : 34, 39

Partenaires : UNIVERSITE TOURS, UNIVERSITE D'ORLEANS

UMS n°1835, intitulée Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire
Directeur par intérim : M. Philippe VENDRIX, directeur de recherche
Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement
Section d'évaluation : 39

Partenaires : MAEE, UNIVERSITÉ DE POITIERS

UMS n°2268, intitulée Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone
Directrice : Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, professeur
Section d'évaluation : 36

Délégation Provence et Corse

Partenaire : UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMS n°1885, intitulée Maison Asie Pacifique
Directrice : Mme Pascale BONNEMERE, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Michel DOLINSKI, maître de conférences
Section d'évaluation : 38

Délégation Rhône Auvergne

Partenaires : ENSA CLERMONT-FERRAND, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2

UMS n°3108, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand

Directeur : M. Laurent RIEUTORT, professeur

Institut secondaire: Institut d'écologie et environnement

Sections d'évaluation : 34, 35, 31, 39

Institut de rattachement : Institut de physique

Délégation Provence et Corse

Partenaires : UNIVERSITE DE CORSE, UNIVERSITE DE NICE

UMS n°820, intitulée Institut d'études scientifiques de Cargese

Directrice : Mlle Giovanna CHIMINI, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 2, 4, 5, 6

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Provence et Corse

Partenaires : SOCIETE MATHEMATIQUE DE FRANCE, UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

UMS n°822, intitulée Centre international de rencontres mathématiques

Directeur : M. Patrick FOULON, directeur de recherche

Section d'évaluation : 1

Art. 3. - Le mandat des directrices, des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints aux articles 1 et 2 prend effet au 01 janvier 2012.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122736DSI

Décision portant création et renouvellement des unités mixtes internationales

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. - Sont créées à compter du 01 janvier 2012 les unités mixtes internationales suivantes sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaires : UNIVERSITE DE SHERBROOKE, INSA LYON, ÉCOLE CENTRALE DE LYON, CPE LYON, UNIVERSITE GRENOBLE 1

UMI n°3463, intitulée Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes

Directeur : M. Abdelkader SOUIFI, professeur

Directeur-adjoint : M. Vincent AIMEZ, professeur

Section d'évaluation : 8

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs

interactions

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire : INSTITUT DES SCIENCES BENGALORE

UMI n°3494, intitulée Indo-French Center for Applied Mathematics

Directeur : M. Jean-Pierre RAYMOND, professeur

Directeur-adjoint : M. Govindan RANGARAJAN, professeur

Instituts secondaires : Institut national des sciences de l'univers ; Institut de physique ; Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 1, 7, 2

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaires : UNIV PIERRE ET MARIE CURIE, UNIVERSITE DE TOKYO, INSTITUT NATIONAL D'INFORMATIQUE, UNIVERSITE DE KEIO

UMI n°3527, intitulée Japanese-French Laboratory for Informatics

Directeur : M. Philippe CODOGNET, professeur

Directeur-adjoint : M. SHINICHI HONIDEN, professeur

Section d'évaluation : 7

Art. 2. - Sont renouvelées à compter du 01 janvier 2012 les unités mixtes internationales suivantes sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Ile-de-France Sud

Partenaires : UNIVERSITE KARLSRUHE, UNIV TECH DE RHÉNANIE WESTPHALIE

UMI n°3191, intitulée Institut des technologies Multilingues et Multimédias dans l'Information

Directeur : M. Joseph-jean MARIANI, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Section d'évaluation : 7

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaires : UNIVERSITE COMPIEGNE, UNIVERSITE GRENOBLE 1, INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE, CONACYT, CINVESTAV

UMI n°3175, intitulée Laboratoire Franco-Mexicain d'Informatique et d'Automatique

Directeur : M. Rogelio LOZANO, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jorge TORRES, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Genoveva VARGAS-SOLAR, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Carlos COELLO-COELLO, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Section d'évaluation : 7

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire : FAC DE MEDICINA UNIV CHILE

UMI n°2807, intitulée Centre de modélisation mathématique

Directeur : M. Jaime SAN MARTIN, professeur

Instituts secondaires : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Sections d'évaluation : 1, 7

Partenaire : INSTITUT WOLFGANG PAULI

UMI n°2842, intitulée Institut CNRS-PAULI

Directeur : M. Norbert MAUSER, professeur

Institut secondaire : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Section d'évaluation : 1

Partenaire : UNIVERSITE EINDHOVEN

UMI n°3022, intitulée EURANDOM

Directeur : M. Onno BOXMA, professeur

Section d'évaluation : 1

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire : UNIVERSITE DE TOKYO

UMI n°2820, intitulée Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems

Directeur : M. Dominique COLLARD, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut des sciences biologiques

Sections d'évaluation : 8, 30

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Paris Michel-Ange

Partenaire : UNIVERSITE D' ARIZONA

UMI n°3157, intitulée Water, environment and public policy

Directeur : M. ROBERT VARADY, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Graciela SCHNEIER, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 39

Art. 3. - Le mandat des directeurs, des directrices adjointes et des directeurs adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2012

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122738DSI

Décision portant création et renouvellement des unités propres de service

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 050043 du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu les avis émis par les instances du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par le comité d'orientation et de surveillance et le conseil de laboratoire de chacune des unités lorsqu'ils existent ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Décide :

Art. 1. - Est créée, à compter du 01 janvier 2012 l'unité propre de service suivante :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Ile-de-France Est

UPS n°3509, intitulée Institut de biologie systémique et synthétique

Directeur : M. Jean-Loup FAULON, professeur

Section d'évaluation : 22

Art. 2. - Sont renouvelées, à compter du 01 janvier 2012 les unités propres de service suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Centre-Poitou-Charentes

UPS n°44, intitulée Transgénèse et archivage d'animaux modèles

Directeur : M. Yann HERAULT, directeur de recherche

Section d'évaluation : 26

Délégation Provence et Corse

UPS n°846, intitulée Station de primatologie
Directeur : M. Jean-louis NAHON, directeur de recherche
Directeur-adjoint : M. Guy DUBREUIL, ingénieur de recherche
Institut secondaire : Institut des sciences humaines et sociales
Section d'évaluation : 27

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales

Délégation Paris A

UPS n°2776, intitulée POUCHET
Directrice par intérim : Mme Christine LE SUEUR, ingénieur d'études
Sections d'évaluation : 36, 38, 40

Art. 3. Le mandat de la directrice, des directeurs et du directeur adjoint nommés aux articles 1, 2 prend effet au 01 janvier 2012.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC122737DSI

Décision portant création et renouvellement des équipes de recherche labellisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du ou des directeurs d'institut concernés ;

Vu l'accord des partenaires ;

Décide :

Art. 1. -Sont créées à compter du 01 janvier 2012 les équipes de recherche labellisées suivantes :

Institut de rattachement : Institut des sciences biologiques

Délégation Centre-Est

ERL n°6300, intitulée Mécanismes et gestion des interactions plantes-microorganismes

Directrice : Mme Françoise SIMON-PLAS, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut d'écologie et environnement

Section d'évaluation : 28

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

ERL n°3526, intitulée Microbiologie fonctionnelle et moléculaire

Directeur : M. Anthony PUGSLEY, professeur

Section d'évaluation : 22

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'information et de leurs interactions

Délégation Centre-Poitou-Charentes

ERL n°6305, intitulée Ordonnancement et Conduite

Directeur : M. VINCENT T'KINDT, professeur

Section d'évaluation : 7

Art. 2. -Est renouvelée à compter du 01 janvier 2012 l'équipe de recherche labellisée suivant :

Institut de rattachement : Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

ERL n°6274, intitulée LARMAUR

Directeur : M. Jean-Christophe SANGLEBOEUF, professeur

Section d'évaluation : 9

Art. 3 . -Le mandat de la directrice, des directeurs nommés aux articles 1,2 prend effet au 01 janvier 2012.

Art. 4 . -La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC112590DASTR

portant prorogation des unités de recherche et de service associant le CNRS à l'Université de Corse - Pascal Paoli

Le Président

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu la décision n°07A004DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu la décision n° 080046SING du 14 mai 2009 modifiant la décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées (UMR n° 6134) ;

Vu la convention d'application entre le CNRS et l'Université de Corse Pascal Paoli de la convention tripartite d'application de la convention cadre entre l'Etat, la collectivité territoriale de Corse et l'Université de Corse Pascal Paoli 2009-2012 signée le 19 septembre 2011 ;

Vu l'avis du directeur de la Direction d'Appui à la Structuration Territoriale de la Recherche ;

Vu l'avis des directeurs des Instituts du CNRS concernés ;

Décide

Article 1^{er} :

Sont prorogées, pour une durée de 1 an, à compter du 01/01/2012, les unités mixtes de recherche suivantes en vue de synchroniser leurs mandats avec le renouvellement de la convention d'application signée entre le CNRS et l'Université de Corse – Pascal Paoli pour 2009-2012 :

UMR6134 SCIENCES POUR L'ENVIRONNEMENT
Paul BISGAMBIGLIA, Directeur
Félix TOMI, Directeur-Adjoint

UMR6240 LIEUX, IDENTITES, ESPACES, ACTIVITES (LISA)
Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Directrice

FR3041 FEDERATION DE RECHERCHE ENVIRONNEMENT ET SOCIETE
(FRES)
Jean-François SANTUCCI, Directeur

Article 2 :

Les directeurs et directeurs adjoints des unités mentionnées à l'article 1, sont maintenus dans leurs fonctions.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31/01/2012

Le Président

Alain FUCHS

DEC113109INSMI

portant création de la formation de recherche en évolution n° 3529 intitulée « Institut de mathématiques de Luminy »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS,

Vu l'accord de l'université d'Aix-Marseille ;

Sur proposition du directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Décide

Article 1^{er} : Création

Est créée, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, la formation de recherche en évolution intitulée Institut de mathématiques de Luminy.

Institut de rattachement principal : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation : Provence et Corse

Sections d'évaluation : 1,7

Article 2 : Objet

Elle a pour objet de faciliter la transformation de l'unité de recherche UMR 6206 « Institut de mathématiques de Luminy »

Article 3 : Nomination

M. François RODIER, Directeur de recherche, est nommé responsable par intérim de cette formation pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012.

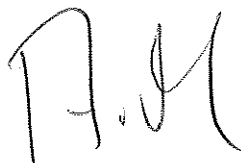
Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2012

Le Président

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC120457INSMI

portant renouvellement du groupement de service (GDS) n° 2755 intitulé «Réseau national des bibliothèques mathématiques (RNBM) »

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC080008SPHM en date du 26 mars 2008 portant renouvellement du groupement de service n°2755 intitulé Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) ;

Sur proposition du directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Décide

Article 1^{er} - Est renouvelé, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, le groupement de service (GDS) n° 2755 intitulé Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM).

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation : Paris B

Section d'évaluation : 01

Article 2 : - Mme Odile LUGUERN, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommée directrice de ce groupement de service pour la durée fixée à l'article 1er.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2012

Le Président

Alain FUCHS

DEC120445INSMI

**portant renouvellement du groupement de service (GDS) n° 2754 intitulé
«MATHRICE»**

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS;

Vu la décision n°n°159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°DEC080007SPHM en date du 26 mars 2008 portant renouvellement du groupement de service n°2754 intitulé MATHRICE ;

Sur proposition du directeur de l'institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;

Décide

Article 1^{er} - Est renouvelé, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, le groupement de service (GDS) n° 2754 intitulé MATHRICE.

Institut de rattachement : Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

Délégation : Bretagne et Pays de la Loire

Section d'évaluation : 01

Article 2 : - M. Jacquelin CHARBONNEL, Ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de ce groupement de service pour la durée fixée à l'article 1er.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2012

Le Président

Alain FUCHS

DEC120079INEE

Décision portant prorogation de 2 ans de la durée de l'unité propre de recherche n°2147 intitulée « *Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces* »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut écologie et environnement ;

DECIDE

Article 1^{er}

Est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité propre de recherche (UPR) n°2147 intitulée « *Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces* » et placée sous la direction de Madame Anne-Marie Guihard-Costa.

Article 2

La directrice de l'unité visée à l'article 1^{er} de la présente décision est maintenue dans ses fonctions.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité de service et de recherche (USR) n°3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 080008SCHS du 30 juin 2008 portant création de l'USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité de service et de recherche suivante :

USR3103 intitulée « L'information visuelle et textuelle en histoire de l'art : nouveaux terrains, corpus, outils (In Visu) » dirigée par Mme Mercedes VOLAIT.

Article 2 – La directrice est maintenue dans ses fonctions.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

Dec123139INSIS

portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°2832 intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables

Le Président,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°DEC07A002DSI en date du 23 novembre 2007 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°2832 intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables et nommant M. Stéphane ANDRIEUX, directeur de cette unité ;

Vu la modification du numéro de l'unité

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avenant n°1 à la Convention de création de l'UMR2832 en date du 1^{er} janvier 2008

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;

Décide

Article 1^{er} : Renouvellement

Est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité mixte de recherche n° 8193 intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables, sous réserve de la signature de la convention modificative correspondante :

Etablissements en co-tutelles : EDF, CEA

Délégation : Ile-de-France Ouest et Nord

Section d'évaluation : 9



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13

Directeur : M. Patrick MASSIN, Ingénieur EDF, est nommé directeur de cette unité mixte de recherche.

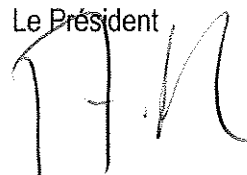
Directrice-adjointe : Mme Laetitia NICOLAS, Ingénieur CEA, est nommée directrice adjointe de cette unité mixte de recherche.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le - 5 JAN. 2012

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Massin', written over the text 'Le Président'.

Décision relative au tarif des produits de l'Institut d'Astrophysique de Paris

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC111332DAJ en date du 24/06/2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription de Paris B ;

Vu la décision n° DEC112192DAJ en date du 30/09/2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription de Paris B, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le tarif de location de chambres réalisé par l'Institut d'Astrophysique de Paris (IAP), UMR7095, est fixé en euros à : 40 € HT.

Ce tarif est exonéré de TVA conformément à l'article 261D. 4° du CGI.

Article 2 :

Ce tarif prend effet à compter du 01/02/2012

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2012

Pour le Président et par délégation

La déléguée régionale

Christine d'Argouges

DEC120875DR03

Décision relative au tarif des produits de l'unité

n°UMR7182 intitulée ICMPE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC060330DAJ en date du 29 décembre 2006 portant nomination de M. Brice Kerber aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Ile-de-France Est ;

Vu la décision DEC10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Ile-de-France Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la décision DEC111909DAJ du 22 Août 2011 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7182 Institut de Chimie et des Matériaux Paris Est (ICMPE) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 23 février 2012

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional



UMR : 7182
Division : 1878

EQUIPEMENTS	TARIFS HORS TAXES			Commentaires
	CNRS	Autres établissements publics	Entreprises privées	
Microsonde Cameca SX100	100.00 €	550.00 €	575.00 €	Analyse complète
RMN 400 Solide	13.24 €	140.60 €	147.63 €	
RMN 300 & 400 Solution (tarification horaire)	1.16 €	27.61 €	28.99 €	
Microscopie Electronique à Balayage (MEB)	215.00 €	1,150.00 €	1,200.00 €	
Microscopie Electronique à Transmission (MET)	300.00 €	1,150.00 €	1,200.00 €	Majoration 100 € à 400 € selon importance et détails compte-rendu
ICP OES ASQ	47.57 €	294.21 €	308.93 €	Coût additionnel : CNRS 11 € / Autres publics 65 € / Privées 70 €
ICP OES AQ	71.36 €	441.32 €	464.39 €	Coût additionnel : CNRS 16 € / Autres publics 98 € / Privées 103 €
Equipements de fusion (élaboration métallurgique)	191.77 €	543.17 €	570.33 €	
Spark Plasma Sintering (SPS) tarification horaire	6.60 €	- €	- €	Tarification pour les copropriétaires de l'équipement
Spark Plasma Sintering (SPS 5155) tarification horaire	6.60 €	33.40 €	35.07 €	Si nécessité d'une préparation en amont majoration de 30 €
Appareil de Mesures Thermiques (analyses thermiques)	5.04 €	33.62 €	35.30 €	
Analyse CPC	180.00 €	2,662.22 €	2,795.33 €	
Analyse GC/MS	9.00 €	56.35 €	59.16 €	
Analyse Spotflash	38.75 €	233.22 €	244.88 €	
Techniques de Chromatographie Analytique	31.37 €	234.81 €	246.55 €	

INSTITUT de CHIMIE et des MATERIAUX PARIS EST – UMR 7182

2, Rue H. Dunant – 94320 Thiais – France

Téléphone : +33 (0)1 49 78 11 81 - Télécopie : +33 (0)1 49 78 11 66 - Courriel : dir@icmpe.cnrs.fr

Décision relative au tarif des produits du Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire à ORSAY

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 070038DAJ en date du 30 mars 2007 portant nomination de Mme Michèle SAUMON aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 100018DAJ en date du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à Mme Michèle SAUMON déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T des locations et prestations diverses réalisées par le Laboratoire de l'Accélérateur Linéaire d'Orsay (UMR8607) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 février 2012

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Michèle SAUMON



TARIFS EXERCICE 2012

Locations et Prestations diverses

LOCATION AUDITORIUM ET PRESTATIONS ASSOCIEES

	PRESTATIONS INTERNE		PRESTATIONS EXTERNE		
	CNRS OU UPS		€ - TTC	€ - HT	
	€ - TTC	€ - HT			
• Auditorium P. LEHMANN	598,00 299,00	500 250	1 196,00 598,00	1 000 500	journée 1/2 journée
• Réalisation audio-visuelle	299,00	250	299,00	250	journée
• Panneaux p/posters	179,40	150	179,40	150	forfaitaire
• Pause "accueil"	3,69	3,50	3,69	3,50	Café, thé, jus de fruit et viennoiseries
• Pause "détente"	2,43	2,30	2,43	2,30	Café, thé, jus de fruit et biscuits
• Pause "café"	1,90	1,80	1,90	1,80	Café, thé, jus de fruit
• Cafés	1,06	1,00	1,06	1,00	Café, thé
• Personnel de sécurité	107,64	90	107,64	90	Par heure après 19 h

LOCATIONS

	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	
	• Salle informatique	203,32 101,66	170 85	203,32 101,66	
• Salles de réunion	179,40 89,70	150 75	179,40 89,70	150 75	journée 1/2 journée
• Cafétéria	239,20	200	239,20	200	forfaitaire
• Chambres	30,00	30	30,00	30	La nuitée

REPROGRAPHIE

	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	
	• Copie couleur - format A4	0,18	0,15	0,18	
• Copie couleur - format A3	0,36	0,30	0,36	0,30	coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A4	0,05	0,04	0,05	0,04	coût x 2 pour un recto/verso
• Copie N & B - format A3	0,10	0,08	0,10	0,08	coût x 2 pour un recto/verso
• Reliure	1,20	1,00	1,20	1,00	La prestation

MAGASINS : Electronique - Mécanique - Papeterie - Gaz

	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	
	• Tous matériels et outillage	HT + TVA	CMUP (+10 à 12%)	HT + TVA	

REVUE ELEMENTAIRE

	€ - TTC	€ - HT	€ - TTC	€ - HT	
	• Le numéro	3 2,5	2,51 2,09	3 2,5	
• L'abonnement d'un an (soit 2 numéros)	6 5	5,02 4,18	6 5	5,02 4,18	pour 1 à 4 abonnements à partir de 5 abonnements

DEC120530DR05

Décision relative aux tarifs de location de salles de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°070039DAJ en date du 30 mars 2007 portant nomination de M. Gilles Traimond aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de l'Ile-de-France Ouest et Nord ;

Vu la décision n° 100019DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. M. Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs pour la location des salles situées dans les locaux de la délégation Ile-de-France Ouest et Nord sont fixés à la journée Hors Taxes selon le barème détaillé dans les tableaux annexés.

Article 2:

Pour une location de salle à la demi-journée, les tarifs sont de 50% du tarif initial.

Article 3:

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2012.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} février 2012

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional

Gilles Traimond



ANNEXE N° 1 A LA DECISION TARIFAIRE SALLES DU CAMPUS MEUDON-BELLEVUE

TARIFS POUR LES LABORATOIRES ET SERVICES DU CNRS

Salle	Tarif HT Par jour	Capacité / Wifi	Localisation Bâtiment / Etage	Téléphone salle 01 45 07 -
Salle 1002	30 €	6	1 / rdc	60 66
Salle 1004	30 €	6	1 / rdc	60 69
Salle 1008	30 €	6	1 / rdc	60 71
Salle 1010	30 €	6	1 / rdc	60 91
Salle 1000	50 €	19	1 / rdc	60 93
Salle 1001	50 €	19	1 / rdc	61 91
Salle 1020	50 €	25	1 / rdc	62 15
Salle 1013	30 €	6	1/rdc	
Salle 1015	30 €	6	1/rdc	
Salle 2001	30 €	10	2 / rdc	62 42
Salle 2002	50 €	16	2 / rdc	62 57
Salle Duplex-Plassard	60 €	40	3 / -1	57 21
Salle des Directeurs	75 €	60	3 / escalier D	64 47
Salle A2	50 €	19	A / 2	52 39
Salle A1	30 €	6	A / 2	52 58
Salle B24	30 €	12	B / 2	51 53
Salle B26	30 €	10	B / 2	
Salle de Réunion * (Isadora DUNCAN)	100 €	40	S / RDC	
Salle des Conférences * (Isadora DUNCAN)	300 €	134	S / RDC	63 88
ESPACE BAR	50 €		S / RDC	
Salle 202	30 €	6	T / 2	64 50
Salle 203	30 €	6	T / 2	64 80
Salle 204	30 €	6	T / 2	65 11
Salle 205	30 €	6	T / 2	65 12
Salle 209	30 €	10	T / 2	65 13
Salle 971	50 €	15	U / rdc	67 01
Salle 967	50 €	20	U / rdc	53 24
Salle 982	50 €	15	U / rdc	52 40
Salle 975	50 €	25	U / rdc	61 27

-Toutes les salles sont équipées d'un vidéoprojecteur, d'un écran, d'un PC et disposent du Wifi

-*Un technicien audiovisuel est mis à disposition lors de la location de l'Espace Duncan

-En cas de location de salles en dehors des heures ouvrables (le soir après 19h30 et les week-ends, jours fériés et jours de fermeture du Campus), l'entreprise locataire devra prévoir à sa charge la présence d'un agent de sécurité de la société de gardiennage titulaire du marché passé par la délégation Ile de France Ouest et Nord

-La fourniture de cafés, viennoiseries, repas pris sur place devra passer par une commande auprès du prestataire local de restauration de la délégation.



ANNEXE N° 2 A LA DECISION TARIFAIRE SALLES DU CAMPUS MEUDON-BELLEVUE

TARIFS POUR LES ORGANISMES PUBLICS

Salle	Tarif HT Par jour	Capacité / Wifi	Localisation Bâtiment / Etage	Téléphone salle 01 45 07 -
Salle 1002	45 €	6	1 / rdc	60 66
Salle 1004	45 €	6	1 / rdc	60 69
Salle 1008	45 €	6	1 / rdc	60 71
Salle 1010	45 €	6	1 / rdc	60 91
Salle 1000	50 €	19	1 / rdc	60 93
Salle 1001	75 €	19	1 / rdc	61 91
Salle 1020	75 €	25	1 / rdc	62 15
Salle 1013	45 €	6	1/rdc	
Salle 1015	45 €	6	1/rdc	
Salle 2001	45 €	10	2 / rdc	62 42
Salle 2002	75 €	16	2 / rdc	62 57
Salle Duplex-Plassard	90 €	40	3 / -1	57 21
Salle des Directeurs	120 €	60	3 / escalier D	64 47
Salle A2	75 €	19	A / 2	52 39
Salle A1	45 €	6	A / 2	52 58
Salle B24	45 €	12	B / 2	51 53
Salle B26	45 €	10	B / 2	
Salle de Réunion * (Isadora DUNCAN)	200 €	40	S / RDC	
Salle des Conférences * (Isadora DUNCAN)	400 €	134	S / RDC	63 88
ESPACE BAR	50 €		S / RDC	
Salle 202	45 €	6	T / 2	64 50
Salle 203	45 €	6	T / 2	64 80
Salle 204	45 €	6	T / 2	65 11
Salle 205	45 €	6	T / 2	65 12
Salle 209	45 €	10	T / 2	65 13
Salle 971	75 €	15	U / rdc	67 01
Salle 967	75 €	20	U / rdc	53 24
Salle 982	75 €	15	U / rdc	52 40
Salle 975	75 €	25	U / rdc	61 27

-Toutes les salles sont équipées d'un vidéoprojecteur, d'un écran, d'un PC et disposent du Wifi

-*Un technicien audiovisuel est mis à disposition lors de la location de l'Espace Duncan

-En cas de location de salles en dehors des heures ouvrables (le soir après 19h30 et les week-ends, jours fériés et jours de fermeture du Campus), l'entreprise locataire devra prévoir à sa charge la présence d'un agent de sécurité de la société de gardiennage titulaire du marché passé par la délégation Ile de France Ouest et Nord

-La fourniture de cafés, viennoiseries, repas pris sur place devra passer par une commande auprès du prestataire local de restauration de la délégation.



ANNEXE N° 3 A LA DECISION TARIFAIRE SALLES DU CAMPUS MEUDON-BELLEVUE

TARIFS POUR LE SECTEUR PRIVE

Salle	Tarif HT Par jour	Capacité / Wifi	Localisation Bâtiment / Etage	Téléphone salle 01 45 07 -
Salle 1002	60 €	6	1 / rdc	60 66
Salle 1004	60 €	6	1 / rdc	60 69
Salle 1008	60 €	6	1 / rdc	60 71
Salle 1010	60 €	6	1 / rdc	60 91
Salle 1000	100 €	19	1 / rdc	60 93
Salle 1001	100 €	19	1 / rdc	61 91
Salle 1020	100 €	25	1 / rdc	62 15
Salle 1013	60 €	6	1/rdc	
Salle 1015	60 €	6	1/rdc	
Salle 2001	60 €	10	2 / rdc	62 42
Salle 2002	100 €	16	2 / rdc	62 57
Salle Duplex-Plassard	120 €	40	3 / -1	57 21
Salle des Directeurs	150 €	60	3 / escalier D	64 47
Salle A2	100 €	19	A / 2	52 39
Salle A1	60 €	6	A / 2	52 58
Salle B24	60 €	12	B / 2	51 53
Salle B26	60 €	10	B / 2	
Salle de Réunion * (Isadora DUNCAN)	300 €	40	S / RDC	
Salle des Conférences * (Isadora DUNCAN)	600 €	134	S / RDC	63 88
ESPACE BAR	50 €		S / RDC	
Salle 202	60 €	6	T / 2	64 50
Salle 203	60 €	6	T / 2	64 80
Salle 204	60 €	6	T / 2	65 11
Salle 205	60 €	6	T / 2	65 12
Salle 209	60 €	10	T / 2	65 13
Salle 971	100 €	15	U / rdc	67 01
Salle 967	100 €	20	U / rdc	53 24
Salle 982	100 €	15	U / rdc	52 40
Salle 975	100 €	25	U / rdc	61 27

-Toutes les salles sont équipées d'un vidéoprojecteur, d'un écran, d'un PC et disposent du Wifi

-*Un technicien audiovisuel est mis à disposition lors de la location de l'Espace Duncan

-En cas de location de salles en dehors des heures ouvrables (le soir après 19h30 et les week-ends, jours fériés et jours de fermeture du Campus), l'entreprise locataire devra prévoir à sa charge la présence d'un agent de sécurité de la société de gardiennage titulaire du marché passé par la délégation Ile de France Ouest et Nord

-La fourniture de cafés, viennoiseries, repas pris sur place devra passer par une commande auprès du prestataire local de restauration de la délégation.

**Décision relative au tarif des produits de l'unité n°UMS3426 BIOCAMPUS
MONTPELLIER : PLATEFORME ProRec MONTPELLIER**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC080154DAJ en date du 7 janvier 2009 portant nomination de Mme Ghislaine GIBELLO aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon;

Vu la décision n°DEC100026DAJ en date du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à Mme Ghislaine GIBELLO, déléguée régionale pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3426 Bio Campus Montpellier Plateforme ProRec Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 février 2012.

Pour le Président et par délégation

La déléguée régionale

Ghislaine GIBELLO

Tarifification HT

▪ Prestations pour le public

Code	Libellé	P.U HT
BM 01	Transformation plasmide & Maxiprep	30 €
BM 02	Clonage d'un ADN dans un vecteur d'expression	150 €
Bact 01	Transformation	8 €
Bact 02	Culture en erlen bafflé 1 L	60 €
Bact 03	Culture en fermenteur 1 L	130 €
Bact 04	Culture en fermenteur 4 L	200 €
Bact 05	Culture en fermenteur 15 L (LB)	450 €
Bact 06	Tests d'optimisation : Test 5 souches / 2 milieux / 2 températures + analyses sur gel + Western-Blot	250 €
Bact 07	Culture et récolte de cellules bactériennes standard en microfermenteur	60 €
Bact 08	Optimisation de culture en batterie de 8 microfermenteurs	250 €
Sf 01	Obtention d'un baculovirus à partir du vecteur de transfert et production du stock viral	260 €
Sf 02	Transfection de cellules sf9	100 €
Sf 03	Préparation d'un stock viral titré	160 €
Sf 04	Titrage de virus	20 €
Sf 05	Production d'un litre de surnageant non purifié de cellules infectées	150 €
S2 01	Transfection de cellules de Drosophile	100 €
S2 02	Culture de 1L de cellules de Drosophile	150 €
PI 01	Obtention d'une levure recombinante	260 €
PI 02	Production d'un litre de levure en erlen	120 €
PI 03	Production d'un litre de levure en fermenteur	160 €
PI 04	Production de 5 litres de levure en fermenteur	400 €
PP 01	Préparation d'un extrait par cassage au broyeur de cellules (50 mL) + centrifugation	20 €
PP 02	Préparation d'un extrait par cassage au broyeur de cellules (gros volume) + centrifugation	28 €
PP 03	Purification IMAC standard (colonne 1ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	130 €
PP 04	Purification IMAC standard (colonne 5ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	300 €
PP 05	Purification GST standard (colonne 1ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	160 €
PP 06	Purification GST standard (colonne 5ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	400 €
PP 07	Purification échange d'ions (1ml) + analyse + rendements	85 €
PP 08	Purification sur protéin A / G (1ml) + analyse + rendements	250 €
PP 09	Couplage sur colonne NHS	100 €
PP 10	Purification NHS (colonne 1ml) + analyses sur gel + estimation des rendements	80 €
PP 11	Purification gel filtration + analyses sur gel	80 €
PP 12	Etape supplémentaire de purification	50 €
WB 01	Western blot anti-His-tag ou GST-tag	40 €
TEC 01	Test Refolding protéines 96 puits - Tecan	250 €
TEC 02	Tests d'optimisation : Test 5 souches / 2 milieux / 2 températures sur robot Tecan	250 €

Plateforme PROREC – UMS3426

Tarifification HT

▪ Prestations pour le privé

Code	Libellé	P.U HT
PK 01	Gène synthétique + clonage + tests d'optimisation coli + production 5 L + purification + analyses	8 500 €
PK 02	Gène synthétique + clonage + obtention baculovirus + production 2L Sf9 + purification + analyses	8 500 €
PK 03	Gène synthétique + clonage + obtention pichia + production 1L + purification + analyses	8 500 €
PK 04	Tests d'optimisation coli + production 5 L + purification + analyses	6 500 €
PK 05	Obtention baculovirus + production 2L Sf9 + purification + analyses	6 500 €
PK 06	Obtention pichia + production 1L + purification + analyses	6 500 €

DEC112460INS2I

Portant modification de la décision n°10A014DSI du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° 10A014DSI en date du 26 mars 2010 portant création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes non exclusivement CNRS), notamment son article 2 ;

Décide

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n° 10A014DSI en date du 26 mars 2010 susvisée, les dispositions relatives au GDR n°720 intitulé: Information, Signal, Images, Vision (ISIS) sont modifiées, à compter du 1^{er} septembre 2011, comme suit :

Remplacer : GDR à composantes non exclusivement CNRS

Par : GDR à composantes exclusivement CNRS


Article 2

La délégation régionale de rattachement du GDR n°720 reste la délégation régionale de Paris A.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27.02.12


Le Président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

Décision fixant la composition de la cellule de crise de la délégation Paris B

DEC120792DR02

La Déléguée Régionale,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°111332DAJ du 24 juin 2011 portant nomination de Mme Christine d'Argouges aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris B ;

Vu la décision n°112192DAJ du 30 septembre 2011 donnant délégation de signature à Mme Christine d'Argouges, déléguée régionale pour la circonscription Paris B notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision n°040349DR02 du 29 novembre 2004 portant création d'une cellule de crise auprès du Délégué régional pour la circonscription Paris B ;

Décide

Article 1^{er}

La cellule de crise comprend les membres permanents suivants :

- le délégué régional,
- l'adjoint du délégué régional,
- l'ingénieur régional de prévention et de sécurité,
- le responsable du service des ressources humaines,
- le responsable du service des systèmes d'information,
- le secrétaire de la cellule,
- le médecin animateur régional.

Article 2

Selon la nature de l'événement, toute personne qualifiée peut être appelée à se joindre à la cellule de crise.

Article 3

La présente décision abroge la décision n°070131DR02 du 19 janvier 2007.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2012

Christine d'Argouges
Déléguée régionale

DEC120348INSB

Décision portant prorogation de 2 ans de la durée de l'unité mixte de recherche n°218 intitulée « Dynamique nucléaire et plasticité du génome ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées ;

Vu l'accord de l'Institut Curie ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité mixte de recherche n°218 intitulée « Dynamique nucléaire et plasticité du génome » et placée sous la direction de Madame Geneviève Almouzni.

Article 2 – La directrice de l'unité visée à l'article 1^{er} de la présente

décision est maintenue dans ses fonctions.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 février 2012

Alain Fuchs

DEC120346INSB

Décision portant prorogation d'un an de la durée de l'unité de recherche associée n°2182 intitulée « Gènes, synapses et cognition ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A008DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement des unités de recherche associées ;

Vu l'accord de l'Institut Pasteur ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité de recherche associée n°2182 intitulée « Gènes, synapses et cognition » et dirigée par Monsieur Pierre-Marie Lledo.

Article 2 – Le directeur de l'unité visée à l'article 1^{er} de la présente décision est maintenu dans ses fonctions.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC120422INP

Décision portant modification de la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

DECIDE :

Article 1

L'article 1 de la décision DEC122740DSI susvisée est modifié comme suit :

Institut de rattachement : Institut de Physique

Délégation Rhône Auvergne

Partenaires : UNIVERSITE PARIS-SUD, UNIVERSITE ROUEN, INSA ROUEN, ENSI CAEN, INSA LYON, PRES UNVIERSITE DE LYON, UNIVERSITE DE STRASBOURG, UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE, CEA

FR n°3507, intitulée Microscopie électronique et sonde atomique

Directeur : M. Thierry EPICIER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Etienne SNOECK, directeur de recherche

Institut secondaire : Institut de chimie

Sections d'évaluation : 5, 15

Article 2

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 janvier 2012

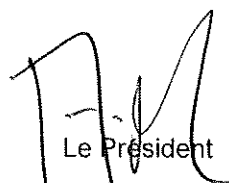


Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13


Le Président

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC112745DR08

Vu la décision n°DEC110371DR08 du 02/05/2011 nommant M. Denis PAQUET Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) à compter du 01/01/2010 ;

Il est mis fin, à compter du 31/12/2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Denis PAQUET dans l'unité du CNRS n° UMR6269 HydrASA.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 21/12/2011

La directrice de l'unité

Sabine PETIT

Date et Visa du Président de l'université de Poitiers

Le 02/02/2012

Jean-Pierre GESSON

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 21/12/2011

Patrice SOULLIE

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC112832DR08

Vu la décision n°DEC100144DR08 du 05/03/2010 nommant M. GIRARD Stève
Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 31/12/2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise
en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. GIRARD
Stève dans l'unité du CNRS n°UPR3346 – Institut Pprime.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Chasseneuil, le 13/12/2011
Le directeur de l'unité
Jean-Paul BONNET

Date et Visa du Président de l'Université de Poitiers
Jean-Pierre GESSON
Le 06/01/2012

Date et Visa du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE
Le 31/01/2012

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC112909DR08

Vu la décision n°DEC080119DR08 du 20/11/2007 nommant Mme Virginie LARDEUX Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 31/12/2011, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Virginie LARDEUX dans l'unité du CNRS n°UMR6187 Institut de Physiologie et Biologie Cellulaires.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 20/12/2011
Le directeur de l'unité
Frédéric BECQ

Date et Visa du Président de l'université de Poitiers
Le 02/02/2012
Jean-Pierre GESSON

Date et Visa du délégué régional du CNRS

Le 23/12/2011
Patrice SOULLIE

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC120545DR08

Vu la décision n° DEC120544DR08 du 02/02/2012 nommant M. Fabrice PEYROUX Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 01/02/2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Fabrice PEYROUX dans l'unité du CNRS n° UPR3021.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02/02/2012

Le directeur de l'unité

Iskender GOKALP

Date et visa du délégué régional du CNRS

Le 14/02/2012

Patrice SOULLIE

Décision
portant cessation d'activité
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

DEC120565DR08

Vu la décision n° DEC120561DR08 du 02/02/2012 nommant M. Nicolas GOUILLON Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO);

Il est mis fin, à compter du 01/02/2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Nicolas GOUILLON dans l'unité du CNRS n° UPR3021.

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02/02/2012
Le directeur de l'unité
Iskender GOKALP

Date et visa du délégué régional du CNRS
Le 14/02/2012
Patrice SOULLIE

DEC120349INSB

Décision portant prorogation d'un an de la durée de l'unité propre de service n°3156 intitulée « Centre de neurochimie ».

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 31-90 du 9 février 1990 relative aux comités d'orientation et de surveillance des unités de service ;

Vu la décision n° 920368 du 28 octobre 1992 relative aux conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche (SOR) et des structures opérationnelles de service (SOS) ;

Vu la décision n° DEC070028SCVI du 18 décembre 2007 portant création de l'UPS n°3156 « Centre de neurochimie » ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des sciences biologiques ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité propre de service n°3156 intitulée « Centre de neurochimie ».

Article 2 – Madame Marie-France Bader, Directrice de recherche à l'Inserm, est nommée directrice par intérim de l'unité visée à l'article 1^{er} de la présente décision, en remplacement de Monsieur Paul Pevet, appelé à d'autres fonctions.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 février 2012

Alain Fuchs

Décision DEC110825DR11
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 111491INSIS du 30 septembre 2011 nommant Jean-Marc Thiriet directeur de l'unité de recherche n° 5216 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 8 décembre 2011 ;

Considérant que Monsieur Christophe Savariaux
a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes CNRS les
13, 14, 15 novembre et 11, 12, 13 décembre 2007

Article 1

Monsieur Christophe Savariaux ingénieur de recherche CNRS
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5216 à compter du 30 septembre
2011

Monsieur Christophe Savariaux exerce sa mission conformément aux articles 4,
4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Christophe Savariaux est
placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 14 décembre 2011
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

Décision n° DEC110834DR11
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 111491INSIS du 30 septembre 2011 nommant Jean-Marc Thiriet directeur de l'unité de recherche n° 5216 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 8 décembre 2011 ;

Considérant que Monsieur Gabriel Buche a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes CNRS les 9, 10, 11, 30, 31 mars et 1^{er} avril 1998

Article 1

Monsieur Gabriel Buche, ingénieur d'étude de Grenoble INP est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5216 à compter du 30 septembre 2011

Monsieur Gabriel Buche exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Gabriel Buche est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 14 décembre 2011
Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

Décision n°DEC110830DR11
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° 111491INSIS du 30 septembre 2011 Jean-Marc THIRIET nommant directeur de l'unité de recherche n° 5216 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 8 décembre 2011 ;

Considérant que Monsieur Laurent OTT a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Alpes CNRS les 7, 8, 9, 28, 29 et 30 octobre 2006

Article 1

Monsieur Laurent OTT, Technicien Grenoble INP
est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de
sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5216 à compter du 30 septembre
2011

Monsieur Laurent OTT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-
2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Laurent OTT est placé directement
sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 14 décembre 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

Décision DEC120824DR11
portant nomination de Kevin Berton
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5129 au CNRS n° n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 nommant Monsieur Olivier Joubert directeur de l'unité de recherche n° 5129 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 7 décembre 2011 ;

Considérant que M. Kevin Berton a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par la Délégation Régionale 7 du CNRS les 10 et 11 octobre 2011 et les 21,22,23 novembre 2011

Article 1

M. Berton Kevin, Assistant Ingénieur

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° 5129 à compter du 1^{er} janvier 2012

M. Berton Kevin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Berton Kevin est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble le 7 décembre 2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire

Décision n° DEC110849DR11
portant nomination
d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles
d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS
(ACMO)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la fonction publique ;

Vu la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 portant renouvellement l'unité de recherche n°5553

Vu la décision n° DEC110301DR11 du 1^{er} janvier 2011 nommant Irène Till-Bottraud, directeur de l'unité de recherche n°5553

Vu l'avis de l'assemblée générale en date du 12/12/2011

Considérant que Monsieur Ludovic Gielly a suivi la formation initiale d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) organisée par le CNRS les 24 et 25 Octobre et 26, 27, 28 novembre 2001

Article 1

Monsieur Ludovic Gielly Ingénieur de Recherche

est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'unité du CNRS n° UMR 5553, à compter du 01/01/2011

Monsieur exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé Ludovic Gielly ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO Monsieur Ludovic Gielly, est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2

Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 20/12/2011

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire



DEC112904DR14

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC111090DR14 du 29 avril 2011 nommant Madame Carole BOUCAYRAND Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Madame Carole BOUCAYRAND dans l'unité du CNRS n° UMR 5563 – GET.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 décembre 2011

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier



DEC112899DR14

Décision portant cessation d'activité d'un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans une unité du CNRS

Vu la décision n° DEC50015DR14 du 14 janvier 2005 nommant Monsieur Alain CASTILLO Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2012, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Alain CASTILLO dans l'unité du CNRS n° UMR 5563 – GET.

Un extrait de cette décision sera publié au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 décembre 2011

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional du CNRS

Le Président de l'Université Paul Sabatier



Délégation Côte d'Azur
250 rue A. Einstein
06560 VALBONNE

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL

DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

- Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,
- Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires,
- Vu la décision n°930001SPER du 4 janvier 1993 portant création de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS) et des Commissions Régionales d'Action Sociale (CORAS), modifiée par la décision n°940082SPER du 15 février 1994,
- Vu la décision DEC090006DRH du 29 janvier 2009 portant sur la répartition des sièges entre les organisations syndicales représentatives du CNRS,
- Vu la décision DEC112575DAJ portant nomination de Monsieur Pierre DAUCHEZ aux fonctions de Délégué Régional pour la circonscription Côte d'Azur,
- Vu la décision DEC112584DAJ portant délégation de signature,

DECIDE

Cette décision annule et remplace la décision DEC100031DR20 du 6 octobre 2010.

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Régionale d'Action Sociale de la Délégation Côte d'Azur, est ainsi fixée :

- **Président :**
Monsieur Pierre DAUCHEZ, Délégué Régional pour la circonscription Côte d'Azur
- **Membres nommés représentant l'Administration :**
Titulaires :
Madame Muriel MATHERY, Responsable Administrative du Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG – UMR7321)
Monsieur Christian PICHOT DU MEZERAY, Directeur de Recherche au Laboratoire d'Electronique, Antennes et Télécommunications (LEAT – UMR7248)
Monsieur Jean-François BERNADAC, Ingénieur en Hygiène et Sécurité de l'Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer (OOV – UMS829)
- Suppléants :
Madame Michèle PEFFERKORN, Responsable Administrative du Centre de recherche sur l'hétéro épitaxie et ses applications (CRHEA – UPR10)
Madame Marie-Pierre COMBEAU, Responsable Administrative du Laboratoire informatique, signaux systèmes de Sophia Antipolis (I3S – UMR7271)
Monsieur Jacques-Laurent RAVIX, Directeur du Groupe de Recherche en Droit, Economie et Gestion (GREDEG – UMR7321)

- **Membres représentant les personnels désignés par les organisations syndicales représentatives :**

Titulaires :

Monsieur Stéphane VEZIAN, SGEN CFDT Recherche EPST
Madame Sandra PITTAVINO, SNTRS-CGT
Madame Cécile BERNARD, UNSA-RECHERCHE

Suppléants :

Monsieur Emmanuel BERAUDO, SGEN CFDT Recherche EPST
Madame Dominique TROUSSON, SNTRS-CGT
Madame Catherine CHEVANCE, UNSA-RECHERCHE

- **Membres de droit :**

Monsieur Christophe PELEGRY, Responsable des Ressources Humaines
Madame Virginie TARDY, Assistante de Gestion Retraite et Action Sociale
Madame Isabelle MICHAUT, Assistante de Gestion
Madame Kristel BRUN-GASTALDI, Gestionnaire Financière
Madame Françoise MIGNOT, Assistante Sociale
Monsieur Stéphane BERNIER, Inspecteur Régional Prévention et Sécurité
Docteur Agnès PAYSANT, Médecin de prévention
Docteur Taymi CASTELLANOS, Médecin de prévention
Monsieur Gilbert MALARA, Président du CAES régional

ARTICLE 2 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du Centre National de la Recherche Scientifique.

Valbonne, le 19 janvier 2012
Pour le Président du CNRS
et par délégation,
Le Délégué Régional



Pierre DAUCHEZ

Conformément à la réglementation en vigueur vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans un délai de deux mois, à compter de la date de notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant la juridiction compétente,
- soit de former préalablement à toute action en justice, un recours gracieux ou hiérarchique.

Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir ultérieurement devant la juridiction compétente, d'un délai de deux mois commençant à courir :

- en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
- en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

DEC120533DRH

portant adoption du règlement intérieur du Comité technique du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2011-184 modifié du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2011 portant création du comité technique du CNRS et désignation du président de l'établissement à la présidence du comité ;

Vu la circulaire MFPP1200536C du 5 janvier 2012 relative au règlement intérieur type des comités techniques établi en application de l'article 43 du décret n° 2011-184 susvisé,

Vu la délibération du comité technique du CNRS en date du 17 janvier 2012 ;

Décide

Article 1^{er}

Le règlement intérieur du comité technique du CNRS, ci-annexé, est adopté.

Fait à Paris, le 1 février 2012

Alain FUCHS

Règlement intérieur du comité technique du CNRS

adopté au comité technique du 17 janvier 2012

Article 1^{er}

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les conditions de travail du comité technique du Centre national de la recherche scientifique.

I. - Convocation des membres du comité

Article 2

Le comité tient au moins trois réunions par an sur la convocation de son président, soit à l'initiative de ce dernier, soit à la demande écrite de la moitié au moins des représentants, titulaires du personnel.

Dans ce dernier cas, la demande écrite adressée au président doit préciser la ou les questions à inscrire à l'ordre du jour. Dans toute la mesure du possible, cette demande est transmise par un écrit unique. Le comité se réunit dans le délai maximal de deux mois à compter du jour où la condition qui est requise par le premier alinéa pour le réunir a été remplie.

En outre, à la demande écrite du président ou de la moitié des représentants du personnel ayant voix délibérative du comité technique, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail peut être saisi d'une question relevant de sa compétence.

Article 3

Son président convoque les membres titulaires du personnel du comité. Il en informe, le cas échéant, leur chef de service. Les convocations sont, en principe, adressées aux membres titulaires du comité quinze jours avant la date de la réunion. Ce délai ne peut être inférieur à huit jours.

Tout membre titulaire du personnel qui ne peut pas répondre à la convocation doit en informer immédiatement le président.

Le président convoque le membre suppléant élu ou désigné par l'organisation syndicale au titre de laquelle aurait dû siéger le membre titulaire empêché. L'organisation syndicale lui indique ce membre à convoquer.

Au début de la réunion, le président communique au comité la liste des participants.

Article 4

Les experts sont convoqués par le président du comité en application du troisième alinéa de l'article 45 du décret n°2011-184 du 15 février 2011. Ils sont convoqués quarante-huit heures au moins avant l'ouverture de la réunion.

Article 5

Lorsque l'ordre du jour du comité comporte l'examen de problèmes d'hygiène, de sécurité et de condition de travail, son président convoque le médecin coordonnateur national de médecine de prévention prévu à l'article 4 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, le coordinateur national de prévention et de sécurité prévu par l'article 5 du même décret, ainsi que le secrétaire du CHSCT lorsque ce comité existe.

Article 6

Dans le respect des dispositions des articles 34 à 37 du décret du 15 février 2011 susvisé, l'ordre du jour de chaque réunion du comité est arrêté par le président. Cet ordre du jour, accompagné autant que possible des documents qui s'y rapportent, est adressé aux membres du comité en même temps que les convocations.

S'ils ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et que l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membres du comité au moins huit jours avant la date de la réunion.

A l'ordre du jour visé aux deux premiers alinéas du présent article sont adjointes toutes questions relevant de la compétence du comité en application des articles 34 à 37 du décret du 15 février 2011 susvisé dont l'examen est demandé par écrit au président du comité par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel au moins cinq jours avant la date de la réunion. Ces questions sont alors transmises par son président à tous les membres du comité au moins quarante-huit heures avant la date de la réunion.

Les convocations peuvent être adressées par voie électronique. Dans ce cas, des garanties techniques doivent assurer l'origine et l'intégrité des convocations signées par l'autorité compétente et leur réception par les agents concernés.

II. - Déroulement des réunions

Article 7

Après avoir vérifié que le quorum est réuni, le président du comité ouvre la réunion en rappelant les points inscrits à l'ordre du jour.

Article 8

Si les conditions de quorum exigées par le second alinéa de l'article 46 du décret du 15 février 2011 ne sont pas remplies, une nouvelle réunion du comité doit intervenir dans le délai maximum de quinze jours suivant celle au cours de laquelle le quorum n'a pas été atteint. Dans ce cas, la nouvelle convocation est envoyée dans le délai de huit jours aux membres du comité.

Article 9

Le président est chargé de veiller à l'application des dispositions réglementaires auxquelles sont soumises les délibérations du comité ainsi qu'à l'application du présent règlement intérieur. D'une façon plus générale, il dirige les débats et fait procéder au vote tout en assurant le bon déroulement des réunions.

Article 10

Le secrétariat permanent du comité est assuré par l'administration.

Article 11

Un représentant du personnel est désigné par le comité en son sein pour assurer les fonctions de secrétaire adjoint.

Ce secrétaire-adjoint est un représentant du personnel.

Le secrétaire-adjoint est désigné au début de chaque séance du comité et pour la seule durée de cette séance.

Article 12

Les experts convoqués par le président du comité en application du troisième alinéa de l'article 45 du décret du 15 février 2011 et de l'article 4 du présent règlement intérieur n'ont pas voix délibérative. En outre, ils ne peuvent assister qu'à la partie des débats relatifs aux questions pour lesquelles ils ont été convoqués, à l'exclusion du vote.

Article 13

Les représentants suppléants du personnel qui n'ont pas été convoqués pour remplacer un représentant titulaire défaillant peuvent assister aux réunions du comité, mais sans pouvoir prendre part aux débats et aux votes. Ces représentants suppléants sont informés par le président du comité de la tenue de chaque réunion. Le président du comité en informe également, le cas échéant, leur chef de service.

L'information des représentants suppléants prévue à l'alinéa précédent comporte l'indication de la date, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de la réunion, ainsi que la transmission de tous les documents communiqués aux membres du comité convoqués pour siéger avec voix délibérative.

L'information et la transmission des documents peuvent s'effectuer par voie électronique avec des garanties techniques assurant leur origine, leur intégrité ainsi que leur réception par les agents concernés.

Article 14

Lorsque l'ordre du jour du comité comporte l'examen des problèmes d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, le médecin coordonnateur national de médecine de prévention, et, le cas échéant, le coordinateur national de prévention et de sécurité qui ont été convoqués par le président du comité en application du quatrième alinéa de l'article 39 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'article 5 du présent règlement intérieur, ainsi que le secrétaire du CHSCT lorsque ce comité existe, participent aux débats mais ne prennent pas part aux votes.

Article 15

Les documents utiles à l'information du comité, autres que ceux transmis avec la convocation, peuvent être lus ou distribués pendant la réunion à la demande d'au moins un des membres du comité ayant voix délibérative avec l'accord du président.

Article 16

Seuls les représentants du personnel titulaires participent au vote. Les représentants du personnel suppléants n'ont voix délibérative qu'en l'absence des titulaires qu'ils remplacent.

Sur tout point à l'ordre du jour, tout représentant du personnel présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par le président ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative.

La question ou le projet de texte soumis au vote est celle ou celui figurant à l'ordre du jour, éventuellement modifié suite aux propositions faites par le comité et acceptées par le président.

En toute matière, il ne peut être procédé à un vote avant que chaque membre présent ayant voix délibérative ait été invité à prendre la parole.

S'il est procédé à un vote, celui-ci a lieu à main levée. Aucun vote par procuration n'est admis.

Article 17

L'avis du comité est favorable ou défavorable lorsque la majorité des membres présents s'est prononcée en ce sens. Les abstentions sont admises. A défaut de majorité, l'avis est réputé avoir été donné ou la proposition formulée.

L'abstention ne peut être décomptée ni comme un vote favorable, ni comme un vote défavorable.

Il en va de même si un représentant du personnel ayant voix délibérative choisit, sans que le décret du 15 février 2011 ouvre cette possibilité, de ne pas participer au vote.

Article 18

En cas de vote unanime défavorable des représentants du personnel présents ayant voix délibérative sur un projet de texte, ce projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours et excéder trente jours.

La nouvelle convocation doit être adressée dans le délai de huit jours à compter de la première délibération. Avec cette convocation est adressé le texte soumis au vote lors de la première délibération. Durant le délai de réflexion compris entre la première et la seconde délibération, l'administration fait connaître les modifications éventuelles proposées au projet de texte aux représentants du personnel 48h au moins avant la réunion au cours de laquelle aura lieu la seconde délibération. Toutefois, des modifications éventuelles peuvent également être présentées en séance.

Article 19

Le président, à son initiative ou à la demande d'au moins un représentant du personnel ayant voix délibérative, peut décider une suspension de séance. Il prononce la clôture de la réunion après épuisement de l'ordre du jour.

Article 20

Le secrétaire du comité assisté par le secrétaire adjoint établit le projet de relevé des avis émis lors de la réunion.

Pour chaque point inscrit à l'ordre du jour, ce document indique notamment le résultat et la répartition du vote de chacune des organisations syndicales représentées au sein du comité, à l'exclusion de toute indication nominative.

Le relevé des avis, signé par le président et contresigné par le secrétaire ainsi que par le secrétaire adjoint, est transmis dans un délai de quinze jours à chacun des membres titulaires et suppléants du comité.

Il est établi dans les mêmes conditions un compte-rendu des débats. Celui-ci est transmis aux membres du comité dans un délai d'un mois.

L'approbation du relevé des avis et du compte-rendu des débats constitue le premier point de l'ordre du jour de la réunion suivante.

Il est tenu un répertoire des comptes-rendus des débats.

Article 21

Dans un délai de deux mois après chaque réunion, le secrétariat du comité, agissant sur instruction du président, adresse, par écrit, aux membres du comité le relevé des suites données aux délibérations de celui-ci.

Lors de chacune de ses réunions, le comité procède à l'examen des suites qui ont été données aux questions qu'il a traitées et aux avis qu'il a émis lors de ses précédentes réunions.

Article 22

Seules les organisations syndicales disposant d'au moins un siège au comité technique peuvent voter dans le cadre de réunions convoquées par l'administration et portant sur les sujets relevant de la compétence du comité technique.

L'organisation syndicale désigne librement son ou ses représentants à ces réunions. De même, lorsque le siège est détenu par des organisations syndicales ayant déposé une liste commune, le ou les représentants sont désignés librement par ces organisations.

DEC12076DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

Monsieur Alain FUCHS
Président du CNRS,

Madame Christine d'ARGOUGES
Déléguée Régionale

Monsieur Christophe GEOURJON
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Catherine LANDESMAN

Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Pascal PUJET

Ingénieur de recherche hors classe

Madame Marie-Alice FOUJOLS

Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Yves FENECH

Ingénieur de recherche de première classe

Madame Clarisse DAVID

Ingénieur de recherche de première classe

Article 2 : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des ingénieurs de recherche :

Monsieur Frédéric CHAUTARD

Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Christian GANIBAL

Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Pierre GUIBERT

Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Olivier PORTE

Ingénieur de recherche de première classe

Madame Katy TRECA DE KERDAY

Ingénieur de recherche hors classe

Madame Catherine BALLADUR

Ingénieur de recherche de première classe

Madame Martine DAMONNEVILLE

Ingénieur de recherche hors classe

Monsieur Patrick MOUNAUD

Délégué régional

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

ALAIN FUCHS

DEC120761DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des ingénieurs d'étude :

Monsieur Alain FUCHS
Président du CNRS,

Madame Liliane FLABBEE
Ingénieur de recherche hors classe

Madame MERCIER Pascale
Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur NKAOUA Gilles

Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Anne –Laure ZWILLING

Ingénieur de recherche de deuxième classe

Monsieur Philippe DEPOUILLY

Ingénieur de recherche de première classe

Madame Christine BERTHAUD

Ingénieur de recherche de deuxième classe

Monsieur Laurent BAUCHET

Ingénieur de recherche de première classe

Article 2 : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des ingénieurs d'étude :

Madame Séverine MENORET

Ingénieur de recherche de deuxième classe

Monsieur Frédéric VALES

Ingénieurs de recherche de première classe

Monsieur Olivier RAVEL

Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Philippe, CLERC

Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Ludovic BRUTINOT

Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Claire FERRAS

Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Isabelle KAUFFMANN

Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Jérôme VITRE

Ingénieur de recherche de première classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

Le Président du CNRS

ALAIN FUCHS

DEC120763DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistants ingénieurs :

- Monsieur Alain FUCHS
Président du CNRS,
- Monsieur Dominique PACOT
Ingénieur de recherche de première classe
- Madame Carine AMOROS
Ingénieur de recherche de deuxième classe
- Monsieur Séverine ROLLET

Article 2 : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 5 compétente à l'égard des assistant ingénieurs:

- Madame Catherine LANDREAU
Ingénieur d'études de première classe

- Monsieur James REGIS
Ingénieurs d'étude de deuxième classe

- Madame Joanna JANIK
Ingénieur de recherche de première classe

- Madame Morgane JOUVE
Ingénieur d'études de deuxième classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

ALAIN FUCHS

DEC120764DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche :

Monsieur Alain FUCHS
Président du CNRS,

Madame Marie-Hélène PAPIILLON
Ingénieur de recherche de 1^{ere} classe

Monsieur Sébastien PATURANCE
Ingénieur d'études de première classe

Monsieur Michel PELLICOLI

Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Hugues SCHOENFELD

Ingénieur d'étude de deuxième classe

Madame Ingrid BONET

Ingénieur de recherche de deuxième classe

Monsieur Frédéric FAURE

Délégué Régional

Article 2 : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n°6 compétente à l'égard des techniciens de la recherche et des secrétaires d'administration de la recherche :

Monsieur Etienne DURAND,

Ingénieur d'études de deuxième classe

Madame Stéphanie LECOCCQ

Ingénieur d'études de deuxième classe

Monsieur Olivier GRENET

Ingénieur d'études de deuxième classe

Monsieur Hugues HERVE

Ingénieur d'études de deuxième classe

Madame Bernadette PERICHON

Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Carole LECONTEL

Ingénieur de recherche de première classe

Monsieur Jean-Pierre REYES

Ingénieur d'études de deuxième classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

ALAIN FUCHS

DEC120765DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques :

Monsieur Alain FUCHS
Président du CNRS,

Monsieur Mathias GUERIN
Ingénieur de recherche de première classe

Madame Marie-Ange TESTE
Ingénieur d'étude de deuxième classe

Monsieur Emmanuel METERREAU

Article 2 : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 7 compétente à l'égard des adjoints techniques:

Madame Nathalie POTHIER
Ingénieur d'études de deuxième classe

Monsieur Benoit ETCHEVERLEPO
Assistant ingénieur

Madame Catherine MOREL-CHEVILLET
Ingénieur de recherche de deuxième classe

Madame Valérie ROCH
Ingénieur d'études de deuxième classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

Le Président du CNRS

ALAIN FUCHS

DEC120788DRH
LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaire de l'état,

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS

VU la décision n° 080040 du Directeur général en date du 22 juillet 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels non titulaire exerçant leur fonctions au CNRS,

VU la décision n°080041 du Directeur général en date du 22 juillet 2008 créant les commissions consultatives paritaires compétente à l'égard des personnels non titulaire exerçant leur fonctions au CNRS,

DECIDE

Article 1^{er} : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants titulaires de l'administration à la commission consultative n°2 « accompagnement à la recherche »

Monsieur Alain FUCHS
Président du CNRS,

Monsieur Philippe CAVELIER
Ingénieur de recherche hors classe

Madame Dominique LE FUR
Ingénieur de recherche de 1ère classe

Article 2 : sont nommés, à compter du 16 janvier 2012, représentants suppléants de l'administration à la commission consultative paritaire n°2 « accompagnement à la recherche »

:

Monsieur Jean SCHIHIN
Ingénieur de recherche de 1ère classe

Madame Florence CHARTIER
Ingénieur de recherche de 1ère classe

Madame Solange MORERA
Directeur de recherche de 2ème classe

Article 3 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 16 janvier 2012

ALAIN FUCHS

DEC120484DAJ

Décision portant modification du calendrier des élections des membres des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2011-676 du 15 juin 2011 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2011 portant organisation des élections des membres des sections du CoNRS ;

Vu la décision n°112212DAJ du 30 septembre 2011 fixant le calendrier des sections du CoNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Objet

A l'article 3.1.1. de la décision n° 112212DAJ du 30 septembre 2011 susvisée les dispositions concernant le dépôt des candidatures des collèges A1, A2, B1 et B2– scrutin plurinominal sont modifiées comme suit :

Les termes :

« La date limite de réception des déclarations de candidatures est fixée au 20 février 2012 à 12 h 00.

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au 22 février 2012. »

sont remplacés par les termes :

« La date limite de réception des déclarations de candidatures est fixée au 23 février 2012 à 12 h 00.

La date limite de réception des professions de foi des candidats est fixée au 24 février 2012 à 12 h 00 »

Art. 2. - Publication

2.1. – La présente décision, qui sera publiée au *Journal officiel* de la République française et au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange – 75016 Paris) ainsi que sur le site Web des élections (www.dgdr.cnrs.fr/elections).



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 49 13

2.2. – Le président du CNRS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 31 janvier 2012

Alain Fuchs

DEC120720INEE

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités de l'Institut écologie et environnement

La Directrice de l'Institut écologie et environnement

Vu la circulaire n°030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n°030017DRH du 13 février 2003 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes,



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1 : Sont susceptibles d'émerger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes dans les structures suivantes, les agents CNRS placés dans les situations d'emplois suivantes et remplissant les activités suivantes :

(Voir tableau joint)

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2012.

Fait à Paris, le **14 FEV. 2012**

Françoise GAILL

Pour la directrice scientifique de l'Institut
écologie et environnement
INEE
Et par délégation
La directrice adjointe administrative
Hélène LE ROUX

**Tableau fixant la liste des unités INEE et les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes
Année 2012**

UNITE	DIRECTEUR	INTITULE	ASTREINTE	SUJÉTIONS		MISSIONS EN ANTARCTIQUE ET « TAAF » (pour mémoire)
				Travail de nuit, en horaire décalé, variation importante de la durée du travail	Missions	
UMR7179	PERRET Martine	Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés		Interventions spécifiques sur animaux. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage		
UPR1934	BRETAGNOLLE Vincent	Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC)	Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations et de sites	Interventions spécifiques sur animaux. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des animaux en élevage		
UMR5204	DELANNOY Jean-Jacques	Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM)			Missions de terrain à caractère difficile	
UMR6539	RAGUENEAU Olivier	Laboratoire des Sciences de l'Environnement Marin (LEMAR)		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end en dehors des horaires habituels. Travail de nuit, horaires décalés, heures supplémentaires : - travaux sur équipements scientifiques - travaux d'observation dans le cadre de l'OSU - interventions spécifiques en biologie - montage d'expérience sur site	Missions embarquées : - dans le cadre de campagnes océanographiques hauturières - en milieu côtier Missions de terrain à caractère difficile	
UMR7138	LE GUYADER Hervé	Systématique, adaptation, évolution		Missions embarquée susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	

Tableau fixant la liste des unités INEE et les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes
Année 2012

UMR7263	TATONI Thierry	Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale - IMBE		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	
UMR7144	LALLIER François	Adaptation et diversité en milieu marin		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	
UMR6197	GODFROY Anne	Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	
UMR7266	RICHARD Pierre	Littoral, Environnement et Sociétés - LIENSs		Missions embarquées susceptibles d'être effectués le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)	
USR3456	CORVAL Anne	CNRS - Guyane	Gardiennage et sécurité d'installations et de sites le week-end et les jours fériés	Travail le week-end et les jours fériés sur le site des Nouragues	Missions de terrain à caractère difficile	

Tableau fixant la liste des unités INEE et les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes
Année 2012

FR2424	KLOAREG Bernard	Station biologique de Roscoff	Gardiennage et sécurité d'unité, d'installations et de sites	Missions embarquées susceptibles d'être effectuées le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
UMR5175	JARNE Philippe	Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE)		Interventions spécifiques sur les plantes. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des plantes	
UMR7208	DUFOUR Sylvie	Biologie des organismes et écosystème aquatiques		Missions embarquées susceptibles d'être effectuées le week-end, en dehors des horaires habituels et/ou de nuit, et/ou en horaires décalés	Missions embarquées de moyenne et longue durée sur navires côtiers ou hauturiers (ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer)
UMS3370	AUBERT Serge	Station Alpine Joseph Fournier		Interventions spécifiques sur les plantes. Agents susceptibles d'intervenir pour assurer le suivi des plantes	
UPS3248	ROY Jacques	Ecotron européen de Montpellier	Surveillance (y compris télésurveillance) et sécurité d'installations de conditionnement et de mesure le week-end et les jours fériés	Interventions spécifiques susceptibles d'être effectuées le week-end et les jours fériés en dehors des horaires habituels et/ou de nuit et/ou en horaires décalés. Heures supplémentaires : - travaux sur équipements scientifiques - pilotage d'expérience sur site	
UMR5288	CRUBEZY Eric	Anthropologie moléculaire et imagerie de synthèse		Agents susceptibles d'intervenir pour assurer des missions de longue durée sur le terrain	Missions de terrain à caractère difficile
UMS3194	LE GALLIARD Jean-François	Centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive – Ecotron Ile-de-France	Surveillance (y compris télésurveillance) du plateau Ecotron	Nourrissage/Arosage du matériel biologique vivant Suivi des projets et collecte des données en horaires décalés et/ou le week-end	

DEC120441INSHS portant prorogation de deux ans de la durée de l'unité mixte de recherche n°200 intitulée « Institut de recherche sur le Patrimoine musical en France »

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de

recherche non contractualisées ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Décide :

Article 1^{er} – Est prorogée, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2012, l'unité mixte de recherche suivante :

UMR200 intitulée « Institut de recherche sur le Patrimoine musical en France »
dirigée par Mme Florence GETREAU.

Article 2 – La directrice de l'unité est maintenue dans ses fonctions.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs

DEC120147INC

Portant modification de la décision n°122735DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°122735DSI du 5 janvier 2012 portant création des unités mixtes de recherche contractualisées ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision n°122735DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche n°8220 intitulée « Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

- Remplacer : « Délégation Paris A »
- Par : « Délégation Paris B »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le


Alain FUCHS

22 FEV. 2012



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC120149INC

Portant modification de la décision n° 122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche

Le Président,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche ;

Vu l'avis émis par le directeur de l'institut de chimie ;

Décide :

Article 1^{er}

A l'article 1 de la décision n°122740DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de n°3510 intitulée « Laboratoire de Chimie Physique » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

- Remplacer : « Laboratoire de Chimie Physique »
- Par : « Fédération de Chimie Physique de Paris Saclay »

Article 2

A l'article 1 de la décision n°122740DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°3417 intitulée « CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable » sont modifiées, à compter du 1^{er} janvier 2012, comme suit :

- Remplacer : « Délégation Nord-Pas-de-Calais et Picardie »
- Par : « Délégation Centre Est »



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

Article 3

A l'article 1 de la décision n°122740DSI du 5 janvier 2012 susvisée, les dispositions relatives à la fédération de recherche n°3506 intitulée « New AGLAE » sont modifiées, à compter du 1er janvier 2012, comme suit :

– Remplacer : « Délégation Paris A »

– Par : « Délégation Paris B »

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

Fait à Paris, le

22 FEV. 2012

Alain FUCHS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AF', written over the printed name 'Alain FUCHS'.

DEC120435DAJ

Décision portant modification de la décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrick Netter, directeur de l'Institut des Sciences Biologiques ;

Vu la décision n° 112844DAJ portant nomination de Mme Sylviane Muller aux fonctions de directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – La décision n° 100039DAJ du 21 janvier 2010 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 2, les termes : « M. André Le Bivic, directeur adjoint de l'Institut des Sciences Biologiques » sont remplacés par les termes : « Mme Sylviane Muller, directrice adjointe de l'Institut des Sciences Biologiques ».

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2012

Alain Fuchs

DEC120272DAJ

Décision portant nomination de M. Daniel Boujard aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°100105DAJ du 8 avril 2010 portant nomination de M. Daniel Boujard aux fonctions de délégué scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences Biologiques (INSB),

DÉCIDE :

Art. 1 – M. Daniel Boujard, Professeur des universités, est nommé directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences Biologiques, en charge de la thématique « Plateformes et infrastructures nationales », à compter du 1^{er} février 2012.

Art. 2 – La décision n° 100105DAJ du 8 avril 2010 susvisée est abrogée à compter du 1^{er} février 2012.

Art. 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2012

Alain Fuchs

DEC120001DERCI

Décision portant nomination de M. Philippe Roussignol, en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe Roussignol, Directeur de Recherche, est nommé chargé de mission auprès du Président pour la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012. Sa mission a pour objet le suivi de dossiers relatifs à l'Espace Européen de la Recherche.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Roussignol demeure affecté à l'UMR 8551, Ecole Normale Supérieure de Paris, Département de Physique, 24 rue Lhomond 75231 Paris Cedex 05.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, M. Philippe Roussignol percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation de Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président

Délégation de signature consentie au directeur d'unité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec112647dr05

Délégation de signature consentie à M. Olivier BOURNEZ, à Mmes Catuscia PALAMIDESSI, Corinne POULAIN, Évelyne RAYSSAC et Sylvie JABINET par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T 01 45 07 52 32
F 01 45 07 53 35

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7161, intitulée Laboratoire d'informatique de l'École Polytechnique – LIX ;

Vu l'avenant du 27 octobre 2011 à la convention quadriennale 2009-2012 entre l'École Polytechnique et le CNRS, portant nomination de Monsieur Olivier BOURNEZ aux fonctions de directeur de l'UMR 7161 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier BOURNEZ, directeur de l'unité UMR 7161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

Du 1^{er} décembre au 31 décembre 2011, en cas d'absence ou d'empêchement de M. BOURNEZ, délégation de signature est donnée à Mme Catuscia PALAMIDESSI, DR INRIA, directrice adjointe de l'unité, à Mmes Évelyne RAYSSAC, AI de l'École Polytechnique, Sylvie JABINET, TCN, et Corinne POULAIN, AI, assistantes de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

A partir du 1^{er} janvier 2012, en cas d'absence ou d'empêchement de M. BOURNEZ, délégation de signature est donnée à Mme Catuscia PALAMIDESSI, DR INRIA, directrice adjointe de l'unité, à Mmes Évelyne RAYSSAC, AI de l'École Polytechnique, et Sylvie JABINET, TCN, assistantes de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

La décision n° 100241DR05 du 1^{er} juin 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 1^{er} décembre 2011

Gilles TRAIMOND



Délégué Régional

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

DEC120228DR03

Décision relative au tarif des produits de l'unité

n°UMR7202 intitulée LMCM

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC060330DAJ en date du 29 décembre 2006 portant nomination de M. Brice Kerber aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Ile-de-France Est ;

Vu la décision DEC10017DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Brice Kerber aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Ile-de-France Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la décision DEC111909DAJ du 22 Août 2011 portant modification des délégations de signature permanentes consenties aux délégués régionaux

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations de NANOSIMS 50 réalisées par l'unité n°UMR7202 intitulée LMCM sont fixés selon le barème joint ci-dessous :

CNRS	Autres établissements publics	Entreprises privées
500,00 €	1120,53 €	1176,55 €

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01 janvier 2012.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 23 janvier 2012

Pour le Président et par délégation
Le délégué régional

DEC120148DR18

Délégation de signature consentie à Emmanuel BAUDRIN
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité FR3085, intitulée Institut de Chimie de Picardie, dont le directeur est Emmanuel BAUDRIN ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Emmanuel BAUDRIN, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la

limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*)

ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Emmanuel BAUDRIN, délégation de signature est donnée à M. Dominique LARCHER, Directeur Adjoint de l'unité FR3085, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 5 janvier 2012

M. Emmanuel BAUDRIN

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité FR3085

Déléguée régionale

M. Dominique LARCHER

Directeur Adjoint de l'unité FR3085

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120161DR18

Délégation de signature consentie à Ali CHARARA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité FR3272, intitulée Systèmes Hétérogènes en InteraCtion, dont le directeur est Ali CHARARA ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Ali CHARARA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Ali CHARARA, délégation de signature est donnée à Marie Christine HO BA THO, Directrice adjointe, Jean Marc ROELANDT, Directeur adjoint ; aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Ali CHARARA

Directeur de l'unité FR3272

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Marie Christine HO BA THO

Directrice adjointe

M. Jean Marc ROELANDT

Directeur adjoint

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120160DR18

Délégation de signature consentie à Ali CHARARA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7253, intitulée Heuristique & Diagnostique des Systèmes Complexes, dont le directeur est Ali CHARARA ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Ali CHARARA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Ali CHARARA, délégation de signature est donnée à Thierry DENOEU, Directeur adjoint ; Dominique PORRAS, Administratrice d'unité, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Ali CHARARA

Directeur de l'unité UMR7253

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Thierry DENOEU,

Directeur adjoint

Mme Dominique PORRAS

Administratrice d'unité

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120162DR18

Délégation de signature consentie à Joël CUGUEN
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR8198, intitulée Génétique et Evolution des Populations Végétales, dont le directeur est Joël CUGUEN ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Joël CUGUEN, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël CUGUEN, délégation de signature est donnée à Xavier VEKEMANS, Directeur adjoint, Pierre SAUMITOU-, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Joël CUGUEN

Directeur de l'unité UMR8198

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Xavier VEKEMANS

Directeur adjoint

M. Pierre SAUMITOU-LAPRADE

Directeur de recherche

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120154DR18

Délégation de signature consentie à Fabien DURAND
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret no 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance no 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision no 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision no 100013DAJ du 21 janvier 2010- Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision no 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision no DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011 ;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7352, intitulée Laboratoire de Mathématique Fondamentale Appliquée d'Amiens, dont le directeur est Fabien DURAND ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale
www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex
T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Fabien DURAND, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret no 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabien DURAND, délégation de signature est donnée à Sabine EVRARD, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Fabien DURAND

Directeur de l'unité UMR7352

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Mme Sabine EVRARD

Maître de conférences

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120159DR18

Délégation de signature consentie à Jean Marc ROELANDT
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7337, intitulée Laboratoire Roberval, dont le directeur est Jean Marc ROELANDT ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Jean Marc ROELANDT, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean Marc ROELANDT, délégation de signature est donnée à Piotr BREITKOPF, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Jean Marc ROELANDT

Mme Françoise PAILLOUS

Directeur de l'unité UMR7337

Déléguée régionale

M. Piotr BREITKOPF

Directeur adjoint

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120224DR18

Délégation de signature consentie à Thierry-Marie GUERRA
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision du 5 janvier 2012 portant de l'unité UMR8201, intitulée Laboratoire d'Automatique et de Mécanique Industrielles et Humaines, dont le directeur est Thierry-Marie GUERRA ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Thierry-Marie GUERRA, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry-Marie GUERRA, délégation de signature est donnée à René MANDIAU, Professeur des universités, Eric MARKIEWICZ, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Thierry-Marie GUERRA
Directeur de l'unité UMR8201

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. René MANDIAU
Professeur des universités

M. Eric MARKIEWICZ
Professeur des universités

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120223DR18

Délégation de signature consentie à Thomas SERVAIS
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR8217, intitulée Géosystèmes, dont le directeur est Thomas SERVAIS ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Thomas SERVAIS, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Thomas SERVAIS, délégation de signature est donnée à Bruno VENDEVILLE, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Thomas SERVAIS
Directeur de l'unité UMR8217

Mme Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

M. Bruno VENDEVILLE
Directeur adjoint

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120226DR18

Délégation de signature consentie à Philippe VANHEEGHE
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR8219, intitulée Laboratoire d'Automatique de Génie Informatique et Signal, dont le directeur est Philippe VANHEEGHE ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Philippe VANHEEGHE, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe VANHEEGHE, délégation de signature est donnée à Olivier COLOT, Directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Philippe VANHEEGHE

Directeur de l'unité UMR8219

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

M. Olivier COLOT

Directeur adjoint

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120168DR18

Délégation de signature consentie à Olivier GOUBET
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'unité FR3399, intitulée ARC Mathématiques, dont le directeur est Olivier GOUBET ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Olivier GOUBET, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Olivier GOUBET, délégation de signature est donnée à Laurent AMOUR, Directeur adjoint . aux fins mentionnées à l'article 1^{er} .

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. Olivier GOUBET

Directeur de l'unité FR3399

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

Laurent AMOUR

Directeur adjoint

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

DEC120150DR18

Délégation de signature consentie à José KOVENSKY
par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC1002610DAJ du 4 octobre 2010 nommant Mme Françoise PAILLOUS déléguée régionale pour la circonscription Nord Pas de Calais Picardie à compter du 1 janvier 2011;

Vu la décision DEC122741DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité FRE3517, intitulée Laboratoire des Glucides, dont le directeur est José KOVENSKY ;



Françoise PAILLOUS
Déléguée régionale

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers
59046 LILLE Cedex

T. 03 20 12 58 04
F. 03 20 63 00 43

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à José KOVENSKY, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de José KOVENSKY, délégation de signature est donnée à, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 6 janvier 2012

M. José KOVENSKY

Directeur de l'unité FRE3517

Mme Françoise PAILLOUS

Déléguée régionale

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

**Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

DEC112872DR05

Délégation de signature consentie à Monsieur Khaled HASSOUNI, à Monsieur Patrick FRANCIOSI, Madame Amélie GIUDICI, et à Madame Alix GICQUEL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Monsieur Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007 ;

Vu la décision n° DEC11A001DSI du 4 janvier 2011 portant création de l'unité UPR 3407, intitulée « Laboratoire des Sciences des Procédés et des Matériaux », dont le Directeur est Monsieur Khaled HASSOUNI ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Khaled HASSOUNI, directeur de l'unité UPR 1311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Khaled HASSOUNI, délégation de signature est donnée à Madame Alix GICQUEL, PU, Enseignant-chercheur, dans la limite des crédits relevant du LSPM au titre du LABEX SEAM, à Monsieur Patrick FRANCIOSI, DR2, Directeur adjoint, et à Madame Amélie GUIDICI, IE, Administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 110187DR05 du 1^{er} février 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} janvier 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 13 décembre 2011



Gilles TRAIMOND
Délégué Régional

¹ Soit 125 000 Euros HT au 01/01/2010

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

Dec112646 DR n° 05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés



Délégation Ile-de-France
Ouest & Nord

www.cnrs.fr

Le Délégué régional

1, place Aristide Briand
92195 Meudon Cedex

T 01 45 07 52 32
F 01 45 07 53 35

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 08A012DSI du 19 décembre 2008 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 7161, intitulée Laboratoire d'informatique de l'École Polytechnique – LIX ;

Vu l'avenant du 27 octobre 2011 à la convention quadriennale 2009-2012 entre l'École Polytechnique et le CNRS, portant nomination de Monsieur Olivier BOURNEZ aux fonctions de directeur de l'UMR 7161 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Catuscia PALAMIDESSI, DR INRIA, directrice adjointe de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

Du 1^{er} décembre au 31 décembre 2011, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme PALAMIDESSI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à Mmes Évelyne RAYSSAC, AI de l'École Polytechnique, Sylvie JABINET, TCN, Corinne POULAIN, AI, assistantes de direction.

Article 3

A partir du 1^{er} janvier 2012, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme PALAMIDESSI, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mmes Évelyne RAYSSAC, AI de l'École Polytechnique, Sylvie JABINET, TCN, assistantes de direction.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La décision n° 100240DR05 du 1^{er} juin 2010 est abrogée.

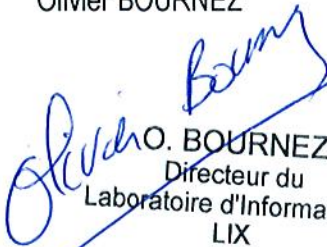
Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1^{er} décembre 2011

Le directeur d'unité

Olivier BOURNEZ



O. BOURNEZ
Directeur du
Laboratoire d'Informatique
LIX

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication

Xavier Inglebert

Pour consulter le BO et ses archives

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution

Février 2012

ISSN 1148-4853

